

Enquête sur les dépenses des familles en 1974

Fichier de microdonnées à grande diffusion

Section des enquêtes sur les dépenses des familles
Division des enquêtes-ménages
Statistique Canada

Version 3

Le 5 juillet 1994

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1: INTRODUCTION	1
Partie 2: FICHIER DE MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION	3
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU FICHIER	3
CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX74.DATA.FILEV3	4
Partie 3: DESCRIPTION DES VARIABLES	9
ENDROIT	9
NUMÉRO D'IDENTIFICATION	9
POIDS DE L'EDFAM	9
CODE GÉOGRAPHIQUE (RÉGION)	10
LOGEMENT	11
LOGEMENT OCCUPÉ AU 31 DÉCEMBRE 1974	11
DATE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT	11
NOMBRE DE PIÈCES	12
NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER	12
NOMBRE DE SALLES ET DE DEMI-SALLES DE BAINS	13
MODE D'OCCUPATION	13
PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE	14
VALEUR DU LOGEMENT POSSÉDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1974	14
CHANGEMENT DU CAPITAL HYPOTHÉCAIRE SUR LES LOGEMENTS	15
PRIX D'ACHAT DE LA MAISON ACHETÉE EN 1974	15
VERSEMENT COMPTANT POUR LA MAISON ACHETÉE EN 1974	15
PRIX DE VENTE DE LA MAISON VENDUE EN 1974	15
SOLDE DU PRINCIPAL À REMBOURSER SUR L'HYPOTHÈQUE (MAISON)	16
AJOUTS, RÉNOVATIONS ET POSE DE MATÉRIEL ET D'ACCESSOIRES (MAISON)	16
INSTALLATIONS ET SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER	17
MEUBLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	17
ÉLECTRICITÉ	17
CHAUFFAGE	17
EAU	18
STATIONNEMENT	18
CLIMATISATION	18
PISCINE	19
AUTRE	19
RÉDUCTION DU LOYER EN 1974	19
CHANGEMENT DE LOGEMENT EN 1974	19
CARACTÉRISTIQUES DU CHEF	20
REVENU AVANT IMPÔT	20

TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS	21
REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME	21
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	22
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	22
REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES	23
REVENU APRÈS IMPÔT	23
ÉTAT MATRIMONIAL	24
ÂGE	24
SEXE	24
NIVEAU D'INSTRUCTION	25
PROFESSION	25
SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN	27
SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	27
LANGUE MATERNELLE	27
ANNÉE D'IMMIGRATION	27
PAYS DE NAISSANCE	28
CARACTÉRISTIQUES DU CONJOINT	29
REVENU AVANT IMPÔT	29
TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS	30
REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME	30
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	31
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	31
REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES	32
REVENU APRÈS IMPÔT	32
ÂGE	32
SEXE	33
NIVEAU D'INSTRUCTION	33
PROFESSION	34
SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN	36
SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	36
DESCRIPTION DE L'UNITÉ DE DÉPENSE	37
COMPOSITION DE LA FAMILLE	37
NOMBRES DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE	37
INDICE D'ASSISTANCE SOCIALE	38
NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1974	38
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DE L'U.D. À UN MOMENT	
QUELCONQUE EN 1974	38
Tous les adultes de 16 ans ou plus	38
Tous les enfants de 15 ans ou moins	38
NOMBRE DE SEMAINES-PERSONNES PASSÉES COMME MEMBRE DE	
L'U.D. EN 1974	39
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 3 ans ou	
moins	39
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 4-6 ans	39
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 7-9 ans	39
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 10-12	
ans	39
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 13-15	
ans	39
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 16-17	
ans	39

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 18-64 ans	39
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 65 ans ou plus	39
NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PLEIN	40
NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL	40
NOMBRE D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS POSSÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1974	40
REVENU AVANT IMPÔT	41
TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS	42
REVENU PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME	42
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	43
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	43
REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES	44
REVENU APRÈS IMPÔT	44
AUTRES RENTRÉES MONÉTAIRES	44
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	45
CHANGEMENT DU RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REÉR)	45
DÉPENSES	46
ALIMENTATION	46
Aliments achetés dans un magasin	46
Aliments achetés au restaurant, etc.	47
LOGEMENT	48
Résidence principale	49
Logement loué	49
- Loyer	50
Logement appartenant à l'occupant	50
- Entretien, réparations et remplacements	51
- Coût de contrat et de main-d'oeuvre	51
- Matériaux	52
- Impôts fonciers (logement appartenant à l'occupant)	52
- Primes d'assurance de propriétaire	53
- Intérêts hypothécaires	53
Eau, combustible et électricité	53
- Eau	54
- Huile à chauffage et autres combustibles liquides	54
- Gaz canalisé	54
- Autres combustibles	55
- Électricité	55
Autre logement	56
Hébergement des voyageurs	56
ENTRETIEN MÉNAGER	57
Communications	57
Téléphone	58
- Frais de base	58
- Frais d'interurbain	58
Frais de garde d'enfants	58
Dépenses au titre des animaux favoris	58
Produits de nettoyage ménagers	59

Articles en papier, emballages pour aliments	59
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	60
Accessoires d'ameublement	60
Meubles	60
Articles ménagers en matière textile et accessoires reliés	61
Articles ménagers	61
Appareils ménagers	62
Services reliés aux accessoires et articles d'ameublement	62
HABILLEMENT	63
Vêtements pour femmes (14 ans et plus)	63
Vêtements pour fillettes (4 à 13 ans)	64
Vêtements pour hommes (14 ans et plus)	64
Vêtements pour garçons (4 à 13 ans)	65
Vêtements pour enfants de moins de 4 ans	65
DÉPENSES AU TITRE DES VÊTEMENTS POUR L'ÉPOUX	66
DÉPENSES AU TITRE DES VÊTEMENTS POUR L'ÉPOUSE	66
Tissus pour vêtements, articles et services	67
Services vestimentaires	67
- Blanchissage et nettoyage à sec	67
TRANSPORT	68
Transport privé	69
Achat d'automobiles et de camions	69
Utilisation de l'automobile et du camion	70
- Essence et carburant	70
- Réparations et travaux d'entretien	71
- Primes d'assurance publiques et privées	71
Transport public	71
Transport local et de banlieue	72
Transport interurbain	72
- Avion	72
SOINS DE SANTÉ	73
Frais directs payés par la famille	73
Produits médicaux et pharmaceutiques	73
- Prescriptions	73
Articles et services pour les soins des yeux	74
Soins dentaires	74
Autres frais payés directement par la famille	74
Primes d'assurance-médicale	75
Régime public d'assurance-hospitalisation et assurance médicale	75
Régime privé de soins médicaux	75
SOINS PERSONNELS	76
Articles et fournitures de soins personnels	76
Produits de toilette et de beauté	77
Service de soins personnels	77
LOISIRS	78
Matériel et service reliés aux loisirs	79
Jouets, jeux et matériel pour passe-temps	79
Matériel et services photographiques	79
Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord	80
Achats de véhicules de plaisance	80

Matériel et services de détente à la maison	81
Services de loisir	82
Spectacles sur scène	82
Utilisation d'installations, services récréatifs	82
Voyages organisés	83
MATÉRIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMÉS	84
ÉDUCATION	85
Frais de scolarité	85
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISÉES	86
Produits du tabac et articles de fumeurs	86
Cigarettes	86
Boissons alcoolisées	86
Servis dans des établissements licenciés	87
Achetées au magasin	87
DÉPENSES DIVERSES	88
Intérêt sur prêts personnels	88
Cotisations syndicales et professionnelles	88
IMPÔTS PERSONNELS	89
SÉCURITÉ	90
Primes d'assurance sur la vie	90
Contributions à l'assurance-chômage	90
Cotisation à des caisses de retraite ou de pensions	90
Régime de pensions du Canada et régime des rentes du Québec	90
Autres caisses de retraite gouvernementales	91
Autres (sauf REÉR)	91
DONS ET CONTRIBUTIONS	92
Personnes n'appartenant pas à l'U.D.	92
Dons et contributions en argent	93
Autres dons, par exemple, fleurs, vêtements, jouets	93
Organismes philanthropiques	93
Institutions religieuses	94
Autres organismes philanthropiques	94
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	95
DÉPENSES TOTALES	96
VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETÉS	97
Valeur des aliments non achetés	97
Valeur des cadeaux reçus	98
POSTES ADDITIONNELS	98
VARIATION NETTE DE L'ACTIF	98
ARGENT EN BANQUE, ETC.	99
ARGENT DÛ À L'UNITÉ DE DÉPENSE	99
ACTIF FINANCIER: VALEUR NETTE DES ACHATS MOINS LES	
VENTES	99
VARIATION NETTE DU PASSIF	100

Partie 4: DESCRIPTIONS TECHNIQUES	101
PLAN DE SONDAGE ET RÉPERCUSSIONS	101
COLLECTE DES DONNÉES	102
GUIDE DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE CONCEPTS	103
UNITÉ DE DÉPENSE	103
DIFFÉRENCES ENTRE LES CONCEPTS ET LES DÉFINITIONS DE L'EDFAM ET DE L'EFC	104
TRAITEMENT DES CHANGEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE	104
Composition de l'unité de dépense	104
Endroit	105
Mode d'occupation	105
Annexe A: LISTE DES TABLEAUX SOMMAIRES	107
Annexe B: ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986	109

Partie 1

INTRODUCTION

Ce fichier de microdonnées à grande diffusion présente les données de l'Enquête sur les dépenses des familles au Canada en 1974. L'enquête a été effectuée en janvier, février et mars 1975 et portait sur l'année civile 1974.

L'Enquête sur les dépenses des familles en 1974 était la première enquête depuis 1972 et visait à fournir des renseignements sur les personnes vivant dans des ménages privés dans 14 grands centres urbains du Canada. Les utilisateurs doivent noter que les données sur les dépenses alimentaires effectuées en 1974 ont été recueillies dans le cadre d'une enquête distincte (voir la publication no 62-542 au catalogue de Statistique Canada). L'Enquête sur les dépenses alimentaires avait le même champs d'observation que l'Enquête sur les dépenses des familles en 1974.

La présente documentation traitant du fichier a pour but d'aider les utilisateurs à interpréter correctement les données sur les dépenses des familles. Le cliché d'article indique le contenu de base du fichier, soit les noms des articles, les numéros de zone et la position dans le fichier. Le cliché d'article se divise en six sections:

- Endroit
- Logement
- Caractéristiques du chef
- Caractéristiques du conjoint
- Description de l'unité de dépense
- Dépenses

La section "Description des variables" indique les éléments de chaque article, la section du questionnaire dont est tirée la variable, ainsi que des notes explicatives au besoin.

La section "Descriptions techniques" expose le plan de sondage et les méthodes de collecte des données, et fournit un guide à l'utilisateur. Ce guide est particulièrement important pour les utilisateurs qui se servent d'autres sources de statistiques de concert avec les données sur les dépenses des familles.

L'annexe A présente le sommaire des dépenses des familles selon la région et le revenu familial.

L'annexe B présente une liste détaillée des articles qui sont disponibles pour l'enquête de 1986. On y indique en outre quels articles de dépense sont inclus dans le fichier de microdonnées.

Des exemplaires des questionnaires utilisés pour recueillir les données sur les dépenses figurent parmi les documents. La Fiche de contrôle du ménage (FEX1) a servi à dresser la liste de tous les membres du ménage et à indiquer quelques-unes de leurs caractéristiques. Le questionnaire (FEX2) a servi à recueillir des renseignements sur les dépenses, le revenu et d'autres variables concernant l'unité de dépense.

En plus de lire la présente documentation, les utilisateurs sont invités à consulter la publication "Dépenses des familles au Canada, 1974, no 62-544" au catalogue, qui contient d'autres renseignements sur l'enquête ainsi que des résultats totalisés.

Partie 2

FICHER DE MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU FICHER

CONTENU: Dépenses des familles en 1974

SOURCE: Enquête sur les dépenses des familles en 1974
----- Section des enquêtes sur les dépenses des familles
Division des enquêtes-ménages
Statistique Canada

ENSEMBLE DE DONNÉES - DÉFINITIONS

NOM DE L'ENSEMBLE DE DONNÉES: PUMD.FAMEX74.DATA.FILEV3

NUMÉRO DE SÉQUENCE DU FICHER: 1

NOMBRE D'ENREGISTREMENTS: 6,630

STRUCTURE: Longueur fixe
----- Taille de l'enregistrements = 1175
Facteur de bloc = 27

TITRE DE LA ZONE DU CONTROLE DE SÉQUENCE: Voir 'numéro d'identité'

ORDRE DE SÉQUENCE: Par ordre croissant

CLICHÉ D'ARTICLE: Fourni - voir la page suivante

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX74.DATA.FILEV3

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				ENDROIT

1	5	1 - 5	N	NUMERO D'IDENTIFICATION
2	4	6 - 9	N	POIDS DE L'EDFAM
3	1	10	N	CODE GEOGRAPHIQUE (REGION)
				LOGEMENT

4	1	11	N	LOGEMENT OCCUPE PAR LA FAMILLE AU 31 DECEMBRE 1974
5	1	12	N	DATE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT
6	2	13 - 14	N	NOMBRE DE PIECES
7	2	15 - 16	N	NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER
8	2	17 - 18	N	NOMBRE DE SALLES ET DE DEMI-SALLES DE BAINS
9	2	19 - 20	N	MODE D'OCCUPATION
10	1	21	N	PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE
11	7	22 - 28	N	VALEUR DU LOGEMENT POSSEDE AU 31 DECEMBRE 1974
12	7	29 - 35	N	CHANGEMENT DU CAPITAL HYPOTHECAIRE (MAISON)
13	7	36 - 42	N	PRIX D'ACHAT DE LA MAISON ACHETEE EN 1974
14	7	43 - 49	N	VERSEMENT COMPTANT POUR LA MAISON ACHETEE EN 1974
15	7	50 - 56	N	PRIX DE VENTE DE LA MAISON VENDUE EN 1974
16	7	57 - 63	N	SOLDE DU PRINCIPAL A REMBOURSER SUR L'HYPOTHEQUE (MAISON)
17	7	64 - 70	N	AJOUTS, RENOVATIONS ET POSE DE MATERIEL ET D'ACCESSOIRES (MAISON)
				INSTALLATIONS ET SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER:
18	1	71	N	MEUBLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT
19	1	72	N	ELECTRICITE
20	1	73	N	CHAUFFAGE
21	1	74	N	EAU
22	1	75	N	STATIONNEMENT (INTERIEUR OU EXTERIEUR)
23	1	76	N	CLIMATISATION
24	1	77	N	PISCINE
25	1	78	N	AUTRE
26	1	79	N	REDUCTION DU LOYER EN 1974
27	1	80	N	CHANGEMENT DE LOGEMENT EN 1974
				CARACTERISTIQUES DU CHEF

28	7	81 - 87	N	REVENU AVANT IMPOT
29	7	88 - 94	N	TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS
30	7	95 - 101	N	REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
31	7	102 - 108	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
32	7	109 - 115	N	TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
33	7	116 - 122	N	REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES
34	7	123 - 129	N	REVENU APRES IMPOT
35	1	130	N	ETAT MATRIMONIAL
36	2	131 - 132	N	AGE
37	1	133	N	SEXE
38	1	134	N	NIVEAU D'INSTRUCTION
39	2	135 - 136	N	PROFESSION
40	2	137 - 138	N	SEMAINES DE TRAVAIL A TEMPS PLEIN
41	2	139 - 140	N	SEMAINES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
42	1	141	N	LANGUE MATERNELLE
43	2	142 - 143	N	ANNEE D'IMMIGRATION
44	2	144 - 145	N	PAYS DE NAISSANCE

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX74.DATA.FILEV3 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				----- CARACTERISTIQUES DU CONJOINT -----
45	7	146 - 152	N	REVENU AVANT IMPOT
46	7	153 - 159	N	TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS
47	7	160 - 166	N	REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
48	7	167 - 173	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
49	7	174 - 180	N	TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
50	7	181 - 187	N	REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES
51	7	188 - 194	N	REVENU APRES IMPOT
52	2	195 - 196	N	AGE
53	1	197	N	SEXE
54	1	198	N	NIVEAU D'INSTRUCTION
55	2	199 - 200	N	PROFESSION
56	2	201 - 202	N	SEMAINES DE TRAVAIL A TEMPS PLEIN
57	2	203 - 204	N	SEMAINES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
				----- DESCRIPTION DE L'UNITE DE DEPENSE -----
58	2	205 - 206	N	COMPOSITION DE LA FAMILLE
59	2	207 - 208	N	NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHOMAGE
60	2	209 - 210	N	INDICE D'ASSISTANCE SOCIALE
61	2	211 - 212	N	NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DECEMBRE 1974
62	2	213 - 214	N	NOMBRE TOTAL DE MEMBRE DE L'U.D. A UN MOMENT QUELCONQUE EN 1974
63	2	215 - 216	N	NOMBRE D'ADULTES > 15 ANS A UN MOMENT QUELCONQUE EN 1974
64	2	217 - 218	N	NOMBRE D'ENFANTS < 16 ANS A UN MOMENT QUELCONQUE EN 1974
				NOMBRE DE SEMAINES-PERSONNES PASSES COMME MEMBRE
65	3	219 - 221	N	- TOTAL
66	3	222 - 224	N	- ENFANTS < 4
67	3	225 - 227	N	- ENFANTS 4-6
68	3	228 - 230	N	- ENFANTS 7-9
69	3	231 - 233	N	- ENFANTS 10-12
70	3	234 - 236	N	- ENFANTS 13-15
71	3	237 - 239	N	- ADULTES 16-17
72	3	240 - 242	N	- ADULTES 18-64
73	3	243 - 245	N	- ADULTES 65+
74	2	246 - 247	N	NOMBRE DE SALAIRES A TEMPS PLEIN
75	2	248 - 249	N	NOMBRE DE SALAIRES A TEMPS PARTIEL
76	2	250 - 251	N	NOMBRE D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS POSSEDES AU 31 DECEMBRE 1974
77	7	252 - 258	N	REVENU AVANT IMPOT
78	7	259 - 265	N	TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS
79	7	266 - 272	N	REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
80	7	273 - 279	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
81	7	280 - 286	N	TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
82	7	287 - 293	N	REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES
83	7	294 - 300	N	REVENU APRES IMPOT
84	7	301 - 307	N	AUTRES RENTREES MONETAIRES
85	7	308 - 314	N	VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
86	7	315 - 321	N	REER

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX74.DATA.FILEV3 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DEPENSES

87	7	322 - 328	N	ALIMENTATION
88	7	329 - 335	N	ALIMENTS ACHETES DANS UN MAGASIN
89	7	336 - 342	N	ALIMENTS ACHETES AU RESTAURANT, ETC.
90	7	343 - 349	N	LOGEMENT
91	7	350 - 356	N	RESIDENCE PRINCIPALE
92	7	357 - 363	N	LOGEMENT LOUE
93	7	364 - 370	N	LOYER
94	7	371 - 377	N	LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT
95	7	378 - 384	N	ENTRETIEN, REPARATIONS ET REMPLACEMENT
96	7	385 - 391	N	COUT DE CONTRAT & DE MAIN D'OEUVRE
97	7	392 - 398	N	MATERIAUX
98	7	399 - 405	N	IMPOTS FONCIERS
99	7	406 - 412	N	PRIMES D'ASSURANCE DE PROPRIETAIRE
100	7	413 - 419	N	INTERET HYPOTHECAIRE
101	7	420 - 426	N	EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE
102	7	427 - 433	N	EAU
103	7	434 - 440	N	HUILE A CHAUFFAGE & AUTRES COMBUSTIBLES LIQUIDES
104	7	441 - 447	N	GAZ CANALISE
105	7	448 - 454	N	AUTRES COMBUSTIBLES
106	7	455 - 461	N	ELECTRICITE
107	7	462 - 468	N	AUTRE LOGEMENT
108	7	469 - 475	N	HEBERGEMENT DES VOYAGEURS
109	7	476 - 482	N	ENTRETIEN MENAGER
110	7	483 - 489	N	COMMUNICATIONS
111	7	490 - 496	N	TELEPHONE
112	7	497 - 503	N	FRAIS DE BASE
113	7	504 - 510	N	FRAIS D'INTERURBAIN
114	7	511 - 517	N	FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
115	7	518 - 524	N	DEPENSES AU TITRE DES ANIMAUX FAVORIS
116	7	525 - 531	N	PRODUITS DE NETTOYAGE MENAGERS
117	7	532 - 538	N	ARTICLES EN PAPIER, EMBALLAGES POUR ALIMENTS
118	7	539 - 545	N	ARTICLES & ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT
119	7	546 - 552	N	ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT
120	7	553 - 559	N	MEUBLES
121	7	560 - 566	N	ARTICLES MENAGERS EN MATIERE TEXTILE & ACCESSOIRES RELIES
122	7	567 - 573	N	ARTICLES MENAGERS
123	7	574 - 580	N	APPAREILS MENAGERS
124	7	581 - 587	N	SERVICES RELIES AUX ACCESSOIRES & ARTICLES D'AMEUBLEMENT
125	7	588 - 594	N	HABILLEMENT
126	7	595 - 601	N	VETEMENTS POUR FEMMES (14 ANS ET PLUS)
127	7	602 - 608	N	VETEMENTS POUR FILLETES (4-13 ANS)
128	7	609 - 615	N	VETEMENTS POUR HOMMES (14 ANS ET PLUS)
129	7	616 - 622	N	VETEMENTS POUR GARCONS (4-13 ANS)
130	7	623 - 629	N	VETEMENTS POUR ENFANTS (DE MOINS DE 4 ANS)
131	7	630 - 636	N	DEPENSES AU TITRE DES VETEMENTS POUR L'EPOUX
132	7	637 - 643	N	DEPENSES AU TITRE DES VETEMENTS POUR L'EPOUSE
133	7	644 - 650	N	TISSUS POUR VETEMENTS, ARTICLES ET SERVICES
134	7	651 - 657	N	SERVICES VESTIMENTAIRES
135	7	658 - 664	N	BLANCHISSAGE ET NETTOYAGE A SEC

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX74.DATA.FILEV3 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DEPENSES
136	7	665 - 671	N	TRANSPORT
137	7	672 - 678	N	TRANSPORT PRIVE
138	7	679 - 685	N	ACHAT D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS
139	7	686 - 692	N	UTILISATION DE L'AUTOMOBILE ET DU CAMION
140	7	693 - 699	N	ESSENCE ET CARBURANT
141	7	700 - 706	N	REPARATIONS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN
142	7	707 - 713	N	PRIMES D'ASSURANCES PUBLIQUES & PRIVEES
143	7	714 - 720	N	TRANSPORT PUBLIC
144	7	721 - 727	N	TRANSPORT LOCAL ET DE BANLIEUE
145	7	728 - 734	N	TRANSPORT INTERURBAIN
146	7	735 - 741	N	AVION
147	7	742 - 748	N	SOINS DE SANTE
148	7	749 - 755	N	FRAIS DIRECTS PAYES PAR LA FAMILLE
149	7	756 - 762	N	PRODUITS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
150	7	763 - 769	N	PRESCRIPTIONS
151	7	770 - 776	N	ARTICLES & SERVICES POUR LES SOINS DES YEUX
152	7	777 - 783	N	SOINS DENTAIRES
153	7	784 - 790	N	AUTRES FRAIS PAYES DIRECTEMENT PAR L'U.D.
154	7	791 - 797	N	PRIMES D'ASSURANCE-MEDICALE
155	7	798 - 804	N	REGIME PUBLIC D'ASSURANCE-HOSPITALISATION & ASSURANCE-MEDICALE
156	7	805 - 811	N	REGIME PRIVE DE SOINS MEDICAUX
157	7	812 - 818	N	SOINS PERSONNELS
158	7	819 - 825	N	ARTICLES ET FOURNITURES DE SOINS PERSONNELS
159	7	826 - 832	N	PRODUITS DE TOILETTE ET DE BEAUTE
160	7	833 - 839	N	SERVICE DE SOINS PERSONNELS
161	7	840 - 846	N	LOISIRS
162	7	847 - 853	N	MATERIEL ET SERVICE RELIES AUX LOISIRS
163	7	854 - 860	N	JOUETS, JEUX, ET MATERIEL POUR PASSE-TEMPS
164	7	861 - 867	N	MATERIEL ET SERVICES PHOTOGRAPHIQUES
165	7	868 - 874	N	VEHICULES DE PLAISANCE ET MOTEURS HORS-BORD
166	7	875 - 881	N	ACHATS DE VEHICULES DE PLAISANCE
167	7	882 - 888	N	MATERIEL & SERVICES DE DETENTE A LA MAISON
168	7	889 - 895	N	SERVICES DE LOISIR
169	7	896 - 902	N	SPECTACLES SUR SCENE
170	7	903 - 909	N	UTILISATION D'INSTALLATIONS, SERVICES RECREATIFS
171	7	910 - 916	N	VOYAGES ORGANISES
172	7	917 - 923	N	MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES
173	7	924 - 930	N	EDUCATION
174	7	931 - 937	N	FRAIS DE SCOLARITE
175	7	938 - 944	N	PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES
176	7	945 - 951	N	PRODUITS DU TABAC ET ARTICLES DE FUMEURS
177	7	952 - 958	N	CIGARETTES
178	7	959 - 965	N	BOISSONS ALCOOLISEES
179	7	966 - 972	N	SERVIES DANS DES ETABLISSEMENTS LICENCIES
180	7	973 - 979	N	ACHETEES AU MAGASIN
181	7	980 - 986	N	DEPENSES DIVERSES
182	7	987 - 993	N	INTERET SUR PRETS PERSONNELS
183	7	994 - 1000	N	COTISATIONS SYNDICALES & PROFESSIONNELLES

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX74.DATA.FILEV3 - fin

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DEPENSES
184	7	1001 -1007	N	IMPOTS PERSONNELS
185	7	1008 -1014	N	SECURITE
186	7	1015 -1021	N	PRIMES D'ASSURANCE SUR LA VIE
187	7	1022 -1028	N	CONTRIBUTIONS A L'ASSURANCE-CHOMAGE
188	7	1029 -1035	N	COTISATION A DES CAISSES DE RETRAITE OU DE PENSION
189	7	1036 -1042	N	REGIME DE PENSION DU CANADA - REGIME DES RENTES DU QUEBEC
190	7	1043 -1049	N	AUTRES CAISSES DE RETRAITE GOUVERNEMENTALES
191	7	1050 -1056	N	AUTRES (SAUF REER)
192	7	1057 -1063	N	DONS ET CONTRIBUTIONS
193	7	1064 -1070	N	PERSONNES N'APPARTENANT PAS A L'UNITE DE DEPENSE
194	7	1071 -1077	N	DONS ET CONTRIBUTIONS EN ARGENT
195	7	1078 -1084	N	AUTRES DONS PAR EX. FLEURS, VETEMENTS, JOUETS
196	7	1085 -1091	N	ORGANISMES PHILANTHROPIQUES
197	7	1092 -1098	N	INSTITUTIONS RELIGIEUSES
198	7	1099 -1105	N	AUTRES ORGANISMES PHILANTHROPIQUES
199	7	1106 -1112	N	CONSOMMATION COURANTE TOTALE
200	7	1113 -1119	N	DEPENSES TOTALES
201	7	1120 -1126	N	VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETES
202	7	1127 -1133	N	VALEUR DES ALIMENTS NON ACHETES
203	7	1134 -1140	N	VALEUR DES CADEAUX RECUS
				POSTES ADDITIONNELS
204	7	1141 -1147	N	VARIATION NETTE DE L'ACTIF
205	7	1148 -1154	N	ARGENT EN BANQUE, ETC.
206	7	1155 -1161	N	ARGENT DU A L'UNITE DE DEPENSE
207	7	1162 -1168	N	ACTIF FINANCIER: VALEUR DES ACHATS MOINS LES VENTES
208	7	1169 -1175	N	VARIATION NETTE DU PASSIF

Partie 3
DESCRIPTION DES VARIABLES

ENDROIT

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Cette variable est un nombre unique à cinq chiffres permettant d'identifier chaque ménage dans le fichier. Les nombres commencent à 00001 et finissent à 6630. Le fichier est réparti selon la région (zone 3), et le revenu avant impôt (zone 77) (c.-à-d. d'abord la région, puis le revenu). Pour 84 dossiers contenant des valeurs extrêmes, le code géographique a été voilé (c'est-à-dire réduit à zéro). Ces dossiers porteront les numéros d'identification 00001 à 00084. Le revenu le moins élevé dans les provinces de l'Atlantique porterait le numéro 00085, et le revenu le plus élevé dans la Colombie-Britannique porterait le numéro d'identification le plus élevé (6630).

POIDS DE L'EDFAM

Afin de fournir des estimations portant sur la population des 14 grands centres urbains, il faut appliquer un poids à chaque dossier. Ce poids reflète la variation des fractions de sondage et des taux de réponse entre les régions géographiques et les genres d'unités de dépense.

CODE GÉOGRAPHIQUE (RÉGION)

Code	Catégorie
0	Dossiers voilés
1	Provinces de l'Atlantique incluent Terre-Neuve Île-du-Prince-Édouard Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick
2	Québec
3	Ontario
4	Manitoba, Saskatchewan et Alberta
5	Colombie-Britannique

LOGEMENT**LOGEMENT OCCUPÉ AU 31 DÉCEMBRE 1974**

Code	Catégorie
1	Maison individuelle
2	Maison jumelée ou double
3	Maison en rangée
4	Duplex
5	Appartement
6	Autre

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B01 question 1.

NOTA:

- "Autre" se réfère aux "chambres" et "logements mobiles".
- Dans la plupart des cas, les pièces d'habitation occupées par l'U.D. constituent un logement. Dans le cas des chambreurs toutefois, les pièces d'habitation occupées sont une (des) chambre(s).
- Les maisons attenantes à des constructions non résidentielles figurent au code 2.

DATE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT

Code	Catégorie
1	1971-1974
2	1961-1970
3	1951-1960
4	1941-1950
5	1940 ou avant
6	Non déclaré

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépenses de logement en 1974, B01 question 4.

NOTA:

Il s'agit de la période au cours de laquelle la construction de l'immeuble a été achevée, et non d'une période ultérieure où il y a eu rénovation, ajout ou transformation. Cette période se rapporte au logement occupé au 31 décembre 1974.

NOMBRE DE PIÈCES

Code	Catégorie
1-10	Nombre réel de pièces
11	11 pièces ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B01 question 3 (case 03).

NOTA:

Ce nombre se rapporte au logement occupé au 31 décembre 1974. Dans le cas des chambreurs, il s'agit du nombre de pièces qu'ils occupent. Cependant, aucun ajustement n'est fait pour tenir compte du nombre de pièces louées à d'autres; ce qui entraîne un léger "double compte" des pièces.

NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER

Code	Catégorie
0-4	Nombre réel
5	5 ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépenses de logement en 1974, B01 question 3 (case 04).

NOTA:

Même chose que pour le nombre de pièces.

NOMBRE DE SALLES ET DE DEMI-SALLES DE BAINS

Code Catégorie

0-2 Nombre réel
3 3 ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépenses de logement en 1974, B01 question 3 (case 05).

NOTA:

Même chose que pour le nombre de pièces.

MODE D'OCCUPATION

Code Catégorie

1 Propriétaire sans hypothèque
2 Propriétaire avec hypothèque
3 Locataires ordinaires
4 Autres locataires (loyer gratuit et chambreurs)
5 Occupation mixte

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B01 questions 2 et 6.

NOTA:

Le statut au 31 décembre 1974 détermine le groupe auquel appartient l'U.D. Le terme "occupation mixte" se rapporte à une personne qui a été locataire pendant une partie de l'année et propriétaire pendant l'autre partie. Vu la nature dynamique de l'U.D. il est possible qu'un ou plusieurs membres de l'U.D. aient eu, pendant une partie de l'année, un statut d'occupation différent de celui des autres membres. Ainsi, par exemple, une U.D. classée comme locataire peut avoir déclaré des dépenses à titre de propriétaire.

PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE

Code	Catégorie
1	Huile ou autre combustible liquide
2	Gaz canalisé
3	Électricité
4	Autre
5	Non déclaré

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépenses de logement en 1974, B05 question 46(i).

NOTA:

Il s'agit du combustible utilisé pendant la plus grande partie de l'année.

VALEUR DU LOGEMENT POSSÉDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1974**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B03 question 24, (case 531).

CHANGEMENT DU CAPITAL HYPOTHÉCAIRE SUR LES LOGEMENTS

Le capital remboursé sur la première et la deuxième hypothèque d'un logement possédé et occupé en 1974

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B04 questions 27 à 29.

NOTA:

- tout remboursement du capital imputable aux locaux d'affaires a été supprimé;
- si la maison a été vendue en 1974, tout remboursement du capital effectué par suite de la vente est inclus dans cette zone;
- comprend les paiements à l'égard des première et deuxième hypothèques sur tous les logements possédés et occupés en 1974;
- comprend le montant emprunté pour acheter une maison ou une deuxième hypothèque nouvelle ou renouvelée.
- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

PRIX D'ACHAT DE LA MAISON ACHETÉE EN 1974**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1974, O01 question 5(i), (case 011).

VERSEMENT COMPTANT POUR LA MAISON ACHETÉE EN 1974**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1974, O01 question 5(i), (case 141).

PRIX DE VENTE DE LA MAISON VENDUE EN 1974**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1974, O01 question 5(ii), (case 021).

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

SOLDE DU PRINCIPAL À REMBOURSER SUR L'HYPOTHÈQUE (MAISON)

Cela comprend les soldes à rembourser sur les:

Première et deuxième hypothèques sur la maison occupée au 31 décembre 1974

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B04, question 28(ii), (case 091 et case 231).

AJOUTS, RÉNOVATIONS ET POSE DE MATÉRIEL ET D'ACCESSOIRES (MAISON)

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Ajouts
Rénovations et modifications
Pose de matériel et d'accessoires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B03 questions 21 et 22.

NOTA:

- comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété;
- ajouts comprend la construction de rallonges à la charpente, de clôtures et d'installations complémentaires érigées sur la propriété;
- rénovations et modifications comprend tous travaux destinés à rendre la propriété acceptable ou habitable, à aménager l'espace intérieur, ou encore à moderniser les installations existantes de façon à les adapter aux nouveaux besoins des occupants;
- pose de matériel et d'accessoires comprend l'installation d'un type de matériel qui n'existait pas antérieurement dans le logement ou qui a été ajouté au matériel existant.

INSTALLATIONS ET SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER*NOTA:*

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1974, et pas nécessairement toute l'année.

MEUBLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT:

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 16(a).

ÉLECTRICITÉ:

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 16(b).

CHAUFFAGE:

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 16(c).

EAU:

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 16(d).

STATIONNEMENT:

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02 questions 16(e).

CLIMATISATION:

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépenses de logement en 1974, B02 question 16(f).

PISCINE:

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépenses de logement en 1974, B02 question 16(g).

AUTRE:

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02 question 16(h).

RÉDUCTION DU LOYER EN 1974

Code	Catégorie
0	N'est pas locataire
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépenses de logement en 1974, B02 question 13.

CHANGEMENT DE LOGEMENT EN 1974

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B01, question 5.

CARACTÉRISTIQUES DU CHEF

NOTA:

Chef de l'unité de dépense. La personne de référence est habituellement le chef de l'unité de dépense. Dans les familles formées d'un couple marié avec ou sans enfants jamais mariés, le mari est considéré comme le chef. Dans les familles monoparentales formées de fils ou de filles non mariés, le père ou la mère représente le chef. Dans tous les autres genres d'unités de dépense, le chef désigne la personne à laquelle incombe la subsistance de l'unité.

REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
 Revenu d'un emploi autonome
 Revenu de placements
 Paiements de transferts gouvernementaux
 Revenus provenant d'autres sources

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 à 15, (colonne 1).

NOTA:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
 - Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
 - Les deux enquêtes ne considèrent pas les transferts d'argent à l'intérieur de la "famille", mais puisqu'il y a une différence dans la définition de la famille, le revenu des familles à l'intérieur d'un ménage pourrait différer;
 - Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
 - l'EFC exclut des publications les familles dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de transferts des administrations publiques comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les presta-

tions reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et l'assistance sociale. Les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Soldes et indemnités militaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 et 2, colonne 1.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 3 et 4, colonne 1.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.
Dividendes
Autre revenu de placements

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 5 à 7, colonne 1.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec
Assurance-chômage
Assistance sociale
Autre revenu provenant de sources publiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 8 à 13, colonne 1.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite
Autres revenus en espèce

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 14 et 15, colonne 1.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 à 15, colonne 1.

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01, questions 1 et 2, colonne 1.

NOTA:

- ne comprend que le revenu et l'impôt du chef de l'U.D.;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

ÉTAT MATRIMONIAL

Code	Catégorie
1	Marié(e) (ou vivant en union libre)
2	Célibataire (jamais marié(e))
3	Autre

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 4.

NOTA:

Pour être classé comme marié, le conjoint doit avoir été membre de l'unité de dépense au 31 décembre 1974. Même si le chef était marié, son état matrimonial sera "autre" si son conjoint n'était pas présent.

ÂGE

Code	Catégorie
24	24 ans et moins
25-75	Âge réel
76	76 ans et plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 2.

SEXE

Code	Catégorie
1	Homme
2	Femme

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 3.

NIVEAU D'INSTRUCTION

Code	Catégorie
1	Moins de 9 années d'études élémentaires
2	Études élémentaires partielles ou complètes
3	Études postsecondaires partielles
4	Études postsecondaires
5	Diplôme d'études universitaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question 12.

PROFESSION

Code	Catégorie
1	Direction, emploi autonome
2	Secteur professionnel et technique
3	Travail de bureau
4	Vente
5	Services et récréation
6	Transport et communication
7	Agriculteur, employés de ferme, ou Bûcherons et travailleurs des domaines connexes, ou Pêcheurs, trappeurs, chasseurs, ou Mineurs, travailleurs des industries de transformation et usineurs
8	Artisans, industries de production et travailleurs des domaines connexes
9	Journaliers, n.d.a.
10	Sans travail, y compris retraité(e)
11	Non déclarée

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 5.

NOTA:

Le code est établi d'après la profession exercée pendant la plus longue période en 1974. Si la personne a été sans travail ou retraitée pendant la plus grande partie de l'année, mais non pendant toute l'année, alors le code ne sera pas "13", mais l'un des autres codes. Les codes s'inspirent de la Classification type des professions (CTP).

voir la page suivante

EXPLICATION DES GROUPES DE PROFESSIONS

Code Catégorie

- Grands groupes (codes et catégories de la C.T.P.)
- 1 Direction et emploi autonome
 - 11 Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé
- 2 Secteur professionnel et technique
 - 21 Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques
 - 23 Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes
 - 25 Membres du clergé et assimilés
 - 31 Médecine et santé
 - 33 Professionnels des domaines artistique et littéraire, et personnel assimilé
- 3 Enseignement
 - 27 Enseignants et personnel assimilé
- 3 Travail de bureau
 - 41 Employés de bureau et travailleurs assimilés
- 4 Vente
 - 51 Travailleurs spécialisés dans la vente
- 5 Services et loisirs
 - 61 Travailleurs spécialisés dans les services
- 6 Transport et communication
- 7 Agriculture, employé de ferme
 - 71 Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs
- 8 Bûcherons et travailleurs des domaines connexes
 - 75 Travailleurs forestiers et bûcherons
- 9 Pêcheurs, trappeurs, chasseurs
 - 73 Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés
- 10 Mines, transformation et usinage
 - 77 Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz, et travailleurs assimilés
 - 81 Travailleurs des industries de transformation
 - 83 Usineurs et travailleurs des domaines connexes
- 11 Artisans, industries de production et travailleurs des domaines connexes
 - 85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication le montage et la réparation de produits
- 12 Journaliers
 - Toutes les autres professions non énumérées ci-dessus.
- 13 Sans travail, y compris retraité(e)
- 14 Non déclarée

 Nota: Les grands groupes sont tirés de la Classification type des professions (C.T.P.), 1980, no 12-565F catalogue, février 1981.

SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 (case 021).

SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 (case 031).

LANGUE MATERNELLE

Code	Catégorie
------	-----------

1	Anglais
2	Français
3	Autre

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question 11.

ANNÉE D'IMMIGRATION

Code	Catégorie
------	-----------

1	Né(e) au Canada
2	Avant 1946
3	1946-1955
4	1956-1960
5	1961-1965
6	1966-1974
7	Non déclaré

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question 10, (case 27).

PAYS DE NAISSANCE

Code Catégorie

- 1 Canada
- 2 Grande-Bretagne, État-Unis, Nord de l'Europe et Europe de l'Ouest
- 3 Sud de l'Europe et Europe de l'Est
- 4 Asie et Australie
- 5 Autre et non déclaré

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question 10, (case 28).

CARACTÉRISTIQUES DU CONJOINT

REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Revenu d'un emploi autonome
Revenu de placements
Paiements de transferts gouvernementaux
Revenus provenant d'autres sources

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 à 15, colonne 2.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
 - Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
 - Les deux enquêtes ne considèrent pas les transferts d'argent à l'intérieur de la "famille", mais puisqu'il y a une différence dans la définition de la famille, le revenu des familles à l'intérieur d'un ménage pourrait différer;
 - Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
 - l'EFC exclut des publications les familles dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de transferts des administrations publiques comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et l'assistance sociale. Les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.
- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Soldes et indemnités militaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 et 2, colonne 2.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 3 et 4, colonne 2.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.
Dividendes
Autre revenu de placements

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 5 à 7, colonne 2.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec
Assurance-chômage
Assistance sociale
Autre revenu provenant de sources publiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 8 à 13, colonne 2.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite
Autres revenus en espèce

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 14 et 15, colonne 2.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 à 15, colonne 2.

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01, questions 1 et 2, colonne 2.

NOTA:

- ne comprend que le revenu et l'impôt du conjoint du chef de l'U.D.;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

ÂGE

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
24	24 ans et moins
25-75	Âge réel
76	76 ans et plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 2.

SEXE

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
2	Femme

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 3.

NIVEAU D'INSTRUCTION

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
1	Moins de 9 années d'études élémentaires
2	Études élémentaires partielles ou complètes
3	Études postsecondaires partielles
4	Études postsecondaires
5	Diplôme d'études universitaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question 12.

PROFESSION

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
1	Direction, emploi autonome
2	Secteur professionnel et technique
3	Travail de bureau
4	Vente
5	Services et récréation
6	Transport et communication
7	Agriculteur, employés de ferme, ou Bûcherons et travailleurs des domaines connexes, ou Pêcheurs, trappeurs, chasseurs, ou Mineurs, travailleurs des industries de transformation et usineurs
8	Artisans, industries de production et travailleurs des domaines connexes
9	Journaliers, n.d.a.
10	Sans travail, y compris retraité(e)
11	Non déclarée

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 5.

NOTA:

Le code est établi d'après la profession exercée pendant la plus longue période en 1974. Si la personne a été sans travail ou retraitée pendant la plus grande partie de l'année, mais non pendant toute l'année, alors le code ne sera pas "13", mais l'un des autres codes. Les codes s'inspirent de la Classification type des professions (CTP):

voir la page suivante

EXPLICATION DES GROUPES DE PROFESSIONS**Code Catégorie**

- Grands groupes (codes et catégories de la C.T.P.)

- 1 Direction et emploi autonome
 - 11 Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé
- 2 Secteur professionnel et technique
 - 21 Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques
 - 23 Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes
 - 25 Membres du clergé et assimilés
 - 31 Médecine et santé
 - 33 Professionnels des domaines artistique et littéraire, et personnel assimilé
- 3 Enseignement
 - 27 Enseignants et personnel assimilé
- 3 Travail de bureau
 - 41 Employés de bureau et travailleurs assimilés
- 4 Vente
 - 51 Travailleurs spécialisés dans la vente
- 5 Services et loisirs
 - 61 Travailleurs spécialisés dans les services
- 6 Transport et communication
- 7 Agriculture, employé de ferme
 - 71 Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs
- 8 Bûcherons et travailleurs des domaines connexes
 - 75 Travailleurs forestiers et bûcherons
- 9 Pêcheurs, trappeurs, chasseurs
 - 73 Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés
- 10 Mines, transformation et usinage
 - 77 Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz, et travailleurs assimilés
 - 81 Travailleurs des industries de transformation
 - 83 Usineurs et travailleurs des domaines connexes
- 11 Artisans, industries de production et travailleurs des domaines connexes
 - 85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication le montage et la réparation de produits
- 12 Journaliers
 - Toutes les autres professions non énumérées ci-dessus.
- 13 Sans travail, y compris retraité(e)
- 14 Non déclarée

Nota: Les grands groupes sont tirés de la Classification type des professions (C.T.P.), 1980, no 12-565F catalogue, février 1981.

SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 question 0.

SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 question 0.

DESCRIPTION DE L'UNITÉ DE DÉPENSE**COMPOSITION DE LA FAMILLE**

Code	Catégorie
1	Personne seule
2	Couple marié seulement
3	Couple marié avec enfants célibataires seulement
4	Couple marié vivant avec des personnes apparentées
5	Couple marié vivant avec des personnes non apparentées
6	Famille monoparentale seulement
7	Autre U.D. vivant avec des personnes apparentées
8	Autre U.D. avec des personnes non apparentées

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, questions (colonnes) 1, 2 et 4.

NOTA:

- Pour constituer un couple marié, le chef et son conjoint doivent avoir été membres de l'UD au 31 décembre 1974.
- Dans le cas d'une famille monoparentale (code 6), un seul des parents doit avoir fait partie de l'UD au cours de l'année.
- Les codes 3 et 6 s'appliquent uniquement au(x) parent(s) et aux fils et filles jamais mariés.

NOMBRES DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Code	Catégorie
0-1	Nombre réel de bénéficiaires de l'assurance-chômage
2	2 et plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 question 11, colonnes 1 à 6.

INDICE D'ASSISTANCE SOCIALE

Code	Catégorie
0	Aucun bénéficiaire de prestations d'assistance sociale dans le ménage
1	Au moins un bénéficiaire de prestations d'assistance sociale dans le ménage

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 question 12.

NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1974**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 7.

NOTA:

Cela comprend toutes les personnes qui étaient membres de l'U.D. au 31 décembre 1974, qu'elles l'aient été pendant toute l'année ou pendant une partie de l'année seulement.

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DE L'U.D. À UN MOMENT QUELCONQUE EN 1974

Cela comprend:

Tous les adultes de 16 ans ou plus:

Tous les enfants de 15 ans ou moins:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonne) 2.

NOTA:

Comprend toutes les personnes qui ont appartenu à l'unité de dépense à un moment quelconque en 1974, même si elles n'en étaient pas membres au 31 décembre 1974 ou à un autre moment de l'année. L'âge est celui qu'avait la personne au 31 décembre 1974.

**NOMBRE DE SEMAINES-PERSONNES PASSÉES COMME MEMBRE DE L'U.D.
EN 1974**

Cela comprend:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 3 ans ou moins:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 4-6 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 7-9 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 10-12 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 13-15 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 16-17 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 18-64 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 65 ans ou plus:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition de l'U.D. en 1974, question (colonnes) 2 et 6.

NOTA:

- les revenus et dépenses des personnes ayant appartenu à l'unité de dépense pendant une partie de l'année seulement ne sont déclarés que pour la période pendant laquelle elles en ont fait partie. Le nombre de semaines-personnes passées comme membre permet d'identifier et de distinguer ces personnes;
- ce nombre, divisé par 52, donne le nombre de personnes équivalent à une année et sert à déterminer la taille moyenne des familles (poste no 1102) dans toutes les totalisations présentées dans le volume Dépenses des familles au Canada, 1974, no 62-544 au catalogue de Statistique Canada.

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PLEIN

Code	Catégorie
0-2	Nombre réel de salariés à temps plein
3	3 salariés à temps plein ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 question 0.

NOTA:

Un salarié à temps plein est une personne qui a travaillé plus de 48 semaines, dont au moins 25 à temps plein.

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Code	Catégorie
0-3	Nombre réel de salariés à temps partiel
4	4 salariés à temps partiel ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 question 0.

NOTA:

Un salarié à temps partiel est une personne qui a soit travaillé entre 1 et 48 semaines, soit travaillé plus de 48 semaines, dont moins de 25 à temps plein.

NOMBRE D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS POSSÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1974

Code	Catégorie
0-2	Nombre réel
3	3 et plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J01 question 1, (case 024).

REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Revenu d'un emploi autonome
Revenu de placements
Paiements de transferts gouvernementaux
Revenus provenant d'autres sources

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 à 15, colonnes 1 à 6.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
 - Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
 - Les deux enquêtes ne considèrent pas les transferts d'argent à l'intérieur de la "famille", mais puisqu'il y a une différence dans la définition de la famille, le revenu des familles à l'intérieur d'un ménage pourrait différer;
 - Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
 - l'EFC exclut des publications les familles dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de transferts des administrations publiques comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et l'assistance sociale. Les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.
- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Soldes et indemnités militaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 et 2, colonnes 1 à 6.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

REVENU PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 3 et 4, colonnes 1 à 6.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.
Dividendes
Autre revenu de placements

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 5 à 7, colonnes 1 à 6.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec
Assurance-chômage
Assistance sociale
Autre revenu provenant de sources publiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 8 à 13, colonnes 1 à 6.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite
Autres revenus en espèce

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 14 et 15, colonnes 1 à 6.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 questions 1 à 15, colonne 1 à 6.

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01, colonne 1 à 6, questions 1 et 2.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

AUTRES RENTRÉES MONÉTAIRES

Cela comprend les postes suivants:

Dons en argent
Héritages, règlements forfaitaires, etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 question 16, colonnes 1 à 6.

VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Cela comprend les postes suivants:

Total, variation nette de l'actif

Argent en banque, etc.

Argent dû à l'U.D.

Sommes versées en acompte pour achats ultérieurs

Actif financier: achats moins les ventes

Vente de biens personnels non-échange

Propriété: maison

Propriété: maison de villégiature

Propriété: autres biens

Placements dans une entreprise non constituée

Moins

Total, variation nette du passif

Prêts à versements réguliers

Autres sommes dues

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B03, questions 21 et 22.

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'U.D. en 1974, O01 questions 1 à 8, O02, questions 9 et 10.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

CHANGEMENT DU RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REÉR)**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01, question 8.

NOTA:

- déduction faite des contributions moins les retraits;
- il n'y avait pas de question spécifiquement pour les REÉR lors de l'enquête de 1974. Les paiements aux REÉR étaient compris à la Section N, question 8 "Contributions à d'autres caisses de retraite ou de pension, régimes enregistrés d'épargne-retraite". Pour des fins de comparaison, et pour tous les dossiers, on a considéré 44.3% de la valeur rapportée à la question 8 comme étant une estimation pour cette zone.
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

DÉPENSES

ALIMENTATION

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Aliments achetés dans un magasin
Pension payée à des ménages privés
Aliments consommés au restaurant, etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses d'alimentation en 1974, E01, questions 1, 2, 6 et 7.

NOTA:

- les aliments consommés au restaurant, etc., ne comprennent pas les repas remboursés par l'employeur ni ceux qui font partie d'un forfait de vacances;
- les aliments comprennent les boissons non alcoolisées. Les boissons alcoolisées font l'objet d'une zone distincte;

Aliments achetés dans un magasin:

Cela comprend les aliments achetés:

Dans les environs ou en voyages d'un jour
Lors de voyages de plus d'un jour

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses d'alimentation en 1974, E01, questions 1 et 2.

Aliments achetés au restaurant, etc.:

Cela comprend les aliments achetés au restaurant:

Dans les environs ou en voyages d'un jour

Lors de voyages de plus d'un jour

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses d'alimentation en 1974, E01 questions 6 et 7.

NOTA:

Les aliments achetés au restaurant ne comprennent pas les repas remboursés par l'employeur ni ceux qui font partie d'un forfait de vacances.

LOGEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Résidence principale
Autre logement

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02 questions 10 à 12, 14 et 18 à 20. B03, question 21. B04, question 28(xi) (cases 201, 341 et 491) et question 30. B05, questions 32 à 44.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C01 questions 19 à 21, C04, question 95.

NOTA:

- au cours de l'année d'enquête, l'unité de dépense peut avoir déménagé d'un logement à un autre avec ou sans changement de mode d'occupation; par conséquent, la même unité de dépense peut déclarer à la fois des dépenses au titre d'un logement loué et au titre d'un logement possédé et, pour la même raison, plus d'un combustible (ainsi que deux genres d'installations, de transformations et de considérations relatives à une résidence principale et à une maison de villégiature possédée);
- dans les cas où une unité (une personne ou plus) qui était locataire (propriétaire) pendant la première partie de 1974 a été fusionnée avec une unité qui était propriétaire (locataire) pendant toute l'année, il est possible que les dépenses au titre d'un logement loué (logement possédé) aient été faites par une unité de dépense identifiée comme propriétaire (locataire) pendant toute l'année.

Résidence principale:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Logement loué
Logement appartenant à l'occupant
Eau, combustibles et électricité

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02 questions 10 à 12, 14 et 18 à 20. B03, question 21. B04, questions 28(xi) et 30. B05, questions 37 à 44.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C01 questions 19 à 21, C04, question 95.

NOTA:

- au cours de l'année d'enquête, l'unité de dépense peut avoir déménagé d'un logement à un autre avec ou sans changement de mode d'occupation; par conséquent, la même unité de dépense peut déclarer à la fois des dépenses au titre d'un logement loué et au titre d'un logement possédé et, pour la même raison, plus d'un combustible (ainsi que deux genres d'installations, de transformations et de considérations relatives à une résidence principale et à une maison de villégiature possédée);
- dans les cas où une unité (une personne ou plus) qui était locataire (propriétaire) pendant la première partie de 1974 a été fusionnée avec une unité qui était propriétaire (locataire) pendant toute l'année, il est possible que les dépenses au titre d'un logement loué (logement possédé) aient été faites par une unité de dépense identifiée comme propriétaire (locataire) pendant toute l'année.

Logement loué:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Loyer
Entretien, réparations et modification

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, questions 10 à 12 et 14.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C04 question 95.

NOTA:

- le loyer payé ne comprend pas l'argent remis à l'U.D. en 1974 pour une raison quelconque, par ex., les paiements en trop (question 11), les allocations de loyer provinciales, etc. (mais non les crédits d'impôt provinciaux qui sont compris dans les "remboursements d'impôt sur le revenu");

- le montant du loyer est celui qui a été payé par l'U.D. qu'il s'agisse ou non d'un logement subventionné;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

- Loyer:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, questions 10 et 11, (cases 18 et 20).

NOTA:

- le loyer payé ne comprend pas l'argent remis à l'U.D. en 1974 (question 11) pour une raison quelconque, par ex., les paiements en trop, les allocations de loyer provinciales, etc. (mais non les crédits d'impôt provinciaux qui sont compris dans les "remboursements d'impôt sur le revenu");
- le montant du loyer est celui qui a été payé par l'U.D. qu'il s'agisse ou non d'un logement subventionné;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Logement appartenant à l'occupant:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Entretien, réparations et remplacements
Impôts fonciers
Primes d'assurance de propriétaire
Intérêts hypothécaires
Frais de condominium
Autres dépenses

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, questions 18 à 20, B03, question 21. B04, question 28, (cases 201, 341 et 491) et question 30.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C01 questions 19 à 21, C04, question 95.

NOTA:

Les frais de réparation et d'entretien comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété (logement et terrain) et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Entretien, réparations et remplacements:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Coût de contrat et de main-d'oeuvre
Matériaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 21.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C01 questions 19 à 21.

NOTA:

- réparations, entretien et remplacements seulement;
- comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Coût de contrat et de main-d'oeuvre:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Clôtures, patios et allées
Murs extérieurs
Peinture (intérieur et extérieur)
Papier peint
Autres murs intérieurs et plafonds
Menuiserie, y compris parquet de bois
Systèmes d'électricité
Systèmes automatiques
Remplacement de la toiture
Gouttières, autres réparations de la toiture
Couverture de sol rigide & moquette
Autre remplacement et réparation

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02 question 21.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C01 questions 19 à 21.

NOTA:

- contrat (main-d'oeuvre et matériaux compris) et/ou coût de la main-d'oeuvre rémunérée seulement;
- réparations, entretien et remplacements seulement;

- comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- **Matériaux:**

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Clôtures, patios et allées
Murs extérieurs
Peinture (intérieur et extérieur)
Papier peint
Autres murs intérieurs et plafonds
Menuiserie, y compris parquet de bois
Systèmes d'électricité
Systèmes automatiques
Remplacement de la toiture
Gouttières, autres réparations de la toiture
Couverture de sol rigide & moquette
Autre remplacement et réparation

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02 question 21.

NOTA:

- coût de matériaux seulement;
- réparations, entretien et remplacements seulement;
- comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- **Impôts fonciers (logement appartenant à l'occupant):**

Cela comprend les dépenses au titre des

Taxes et évaluations foncières

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 18, (case 111).

- Primes d'assurance de propriétaire:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 19, (case 121).

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C04 question 95.

- Intérêts hypothécaires:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B04 question 28(xi), (cases 201, 341 et 451).

NOTA:

- les intérêts imputables aux locaux d'affaires ont été supprimés;
- comprend les intérêts relatifs aux première et deuxième hypothèques sur tous les logements possédés de logement en 1974.

Eau, combustible et électricité:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants, pour la résidence principale:

Eau
Huile et autres combustibles liquides
Gaz canalisé
Autres combustibles
Électricité

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B05, questions 37 à 44, (cases 201 à 271).

NOTA:

- les dépenses comprennent celles qui ont été faites au titre de la résidence principale;
- les locataires déclarent des dépenses dans ces catégories si les frais sont payés séparément et ne sont pas compris dans le loyer.

- Eau:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B05, question 37, (case 201).

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Huile à chauffage et autres combustibles liquides:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B05, question 38, (case 211).

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Gaz canalisé:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B05, question 39, (case 221).

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Autres combustibles:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Gaz en bouteille
Bois de chauffage
Autres combustibles et frais de chauffage

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B05, questions 40 et 42 à 44, (cases 231, 251, 261 et 271).

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les propriétaires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Électricité:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B03, question 41, (case 241).

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

Autre logement:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Propriété de villégiature
Hébergement des voyageurs
Maisons de villégiature louée
Autre hébergement hors du foyer

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B05, question 32 à 36 et 37 à 44, (cases 301 à 371).

NOTA:

- l'hébergement des voyageurs comprend tous les modes d'habitation utilisés pendant un séjour à l'extérieur de la maison, par exemple à l'école ou au collège, au travail (à l'exception des dépenses d'affaires), ou en voyage ou en vacances (non compris dans le prix des voyages tous frais compris, par exemple les résidences du collège, les maisons privées et les divers genres d'établissements à l'intention des voyageurs);
- l'hébergement ne comprend pas les dépenses relatives aux chambreurs réguliers, lesquelles sont déclarées sous la rubrique "pièces d'habitation louées par l'occupant";
- les dépenses relatives aux maisons de villégiature possédées comprennent l'eau, le combustible et l'électricité.

Hébergement des voyageurs:

Cela comprend les dépenses au titre des:

Hôtels
Motels
Autre hébergement des voyageurs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B05 questions 32 à 35.

NOTA:

Nous n'avons pas tenté de séparer le coût des repas des frais d'hébergement s'il était inclus dans le prix.

ENTRETIEN MÉNAGER

Cela comprend les dépenses au titre des:

Communications
Frais de garde des enfants
Services domestiques
Dépenses au titre des animaux favoris
Produits de nettoyage ménagers
Articles en papier, emballages pour aliments
Biens et services d'horticulture
Autres articles ménagers

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C04 question 79.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 questions 1 à 3 et 5 à 7 (sans compter 7(e), case 341).

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses en soins personnels en 1974, G01 question 15.

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisir, de lecture et d'éducation en 1974, K01, question 20.

NOTA:

Les dépenses au titre du blanchissage et du nettoyage à sec figurent sous la rubrique des services vestimentaires.

Communications:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Téléphone
Poste et autres frais de communication

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 question 1.

Téléphone:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achats d'appareils téléphoniques, etc.
Service

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 question 1(a).

- Frais de base:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 question 1(a)(i).

- Frais d'interurbain:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 question 1(a)(ii).

Frais de garde d'enfants:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Garderies de jour
Autre garde au foyer

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 question 2.

Dépenses au titre des animaux favoris:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Nourriture pour animaux favoris
Achats d'animaux favoris et biens reliés
Soins vétérinaires et autres services

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 questions 7(d).

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisir, de lecture et d'éducation en 1974, K01, question 20.

Produits de nettoyage ménagers:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Détersif et savon
Produits pour nettoyer ou cirer
Produits chimiques ménagers spéciaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 question 5.

Articles en papier, emballages pour aliments:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Serviettes de papier
Papier-mouchoirs et papier-hygiéniques
Cartes de souhaits et cartes postales
Papeterie
Papier d'emballage
Autres fournitures en papier
Sacs à déchets en plastique
Autres sacs et articles en plastique
Papier d'aluminium

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01 question 6.

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses en soins personnels en 1974, G01 question 15.

ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Accessoires d'ameublement
Articles ménagers
Services reliés aux accessoires et articles d'ameublement

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C01 questions 1 à 20 et 22 à 26. C02, questions 27 à 38. C03, questions 47 à 55, 57 et 59 à 77. C04, questions 78, 80 à 94 et 96.

Accessoires d'ameublement:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Meubles
Articles ménagers en textile et accessoires reliés
Tapis, carpettes, tapis de pied
Articles d'art, antiquités et articles de décoration

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974. C01, questions 1 à 15, 17, 19 et 20. C03, questions 64 à 77. C04, question 92.

Meubles:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Meubles rembourrés
Meubles en bois
Meubles de métal et autres
Matelas, sommiers, bâtis et armatures de lit

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C01 questions 1 à 14.

Articles ménagers en matière textile et accessoires reliés:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Matériel pour rideaux, tentures, etc.
Cache-fenêtres
Literie
Nappes, serviettes de table, etc.
Serviettes, débarbouillettes, descentes de bain
Autres

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C03 questions 64 à 77. C04, question 92.

Articles ménagers:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Appareils ménagers
Lampes électriques portatives
Accessoires de cuisine et de cuisson non-électriques
Articles de table et couverts de table
Outils et matériel de maison et d'atelier
Matériel de jardinage et de déneigement
Autres articles ménagers
Pièces et organes auxiliaires (achetées séparément)

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C01 questions 16, 18 et 22 à 26, C02, questions 27 à 38. C03, questions 47 à 55, 57 et 59 à 63. C04, questions 78, 80 à 91 et 93.

Appareils ménagers:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Air climatisé et réfrigération
Appareils pour cuire et réchauffer les aliments
Appareils électriques pour préparer les aliments
Appareils pour la lessive
Autres appareils et accessoires électriques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C02 questions 27 à 38. C03, questions 47 à 55, 57 et 59. C04, question 78.

NOTA:

- prix d'achat net (après déduction de la valeur de reprise);
- les dépenses au titre des appareils de détente au foyer (radios, magnétophones, téléviseurs, etc.) ont été recueillies à la section C ("Principaux appareils ménagers"), mais classées sous la rubrique des loisirs;
- les dépenses au titre des appareils de soins personnels (rasoirs électriques, appareils électriques de mise en plis) ont été recueillies à la section C ("petits appareils électriques"), mais classées sous la rubrique des soins personnels;
- les ventes distinctes d'appareils ménagers (C02, colonne 6 - montant de reprise ou montant reçu contre article vendu séparément en 1974) sont comprises dans la variation de l'actif.

Services reliés aux accessoires et articles d'ameublement:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Location d'accessoires et articles d'ameublement
Entretien et réparations
Services de sécurité domestiques
Autres services

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C04 questions 94 et 96.

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B05 question 45.

HABILLEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements pour femmes (14 ans et plus)
Vêtements pour fillettes (4 à 13 ans)
Vêtements pour hommes (14 ans et plus)
Vêtements pour garçons (4 à 13 ans)
Vêtements pour enfants (de moins de 4 ans)
Tissu pour vêtements, articles et services

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01, question 4.

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre de l'habillement en 1974, F01/F02 questions 1 to 40. F02/F03 questions 1 to 36. F04/F05 questions 1 to 33. F05/F06 questions 1 to 33. F06 questions 1 to 13a). F07 questions 14 to 16. F07 questions 1 to 9.

NOTA:

- les services de blanchissage et de nettoyage à sec (D01, question 4) figurent sous la rubrique des services vestimentaires;
- les couches jetables figurent sous la rubrique des soins personnels.

Vêtements pour femmes (14 ans et plus):

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Manteaux et vestes
Tailleurs et robes
Vêtements tout-aller
Vêtements de sport
Autres vêtements spécialisés
Lingerie, bas, vêtements de nuit
Autres vêtements et accessoires
Bijoux
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F01/F02 questions 1 à 40.

NOTA:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 2.

Vêtements pour fillettes (4 à 13 ans):

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements pour l'extérieur
Tailleurs et robes
Pantalons
Blouses, tee-shirts et chandails
Sous-vêtements de nuit, bas, etc.
Autres vêtements, accessoires et bijoux
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F02/F03 questions 1 à 36.

NOTA:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 4.

Vêtements pour hommes (14 ans et plus):

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Manteaux et vestes
Complets et vestons sport
Pantalons
Autres vêtements
Vêtements de sport
Autres vêtements spéciaux
Autres vêtements et accessoires
Bijoux
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F04/F05, questions 1 à 33.

NOTA:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 4.

Vêtements pour garçons (4 à 13 ans):

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements d'extérieur
Pantalons
Chemises, tee-shirts et chandails
Sous-vêtements, vêtements de nuit, détente, chaussettes
Autres vêtements, accessoires et bijoux
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F05/F06, questions 1 à 33.

NOTA:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 4.

Vêtements pour enfants de moins de 4 ans:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements de jour
Vêtements de nuit
Autres vêtements pour enfants
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F06, questions 1 à 13a). F07, questions 14 à 16.

NOTA:

- les couches jetables figurent sous la rubrique des soins personnels.

DÉPENSES AU TITRE DES VÊTEMENTS POUR L'ÉPOUX*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1974, question (colonne) 4.

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre de l'habillement en 1974, F04/F05 questions 1 à 33.

NOTE:

Pour être classé comme marié, le conjoint doit avoir été membre du ménage au 31 décembre 1974. Même si la personne de référence était mariée, son état matrimonial sera "autre" si son conjoint n'était pas présent.

DÉPENSES AU TITRE DES VÊTEMENTS POUR L'ÉPOUSE*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1974, question (colonne) 4.

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre de l'habillement en 1974, F01/F02 questions 1 à 40.

NOTE:

Pour être classé comme marié, le conjoint doit avoir été membre du ménage au 31 décembre 1974. Même si la personne de référence était mariée, son état matrimonial sera "autre" si son conjoint n'était pas présent.

Tissus pour vêtements, articles et services:

Cela comprend les dépenses au titre des:

Tissus pour vêtements
Menus articles
Services vestimentaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F07 questions 1 à 9.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01, question 4.

NOTA:

Les services de blanchissage et de nettoyage à sec (D01 questions 4) figurent sous la rubrique des services vestimentaires.

Services vestimentaires:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Confection et coupe de vêtements
Entreposage de vêtements
Blanchissage et nettoyage à sec
Autre entretien et réparation de vêtements
Autres services vestimentaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F07 questions 4 à 9.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01, question 4.

- Blanchissage et nettoyage à sec:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Service de blanchissage
Service de nettoyage à sec
Libre-service: blanchissage et nettoyage à sec

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses de ménage en 1974, D01, questions 4.

TRANSPORT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Transport privé
Transport public

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J01 questions 5, 9 à 15, et 17 à 22. J03 questions 34 et 35 (cases 321 et 331), questions 37 à 46, (cases 361 à 451).

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 16(e), (case 071).

NOTA:

- à la question 5, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetés, moins le montant des reprises et le total des prix de vente des véhicules vendus;
- les dépenses déclarées aux J01 questions 9 à 22 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 8);
- les dépenses au titre des voyages de vacances tous frais compris ne figurent pas sous la rubrique du transport mais sous celle des loisirs;
- les dépenses au titre de l'achat et de l'utilisation d'autres véhicules (J02 questions 24 à 31), de bicyclettes (J03, questions 32 et 33) et de la location d'autres véhicules (J03 question 36) figurent toutes sous la rubrique des loisirs;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Transport privé:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achats d'automobiles et de camions
Achats d'accessoires automobiles
Locations d'automobiles et camions
Utilisation de l'automobile et du camion

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J01 questions 5, 9 à 15 et 17 à 22, J03, questions 34 et 35, (cases 321 et 331).

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02, question 16(e), (case 071).

NOTA:

- les dépenses déclarées aux J01 questions 9 à 22 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 8);
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Achat d'automobiles et de camions:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Automobile
Camion
Vente séparée d'automobiles et camions

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J01 question 5, (cases 081 à 101).

NOTA:

- à la question 5, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetés, moins le montant des reprises et le total des prix de vente des véhicules vendus;
- les ventes séparées d'automobiles et de camions (J01 question 5c) sont comptées comme dépenses négatives;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Utilisation de l'automobile et du camion:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Essence et carburant
Pneus
Batteries
Autres matériel pour entretien et réparation
Réparations et travaux d'entretien
Stationnement
Cours de conduite
Permis de conduire
Primes d'assurance publiques et privées
Frais d'immatriculation
Autres frais d'exploitation

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J01 questions 9 à 15 et 17 à 22.

FEX2 (questionnaire) Section B. Dépense de logement en 1974, B02 question 16(e), (case 071).

NOTA:

Les dépenses déclarées aux J01 questions 9 à 22 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, (J01 question 8).

- Essence et carburant:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J01 question 9.

- Réparations et travaux d'entretien:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vidanges d'huile et graissages
Mises au point
Autres réparations et entretien mécanique et électrique
Carrosserie (y compris la peinture)
Autres réparations et travaux d'entretien

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J01 questions 10 à 15.

NOTA:

Les dépenses déclarées aux J01 questions 9 à 22 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 8).

- Primes d'assurance publiques et privées:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J01 question 18.

NOTA:

Les dépenses déclarées aux J01 questions 9 à 22 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 8).

Transport public:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Transport local et de banlieue
Transport interurbain

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J03 questions 37 à 46, (cases 361 à 451).

Transport local et de banlieue:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Services de déménagement et d'entreposage, livraison
Autobus, métro, tramway
Autobus ou train de banlieue
Taxi
Autres services de transport locaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J03 questions 37 à 41, (cases 361 à 391).

Transport interurbain:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Service de déménagement et d'entreposage
Avion
Train
Autocars interurbains
Autres services de transport de passagers
Autres transport interurbain de passagers

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J03 questions 42 à 46, (cases 411 à 451).

- Avion:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J03 question 44, (case 431).

SOINS DE SANTÉ

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Frais directs payés par la famille
Primes d'assurance-médicale

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H01 questions 3 et 4. H02, questions 5 à 15.

Frais directs payés par la famille:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Fournitures pour soins de santé
Produits médicaux et pharmaceutiques
Soins médicaux
Articles et services pour soins des yeux
Autres articles pour soin de santé
Soins dentaires
Soins hospitaliers et autres soins médicaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H01 question 4. H02, questions 5 à 15.

Produits médicaux et pharmaceutiques:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Prescriptions
Autres

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H02, questions 11 et 12.

- Prescriptions:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H02 question 11.

Articles et services pour les soins des yeux:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Lunettes
Verres de contact
Autres articles pour les soins des yeux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H02 question 5.

Soins dentaires:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Soins orthodontiques et périodontiques
Prescriptions et ajustement de dentiers
Autres soins dentaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H02 question 6.

Autres frais payés directement par la famille:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Fournitures pour soins de santé
Soins médicaux
Autres articles pour soins de santé
Soins hospitaliers et autres soins médicaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H02, questions 7 à 10 et 13 à 15.

Primes d'assurance-médicale:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Régime public d'assurance-hospitalisation et assurance médicale
Régime privé de soins médicaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H01 question 3.

Régime public d'assurance-hospitalisation et assurance medicale:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H01, question 3a).

Régime privé de soins médicaux:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Régime complémentaire
Dentaire et médicament (police séparée)
Assurance-accident et assurance-invalidité

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Frais médicaux et de santé en 1974, H01 question 3b).

SOINS PERSONNELS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Articles et fournitures de soins personnels
Service de soins personnels

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses en soins personnels en 1974, G01 questions 1 à 14 et 16 à 18.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C03 questions 56 et 58.

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F06, question 13b).

Articles et fournitures de soins personnels:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Produits de toilette et de beauté
Produits d'hygiène buccale
Savon de toilette et de soins personnels
Rasoirs jetables et lames de rasoir
Couches jetables
Articles de soins personnels électriques
Autres articles et accessoires de soins personnels

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses en soins personnels en 1974, G01 questions 4 à 14 et 16 à 18.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C03 questions 56 et 58.

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses d'habillement en 1974, F06, question 13b).

Produits de toilette et de beauté:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Crèmes et lotions
- Maquillage
- Produits parfumés
- Produits capillaires
- Produits de manucure
- Déodorisants personnels
- Préparation à rasage
- Autres produits de toilette et de beauté

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses en soins personnels en 1974, G01 questions 4 à 7, 9, 10 et 12.

Service de soins personnels:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Lavage de cheveux, coupes et mise en plis
- Autres services capillaires
- Autres services de soins personnels

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses en soins personnels en 1974, G01 questions 1 à 3.

LOISIRS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Matériel et service reliés aux loisirs
Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord
Matériel et services de détente à la maison
Services de loisirs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01 questions 1 à 19, 21 et 22. K02, questions 22 et 23.

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J02 questions 27 et 31. J03, questions 32, 33 et 36.

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C02 questions 39 à 46.

NOTA:

- les dépenses déclarées aux J02 question 31 ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation du véhicule était imputable au travail (question 29);
- nous n'avons pas tenté de transposer les éléments des voyages tous frais compris dans leur catégorie respective (par exemple, alimentation, transport, etc.);
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Matériel et service reliés aux loisirs:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Matériel de sport et d'athlétisme
- Matériel de terrain de jeux
- Jouets, jeux et matériel pour passe-temps
- Matériel et services photographiques
- Instruments de musique, pièces et accessoires
- Articles de collectionneurs
- Matériel de camping et pique-nique
- Pièces et fournitures pour matériel de loisir
- Location, entretien et réparation

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01 questions 2 à 10, 15 à 19 et 21.

Jouets, jeux et matériel pour passe-temps:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Jouets
- Traîneaux, toboggans, véhicules pour enfants
- Jeux et matériel pour passe-temps

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01 questions 2, 17 et 18.

Matériel et services photographiques:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Appareils photo
- Pièces et accessoires pour appareils photo
- Autre matériel photographique
- Pellicules et traitement
- Autres services photographiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01 questions 15 et 16.

Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achats de véhicules de plaisance
Achats d'accessoires et matériel auxiliaire
Utilisation de véhicules de plaisance

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J02 questions 27 et 31. J03 questions 32, 33 et 36.

Nota:

- Les dépenses déclarées aux J02 question 31 ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail (question 29);
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Achats de véhicules de plaisance:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bicyclettes
Autres véhicules et moteurs hors-bord

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1974, J02 question 27. J03, question 32.

NOTA:

- à la question 27, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetés, moins le montant des reprises et le total des prix de vente des véhicules vendus;
- les ventes séparées de véhicules de plaisance (J02 question 27c) sont comptées comme dépenses négatives;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Matériel et services de détente à la maison:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Postes de radio (sauf radios combinées)
- Radio combinées
- Téléviseurs
- Magnétophones et lecteurs, audio
- Magnétoscopes à bandes et à disques
- Composantes du matériel électronique
- Disques et bandes audio vierges et enregistrées
- Video: bandes, disques vierges et enregistrées
- Autre matériel de détente au foyer
- Pièces achetées séparément
- Location de matériel
- Travaux d'entretien et de réparation
- Télédistribution (câble)

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Frais d'ameublement et d'accessoires en 1974, C02 questions 39 à 46.

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01, questions 11 à 14.

NOTA:

Prix d'achat net (après déduction de la valeur de reprise).

Services de loisir:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Spectacles sur scène
Utilisation d'installations et services récréatifs
Voyages organisés
Visites touristiques et excursions de groupe
Autres services récréatifs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01 questions 1, 9, 21 et 22. K02, questions 22 et 23.

Spectacles sur scène:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Présentation de film
Événement sportifs (comme spectateurs)
Spectacles sur scène (concerts)
Droits d'entrée aux musées, expositions, etc.
Droits d'entrée pour usage unique

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01 question 1.

Utilisation d'installations, services récréatifs:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Abonnements, droits pour les clubs etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01, questions 9 et 21.

Voyages organisés:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Frais de voyages comprenant les repas
Frais de voyages ne comprenant pas les repas

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K01, question 22, (cases 011, 061 et 111).

NOTA:

Nous n'avons pas tenté de transposer les éléments des voyages tous frais compris dans leur catégorie respective (par exemple, alimentation, transport, etc.).

MATÉRIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMÉS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Journaux
Revue et périodiques
Livres et brochures (sauf scolaires)
Cartes, partitions et autres imprimés
Service de reproduction, frais et amendes de bibliothèque

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K02 questions 24 à 26, (cases 191 à 251).

ÉDUCATION

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Fournitures
Manuels
Frais de scolarité
Autres cours (sauf cours de conduite)
Autres services d'éducation

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K02 questions 27 à 31.

Frais de scolarité:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Maternelle, prématernelle, primaire et secondaire
Postsecondaire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1974, K02 question 27.

PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISÉES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Produits du tabac et articles de fumeurs
Boissons alcoolisées

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Dépenses en cigarettes, tabac et spiritueux en 1974, I01 questions 1 à 7.

Produits du tabac et articles de fumeurs:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Tabac
Cigares
Cigarettes
Allumettes et autres articles de fumeurs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Dépenses en cigarettes, tabac et spiritueux en 1974, I01 questions 1 à 4.

Cigarettes:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section I. Dépenses en cigarettes, tabac et spiritueux en 1974, I01 question 1.

Boissons alcoolisées:

Cela comprend les dépenses consacrées aux boissons alcoolisées:

Servis dans des établissements licenciés
Achetées au magasin

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Dépenses en cigarettes, tabac et spiritueux en 1974, I01 questions 5 à 7.

Servis dans des établissements licenciés:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bière
Vin et cidre
Spiritueux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Dépenses en cigarettes, tabac et spiritueux en 1974, I01 question 5b (case 251), question 6b (case 271) et question 7b (case 291).

Achetées au magasin:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bière
Vin et cidre
Spiritueux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Dépenses en cigarettes, tabac et spiritueux en 1974, I01, question 5a (case 241), question 6a (case 261) et question 7a (case 281).

DÉPENSES DIVERSES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Intérêt sur prêts personnels
- Dépenses sur autre propriété
- Honoraires d'avocat et de notaire, N.D.A.
- Services financiers: bancaires, conseils, etc.
- Cotisations syndicales et professionnelles
- Contributions et cotisations, clubs sociaux, etc.
- Dépôts perdus, amendes, argent perdu, etc.
- Outils et matériel achetés pour le travail
- Autres services divers
- Autres articles divers

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section L. Dépenses diverses en 1974, L01, questions 1 à 11.

Intérêt sur prêts personnels:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section L. Dépenses diverses en 1974, L01, question 1.

Cotisations syndicales et professionnelles:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section L. Dépenses diverses en 1974, L01, question 7.

IMPÔTS PERSONNELS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Impôt sur le revenu de 1974
Autres impôts personnels

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 questions 1 et 2.

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1974, M01 question 16(iii).

NOTA:

- les remboursements d'impôt sur le revenu de 1973 (M01 question 16(iii)) ont été soustraits du total des impôts personnels;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

SÉCURITÉ

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Primes d'assurance sur la vie
- Contrats de rentes
- Contributions à des sociétés de secours mutuel
- Contributions à l'assurance-chômage
- Cotisation à des caisses de retraite ou de pension

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 questions 3 à 8.

Primes d'assurance sur la vie:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 3.

Contributions à l'assurance-chômage:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 5.

Cotisation à des caisses de retraite ou de pensions:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Régime de pensions gouvernementales
- Régime de pension du Canada/Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ)
- Autres

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 questions 6 à 8.

Régime de pensions du Canada et régime des rentes du Québec:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 7.

Autres caisses de retraite gouvernementales:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 6.

NOTA:

Les autres régimes publics comprennent les caisses de retraite et de pension fédérales, provinciales et municipales.

Autres (sauf REÉR):

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 8.

NOTA:

Les autres régimes (c.-à-d. non-publics) comprennent les caisses de retraite et de pension privées (par exemple, les régimes de pension d'entreprises), sauf les REÉR.

DONS ET CONTRIBUTIONS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Personnes n'appartenant pas à l'U.D.
Organismes philanthropiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 questions 9 à 11.

NOTA:

Les dépenses relatives à des personnes n'appartenant pas à l'unité de dépense sont les suivantes: (i) les dons et contributions en espèces (y compris les paiements de soutien) et (ii) la valeur des autres dons (par exemple, fleurs, vêtements, jouets, articles et accessoires d'ameublement, etc.). Puisque les articles achetés pour des personnes n'appartenant pas à l'unité de dépense sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Personnes n'appartenant pas à l'U.D.:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Dons et contributions en argent
Autres dons, par exemple, fleurs, vêtements, jouets

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 questions 9 et 10.

NOTA:

Puisque les articles achetés pour des personnes n'appartenant pas à l'unité de dépense sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Dons et contributions en argent:

Cela comprend dons et contributions en argent aux:

Personnes vivant au Canada
Personnes vivant à l'étranger

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 9.

Autres dons, par exemple, fleurs, vêtements, jouets:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre de l'habillement en 1974, F06/F07 questions 1 à 16.

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 10.

NOTA:

Puisque les articles achetés pour des personnes ne faisant pas partie du ménage sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Les vêtements et les couches jetables pour les futurs nouveaux-nés sont inclus ici (F06/F07, questions 1 à 16).

Organismes philanthropiques:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Institutions religieuses
Autres organismes philanthropiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 11.

Institutions religieuses:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 11(i).

Autres organismes philanthropiques:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 11(i), (case 16).

CONSOMMATION COURANTE TOTALE

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Alimentation
- Logement
- Entretien ménager
- Articles et accessoires d'ameublement
- Habillement
- Transport
- Soins de santé
- Soins personnels
- Loisirs
- Matériel de lecture et autres imprimés
- Éducation
- Produits du tabac et boissons alcoolisées
- Dépenses diverses

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Sections B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L.

DÉPENSES TOTALES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

CONSOMMATION COURANTE TOTALE plus

Impôts personnels

Sécurité

Dons et contributions

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Sections B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L et N.

VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETÉS

Cela comprend les postes suivants:

Valeur des aliments non achetés
Valeur d'autres biens de la ferme pour la famille
Valeur des cadeaux reçus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses d'alimentation en 1974, E01 questions 3 et 4.

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 12.

NOTA:

- la valeur des cadeaux reçus se rapporte aux cadeaux autres qu'en espèces reçus de personnes n'appartenant pas à l'unité de dépense (fleurs, vêtements, jouets, articles et accessoires d'ameublement, etc.). Les cadeaux en espèces figurent dans les autres rentrées monétaires (zone 84);
- la valeur des articles non achetés ne fait pas partie du budget de l'unité de dépense, mais il est probable qu'elle influe sur les montants consacrés à certaines catégories du budget.

Valeur des aliments non achetés:

Cela comprend le valeur des aliments:

Produit à la maison pour la famille
Produit de la ferme pour la famille
Reçu comme partie du salaire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses d'alimentation en 1974, E01 questions 3 et 4.

Valeur des cadeaux reçus:

Cela comprend les postes suivants:

Meuble
Articles et accessoires ménagers
Matériel de détente au foyer
Autres biens ménagers durables
Vêtements
Autres cadeaux non monétaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Impôts personnels, sécurité, dons en 1974, N01 question 12.

NOTA:

Les cadeaux en espèces figurent dans les autres rentrées monétaires.

POSTES ADDITIONNELS**VARIATION NETTE DE L'ACTIF:**

Cela comprend la variation de

Argent en banque, etc.
Argent dû à l'U.D.
Sommes versées en acompte pour achats ultérieurs
Actif financier: achats moins les ventes
Vente de biens personnels non-échange
Propriété: maison
Propriété: maison de villégiature
Propriété: autres biens
Placements dans une entreprise non constituée

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1974, O01, questions 1 à 3.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

ARGENT EN BANQUE, ETC.:

Cela comprend la variation de

Argent en banque
Compte d'épargne
Compagnie de fiducie et de prêt
En caisse (argent en mains)
Certificats de placements garantis

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1974, O01, question 1.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

ARGENT DÛ À L'UNITÉ DE DÉPENSE:

Cela comprend la variation de

Prêts consentis, moins remboursements, à des personnes ne faisant pas partie de l'unité de dépense

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1974, O01, question 2.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

ACTIF FINANCIER: VALEUR NETTE DES ACHATS MOINS LES VENTES:

Cela comprend la valeur nette des achats et des ventes de:

Obligations d'épargne du Canada, autres obligations du gouvernement du Canada et autres obligations
Valeurs inscrites à la bourse et parts de fonds mutuel (y compris les frais de courtage)
Parts dans les clubs de placements, etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1974, O01, question 3.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

VARIATION NETTE DU PASSIF:

Cela comprend les dettes de l'unité de dépense sur:

Sociétés de financement et de prêts
Banque à charte: prêts personnels
Coopératives de crédit et caisses populaires
Sociétés d'assurance-vie
Grands magasins
Autres comptes et comptes à tempérament
À des particuliers
Loyers
Taxes ou impôts
Autres comptes

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section O. Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1974, O02, question 10.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

Partie 4

DESCRIPTIONS TECHNIQUES

PLAN DE SONDAGE ET RÉPERCUSSIONS

L'Enquête sur les dépenses des familles en 1974 (EDFAM) a été effectuée auprès d'un échantillon à grappes stratifié à plusieurs degrés prélevé à même la base de sondage de l'Enquête sur la population active. On a suivi les mêmes méthodes d'échantillonnage que dans l'Enquête sur la population active, mais les fractions de sondage ont été modifiées pour répondre aux besoins particuliers de l'EDFAM.

L'échantillon a été conçu de façon à représenter les personnes vivant dans des ménages privés dans 14 grands centres urbains du Canada. La population exclue comprend:

- les résidants des réserves indiennes;
- les malades et les pensionnaires habitant en permanence un logement collectif comme un foyer pour personnes âgées, un établissement correctionnel ou un hôpital; et
- les familles des représentants officiels de pays étrangers.

Ne sont pas compris non plus dans ce fichier les unités de dépense constituées pour une partie de l'année seulement (voir la section "Traitement des changements survenus au cours de l'année de référence" présentée ci-après).

En raison de la variation des fractions de sondage et des taux de réponse, nous avons attribué un poids à chaque dossier du fichier. Le poids de l'unité de l'Enquête sur les dépenses des familles est expliqué en détail dans la section "Description des variables". Il faut multiplier chaque variable du fichier par le poids pour obtenir des estimations statistiques valides des paramètres démographiques, comme des moyennes, des médianes, des modes et des estimations d'agrégats.

L'intérêt que présente l'utilisation de ces poids de sondage dans l'analyse de régression est un sujet complexe. L'article intitulé "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples", de DuMouchel et Duncan (1983), *Journal of the American Statistical Association*, Volume 78, September 1983, pp 535-543, présente un sommaire utile sur la question.

Comme nous avons utilisé un échantillon à grappes stratifié à plusieurs degrés, les estimations de l'erreur type calculées selon la formule habituelle d'échantillonnage aléatoire simple sous-représentent généralement les erreurs types vraies. Les renseignements dont nous avons besoin

pour estimer les erreurs types ne figurent pas dans ce fichier. Toutefois, pour illustrer les différences, nous avons dressé des tableaux sur les erreurs types, que nous présentons dans cette documentation à l'annexe A. Ces tableaux indiquent les erreurs types des moyennes et des coefficients de régression, que nous avons calculées en tenant compte de la complexité du plan de sondage. Aux fins de comparaison, nous avons calculé les erreurs types qui ne tiennent pas compte des effets du plan, en utilisant un programme de régression type pour les moindres carrés pondérés. Pour de plus amples renseignements, voir le document hors catalogue intitulé Estimation de la variance dans les enquêtes sur les dépenses des familles et la bibliographie qui s'y rattache.

La plupart des programmes de régression ne peuvent pas prendre en considération les effets du plan, même si les renseignements pertinents sont connus. Toutefois, les programmes généraux comme le SAS, le BMDP et le PSSS produisent des coefficients au moyen des moindres carrés pondérés. Les erreurs types calculées d'après le PSSS sont beaucoup trop faibles parce qu'on y utilise la somme des poids pour établir les degrés de liberté. On peut remédier à la situation en divisant le poids de chaque dossier par la somme des poids et en multipliant par la taille de l'échantillon. On obtiendra ainsi des erreurs types équivalentes à celles que produisent le SAS et le BMDP.

COLLECTE DES DONNÉES

L'enquête a été menée de la même manière que les enquêtes subséquentes sur les dépenses des familles. L'interviewer devait d'abord dresser la liste de tous les membres du ménage et déterminer les unités de dépense composant le ménage. Ensuite, il a rempli une fiche de dépenses pour chaque unité de dépense et consigné les renseignements sur un questionnaire détaillé. Un spécimen du questionnaire (FEX2) était envoyé avec le fichier.

La collecte des données sur les dépenses déclarées de mémoire et par référence aux dossiers de l'année précédente impose un travail énorme à l'interviewer et au répondant. En effet, l'interviewer doit effectuer de longues interviews et souvent plus d'une visite afin d'obtenir des renseignements complets. On estime que l'année civile constitue un cadre plus facilement identifiable par le répondant que toute autre période de 12 mois. Il peut se souvenir assez bien des gros achats: voiture, mobilier de salon, etc. Il en est de même du loyer, de l'impôt foncier et des mensualités hypothécaires. Les dépenses alimentaires, qui représentent le septième du budget moyen, peuvent faire l'objet d'une estimation hebdomadaire ou mensuelle. Les dépenses pour les articles moins importants achetés à intervalles réguliers sont en général estimées en fonction du montant et de la fréquence de l'achat. La précision des renseignements sur les autres dépenses, tel l'achat de vêtements ou de matériaux de réparation pour la maison, dépend de l'aptitude du répondant à se rappeler les achats dans les moindres détails ou de sa volonté de consulter les chèques annulés, les reçus, les contrats et d'autres documents.

GUIDE DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE CONCEPTS

Lorsqu'il se sert des données de l'enquête de 1974 sur les dépenses des familles (EDFAM) contenues dans ce fichier, particulièrement s'il le fait de concert avec les résultats des enquêtes sur les finances des consommateurs (EFC), l'utilisateur doit tenir compte des facteurs suivants:

- le concept de l'unité de dépense utilisé dans l'EDFAM;
- les différences qui existent entre les concepts et les définitions de l'EDFAM et ceux de l'EFC;
- la façon dont sont traités dans l'EDFAM les changements qui surviennent dans la composition et la situation géographique de l'unité de dépense, dans le mode d'occupation et le genre de logement, etc.;
- les unités de dépense constituées pour une partie de l'année seulement et l'importance de leur exclusion du fichier.

UNITÉ DE DÉPENSE

L'unité de dépense se définit comme suit: groupe de personnes qui dépendent d'un revenu commun ou mis en commun pour les principaux postes de dépense et qui demeurent dans le même logement, ou particuliers financièrement indépendants, vivant seuls. On considère les fils ou filles jamais mariés qui demeurent avec leurs parents comme faisant partie de l'unité de dépense de leurs parents. Dans la plupart des cas, les membres des unités de dépense comprenant deux personnes ou plus sont apparentés par le sang, le mariage ou l'adoption et, de ce fait, répondent à la définition de la "famille économique" employée dans les enquêtes sur les finances des consommateurs (groupe de particuliers apparentés par le sang, le mariage ou l'adoption et qui partagent le même logement). La définition de la famille retenue pour le recensement de la population limite la famille à l'époux et l'épouse (avec ou sans enfants jamais mariés, quel que soit leur âge), ou à un parent avec un ou plusieurs de ses enfants jamais mariés vivant dans le même logement. Les unités de dépense d'une seule personne sont des personnes financièrement indépendantes qui vivent seules ou en qualité de chambreurs.

Dans les bulletins statistiques fondés sur les données de l'Enquête sur les dépenses des familles, les termes "famille" et "personnes seules" n'ont pas la même signification. Ils s'appliquent aux unités de dépense telles qu'elles sont définies ci-dessus.

DIFFÉRENCES ENTRE LES CONCEPTS ET LES DÉFINITIONS DE L'EDFAM ET DE L'EFC

- L'unité familiale n'est pas définie de la même façon dans les deux enquêtes. Voir la définition de l'unité de dépense ci-dessus.
- Il existe des différences dans le traitement de la composition de l'unité de dépense ou de l'unité familiale. L'Enquête sur les dépenses des familles considère l'unité de dépense telle qu'elle existait pendant l'année, tandis que l'Enquête sur les finances des consommateurs considère l'unité familiale telle qu'elle était constituée au moment de l'interview.
- Il existe des différences dans le traitement du revenu monétaire et de l'impôt sur le revenu. (Voir la section "Description des variables".)
- Il existe également des différences au chapitre de la population observée (par exemple, les résidents d'institutions religieuses).

On peut obtenir sur demande, auprès de la Section des enquêtes sur les dépenses des familles, Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada, une publication hors catalogue exposant les différences entre l'Enquête sur les dépenses des familles et l'Enquête sur les finances des consommateurs et intitulée Revenu des unités de dépense et des familles économiques: Étude des concepts et des rapports.

TRAITEMENT DES CHANGEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Composition de l'unité de dépense:

Les règles particulières adoptées pour reconstituer l'unité de dépense telle qu'elle existait pendant l'année ont au moins trois conséquences:

- certains dossiers comprennent à la fois des personnes ayant appartenu à l'U.D. pendant une partie de l'année seulement et des personnes y ayant appartenu pendant toute l'année;
- certains dossiers ne concernent que les unités de dépense constituées pour une partie de l'année seulement (c.-à-d. les membres ayant appartenu à l'U.D. pendant une partie de l'année seulement);
- certains dossiers sont constitués en fusionnant les dossiers des personnes qui ont formé des unités de dépense distinctes pendant une partie de l'année.

Personnes ayant appartenu à l'U.D. pendant une partie de l'année seulement

Leurs revenus et dépenses ne sont déclarés que pour la période pendant laquelle elles ont fait partie de l'U.D. Leur présence et leur importance peuvent être déterminées à partir de la zone 'nombre de semaines-personnes passées comme membre de l'U.D.'

Unités de dépense constituées pour une partie de l'année seulement

Il s'agit des familles et des personnes seules qui, au cours de l'année d'enquête, ont fait partie d'autres unités de dépense, des familles et des personnes qui ont immigré au Canada au cours de l'année et des Canadiens qui sont revenus de l'étranger ou qui étaient membres d'un ménage collectif. Les dossiers de ces personnes ne figurent pas dans ce fichier. Leur importance fait l'objet d'un exposé dans *Dépense des familles au Canada, 1974* (no 62-544 au catalogue).

Dossiers fusionnés

Si, par exemple, les deux membres d'un couple marié constituaient des unités de dépense d'une seule personne avant leur mariage, leurs dossiers individuels peuvent être combinés avec leur dossier commun après le mariage pour donner un dossier unique pour toute l'année. Un dossier fusionné ne peut contenir des personnes ayant appartenu à l'U.D. pendant une partie de l'année seulement, mais il peut avoir des répercussions à l'égard de certaines des classifications et des dépenses; par exemple, une unité classée comme propriétaire pour toute l'année peut déclarer des dépenses au titre d'un loyer.

Endroit:

Selon l'enquête, voici les pourcentages d'U.D. qui ont déménagé au cours de l'année:

	Propriétaires	Locataires	Occupation Mixte
Ont déménagé	1.53	15.07	3.92

Le déménagement est donc une considération importante dans le cas des locataires et de l'occupation mixte. La plupart des caractéristiques de l'habitation se rapportent au logement (ou aux pièces d'habitation) occupé au 31 décembre 1974, de sorte que pour les locataires en particulier, le rapport qui existe entre les caractéristiques de l'habitation et les dépenses pourrait être quelque peu ténue, surtout pour ce qui est du loyer et de la consommation d'eau, de combustible et d'électricité.

Mode d'occupation:

Un pourcentage peu élevé d'unités de dépense ont déclaré des changements dans le mode d'occupation (occupation mixte) dans une proportion de 3.9% (changement de "propriétaire" à "locataire", ou vice-versa). Ces U.D. figurent dans la zone du mode d'occupation (zone 9). Les changements à l'égard du statut de "propriétaire avec ou sans hypothèque" ou les changements de statut de "locataire ordinaire" à un autre genre de locataire ne sont pas identifiés comme tels; le statut est simplement indiqué tel qu'il a été observé au 31 décembre 1974.

Annexe A

LISTE DES TABLEAUX SOMMAIRES

Tableau

- 1 Dépenses moyennes selon la région
- 2 Dépenses moyennes selon le revenu de la famille
- 3 Erreurs types des dépenses moyennes selon le revenu de la famille
- 4 Dépenses globales et moyennes du fichier de microdonnées

Annexe B

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

***	1000-1572	Alimentation
***	1000-1520	Aliments achetés dans un magasin
	1000	Dans les environs ou en voyage d'un jour
	1520	Lors de voyage de plus d'un jour
	1530-1532	Pension payée à des ménages privés
	1530	Pens. payée par membr. de fam. & chambr.
	1532	Pension lors de voyage de plus d'un jour
***	1560-1572	Aliments achetés au restaurant etc.
	1560-1563	Dans les environs ou en voyage d'un jour
	1560	Au travail
	1561	À l'école
	1562	Autres endroits de restauration
	1563	Casse-croûte
	1570-1572	Lors de voyages de plus d'un jour
	1570	Au travail
	1571	À l'école et au collège
	1572	En vacances ou autres voyages
***	2000-2131	Logement
***	2000-2096	Résidence principale
***	2000-2002	Logement loué
***	2000	Loyer
	2001	Entretien, réparations et modifications
	2002	Primes d'assurance pour locataires
***	2010-2080	Logement appartenant à l'occupant
***	2010-2049	Entretien, réparations et remplacement
@@@	2010-2029	Coût du contrat & de main-d'oeuvre
	2010	Clôtures, patios et allées
	2011	Murs extérieurs
	2012	Peinture (intérieur et extérieur)
	2013	Papier peint
	2014	Autres murs intérieurs et plafonds
	2015	Menuis., y comp. parquet de bois
	2016-2017	Systèmes d'électricité
	2016	Remplacements
	2017	Réparations et entretien
	2018-2021	Systèmes automatiques
	2018-2019	Plomberie
	2018	Remplacement des garnitures
	2019	Réparations et entretien
	2020-2021	Chauffage et climatisation
	2020	Remplacement
	2021	Réparations et entretien
	2022	Remplacement de la toiture
	2023	Gouttières, autres rép. de toiture
	2024-2025	Couvert. de sol rigide & moquette
	2024	Remplacement de moquette
	2025	Réparations et entretien
	2026-2029	Autre remplacement & réparation
	2026	Remplacement d'appareil encastré
	2027	Calfeutrage et coupe-froid
	2028	Autres remplacements
	2029	Autres réparations et entretien

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

200	2030-2049	Matériaux
	2030	Clôtures, patios et allées
	2031	Murs extérieurs
	2032	Peinture (intérieur et extérieur)
	2033	Papier peint
	2034	Autres murs intérieurs et plafonds
	2035	Menuis., y comp. parquet de bois
	2036-2037	Systèmes d'électricité
	2036	Remplacements
	2037	Réparations et entretien
	2038-2041	Systèmes automatiques
	2038-2039	Plomberie
	2038	Remplacement des garnitures
	2039	Réparations et entretien
	2040-2041	Chauffage et climatisation
	2040	Remplacement
	2041	Réparations et entretien
	2042	Remplacement de la toiture
	2043	Gouttières, autres rép. de toiture
	2044-2045	Couvert. de sol rigide & moquette
	2044	Remplacement de moquette
	2045	Réparations et entretien
	2046-2049	Autre remplacement et réparation
	2046	Remplacement d'appareil encastré
	2047	Calfeutrage et coupe-froid
	2048	Autres remplacements
	2049	Autres réparations et entretien
	2070	Frais de condominium
***	2071	Impôts fonciers
***	2072	Primes d'assurance de propriétaire
***	2073-2074	Intérêt hypothécaire
	2073	Première hypothèque
	2074	Deuxième hypothèque
	2075-2080	Autres dépenses
	2075	Commission pour vente de maison
	2076	Honoraires relatifs aux logements
	2077	Primes d'assurance hypothécaire
	2078-2080	Autres dépenses
	2078	Frais d'éval. arpentage, pénalités hypot.
	2080	Droits de transferts
***	2090-2096	Eau, combustible et électricité
***	2090	Eau
***	2091	Huile à chauff. & autre combust. liq.
***	2092	Gaz canalisé
***	2093-2095	Autres combustibles
	2093	Gaz en bouteille
	2094	Bois de chauffage
	2095	Autres combust. & frais de chauffage
***	2096	Électricité
***	2100-2131	Autre logement
	2100-2117	Propriété de villégiature
	2100	Entretien, réparations et remplacement
	2101	Impôts fonciers
	2102	Primes d'assurance
	2103	Intérêt hypothécaire
	2110	Eau et combustible
	2116	Electricité
	2117	Autres dépenses

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

200 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

***	2120-2123	Hébergement des voyageurs
	2120	Hôtels
	2121	Motels
	2122-2123	Autre hébergement des voyageurs
	2122	Terrains de camping
	2123	Mais. de chamb. touristes, autres
	2130	Maison de villégiature louée
	2131	Autre hébergement hors du foyer
***	2200-2283	Entretien ménager
***	2200-2205	Communications
***	2200-2204	Téléphone
	2200	Achats d'appareils téléphoniques etc.
	2201-2204	Service
	2201	Installation et réparations
@@@	2202	Frais de base
	2203	Autres frais d'appels locaux
@@@	2204	Frais d'interurbain
	2205	Poste et aut. frais de comm.(sauf colis)
***	2210-2213	Frais de garde d'enfants
	2210-2212	Frais de garde d'enfants (sauf 2213)
	2210	Centres de soins & garderies de jour
	2211	Autre garde à l'extérieur du foyer
	2212	Garde au foyer les jours de semaine
	2213	Autre garde au foyer
	2220	Services domestiques
***	2230-2234	Dépenses au titre des animaux favoris
	2230	Nourriture en cons. pour chiens et chats
	2231	Autres aliments pour chiens et chats
	2232	Autres aliments pour animaux favoris
	2233	Achats d'animaux favoris et biens rel.
	2234	Soins vétérinaires et autres services
***	2240-2250	Produits de nettoyage ménagers
	2240-2242	Détergant et savon (sauf soin personnel)
	2240	Détergant de blanchiss. (y comp.savons)
	2241	Détergant liquide(sauf dét. de blanch.)
	2242	Détergant pour lave-vaisselle automat.
	2243-2246	Produits pour nettoyer ou cirer
	2243	Nettoyeur pour cabinet de toilette
	2244	Poudres de nettoyage et à récurer
	2245	Cirages et cires
	2246	Autres produits de nettoyy. & de cirage
	2247-2250	Produits chimiques ménagers spéciaux
	2247	Eau de javel
	2248	Adoucisseurs de tissus
	2249	Désinfectants & désodorisants ménagers
	2250	Autres
***	2260-2268	Articles en papier, emballages pour alim.
	2260	Serviettes de papier
	2261	Papier-mouchoirs et papier-hygiéniques
	2262	Cartes de souhaits et cartes postales
	2263	Papeterie (sauf fournitures scolaires)
	2264	Papier d'emballage
	2265	Autres fournitures en papier
	2266	Sacs à déchets en plastique
	2267	Autres sacs et articles en plastique
	2268	Emballages & aut. prod. métalliques

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

2270-2275	Biens et services d'horticulture
2270	Graines de légumes, de fleurs et d'herbe
2271	Produits de serre et de pépinière
2272	Plantes en pots, fleurs coupées etc.
2273	Pesticides, herbicides, insecticides
2274	Engrais, terraux et amendements
2275	Services horticoles et de déneigement
2280-2283	Autres articles ménagers
2280	Ampoules et tubes électriques
2281	Piles
2282	Fournitures de bureau n.d.a.
2283	Autres
*** 2300-2498	Articles et accessoires d'ameublement
*** 2300-2344	Accessoires d'ameublement
*** 2300-2311	Meubles
2300-2302	Meubles rembourrés
2300	Canapés-lits
2301	Canapés (y comp. fauteuils assortis)
2302	Autres
2303-2309	Meubles en bois
2303	Meubles de chambre à coucher
2304	Meubles de salle de séjour
2305	Meubles de salle à manger
2306	Meubles de cuisine
2307-2308	Autres meubles d'intérieur en bois
2307	Bibliothèques, bureaux, rayonnages
2308	Autres (salle de bain, etc.)
2309	Meubles d'extérieur
2310	Meubles de métal et autres
2311	Matelas, sommiers, bâtis, armat. de lit
*** 2320-2329	Art. ménagers en textile et acc. reliés
2320	Matériel pour rideaux, tentures, etc.
2321-2323	Cache-fenêtres
2321	Rideaux
2322	Tentures
2323	Autres (toiles, stores)
2324-2326	Literie
2324	Draps et taies d'oreillers
2326	Autre literie
2327	Nappes, serviettes de table, etc.
2328	Serviettes, débarbouill., desc. de bain
2329	Autres
2330	Tapis, carpettes, tapis de pied
2340-2344	Articles d'art, antiquités & art. de déc.
2340	Cadres pour miroirs et tableaux
2341	Oeuvres d'art et articles de décor.
2342	Oeuvres d'art originales
2343	Antiquités
2344	Miroirs
*** 2360-2483	Articles ménagers
*** 2360-2403	Appareils ménagers
2360-2363	Air climatisé et réfrigération
2360	Climat. d'appart. humid.&déshumid.
2362	Réfrigérateurs & réfrig.-congélateur
2363	Congélateurs

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

∞∞∞ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

2370-2375	Appareils pr cuire & réchauffer alim.
2370	Fourneaux de cuisine & cuisinières
2371	Fours micro-ondes et à convection
2374	Grilloirs barbecue au gaz
2375	Autres
2380	App. élec. pour préparer les aliments
2390-2393	Appareils pour la lessive
2390	Machines à laver
2391	Sécheuses
2393	Fers à repasser électriques
2400-2403	Autres appareils & accessoires élect.
2400	Aspirateurs & autres app. de net.
2401	Lave-vaisselle automatiques
2402	Machines à coudre électriques
2403	Autres
2410	Lampes électriques portatives
2420-2423	Acc. de cuisine et de cuisson non-élect.
2420	Ustensiles de cuisson
2421	Ustensiles pour préparer les aliments
2422	Ustensiles pour conserver les aliments
2423	Outils de cuisine manuels
2430-2434	Articles de table et couverts de table
2430	En métal précieux
2431	En acier inoxydable ou autre métal
2432	En porcelaine ou céramique
2433	En verre ou en cristal
2434	Autre (sauf jetable)
2440-2442	Outils & matériel de maison & d'atelier
2440	Outils à main mécaniques
2441	Autre matériel mécanique
2442	Autres outils et accessoires
2450-2454	Matériel de jardinage et de déneigement
2450	Tracteurs & cultiv. de gazon, jardin
2451	Tondeuses à gazon mécaniques
2452	Chasse-neige
2453-2454	Autres outils & mat. de jardinage
2453	Outils & accessoires mécaniques
2454	Autres (y compris pièces)
2460-2470	Autres articles ménagers
2461	Balais, brosses, vadrouilles
2462	Machines à calculer
2463	Machines à écrire
2464	Matériel de blanchissage non-élec.
2466	Valises
2467-2470	Tous autres articles ménagers
2467	Tiges et montures pour rideaux, etc.
2468	Matériel de sécurité au foyer
2469	Horloges, minuterias, balances, etc.
2470	Articles ménagers divers
2480-2483	Pièces et organes aux. (achetées sépar.)
2480	Gros appareils ménagers
2483	Autres articles & access. d'ameublement
*** 2490-2498	Services rel. aux acc., art. d'ameublement
2490-2492	Location d'access. & art. d'ameublement
2490	Location d'appareils de chauffage
2492	Articles et accessoires d'ameublement

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

2493-2495	Entretien et réparations
2493	Meubles
2494-2495	Appareils
2494	Gros appareils ménagers
2495	Autres appareils
2497	Services de sécurité domestiques
2498	Autres services
*** 2500-2879	Habillement
*** 2500-2583	Vêtements pour femmes (14 ans et plus)
2500-2504	Manteaux et vestes
2500	Manteaux et vestes de cuir
2501	Manteaux et vestes de fourrure
2502	Manteaux et vestes d'hiver
2503	Imperméables, mant. toutes saisons
2504	Autres manteaux et vestes légers
2510-2511	Taillleurs et robes
2510	Taillleurs (y compris les pantailleurs)
2511	Robes
2520-2526	Vêtements tout-aller
2520	Jeans
2521	Autres pantalons & shorts (sauf jeans)
2522	Jupes
2523	Blouses et chemisiers
2524	Tee-shirts et autres corsages
2526	Chandails
2530-2532	Vêtements de sport
2530	Vêtements de ski
2531	Vêtements de plage
2532	Autres vêtements de sport
2540	Autres vêtements spécialisés
2550-2554	Lingerie, bas, vêt. de nuit
2550	Vêtements de base
2551	Lingerie
2552	Bas et chaussettes
2553	Vêtements de nuit
2554	Vêtements de détente
2560-2563	Autres vêtements et accessoires
2560	Gants et mitaines
2561	Coiffures et écharpes
2562	Ceintures, sacs à main & portefeuilles
2563	Autres accessoires
2570-2572	Bijoux
2570	Montres
2571	Bijoux en métal précieux
2572	Autres bijoux (y compris de fantaisie)
2580-2583	Chaussures
2580	Souliers et bottes habillées
2581	Bottes isolantes, de travail, d'excurs.
2582	Chaussures d'athlétisme
2583	Autres chaussures
*** 2590-2663	Vêtements pour fillettes (4-13 ans)
2590-2595	Vêtements pour l'extérieur
2590	Vêtements de ski
2591	Manteaux et vestes de cuir
2592	Manteaux et vestes de fourrure
2593	Manteaux et vestes d'hiver
2594	Imperméables, manteaux toutes saisons
2595	Autres manteaux et vestes légers

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

2600-2601	Tailleurs et robes
2600	Tailleurs (y compris pantailleurs)
2601	Robes
2610-2611	Pantalons (y compris shorts)
2610	Jeans
2611	Autres pantalons
2620-2622	Blouses, tee-shirts et chandails
2620	Blouses et chemisiers
2621	Tee-shirts et autres corsages
2622	Chandails
2630-2634	Sous-vêt., vêt. de nuit, bas, etc.
2630	Vêtements de base
2631	Lingerie
2632	Bas et chaussettes
2633	Vêtements de nuit
2634	Vêtements de détente
2640-2650	Autres vêtements, accessoires et bijoux
2640	Jupes
2641	Vêtements de plage
2642	Autres vêtements de sport
2643	Autres vêtements spéciaux
2644	Gants et mitaines
2645	Coiffures et écharpes
2646	Ceintures, sacs à main et portefeuilles
2647	Autres accessoires
2648	Montres
2649	Bijoux en métal précieux
2650	Autres bijoux
2660-2663	Chaussures
2660	Souliers et bottes habillées
2661	Bottes isolantes, de travail, d'excur.
2662	Chaussures d'athlétisme
2663	Autres chaussures
*** 2670-2753	Vêtements pour hommes (14 ans et plus)
2670-2673	Manteaux et vestes
2670	Manteaux et vestes de cuir, fourrure
2671	Manteaux et vestes d'hiver
2672	Imperméables, manteaux toutes saisons
2673	Autres manteaux et vestes légers
2680-2681	Complets et vestons sport
2680	Complets
2681	Vestons sport et blazers
2690-2691	Pantalons
2690	Jeans
2691	Autres pantalons (y compris shorts)
2700-2706	Autres vêtements
2700	Chemises habillées
2701-2702	Chemises sport
2701	Chemises sport tissées
2702	Chemises sport tricotées
2703	Chandails
2704	Chaussettes
2705	Sous-vêtements
2706	Pyjamas et vêtements de détente
2710-2711	Vêtements de sport
2710	Vêtements de ski
2711	Autres vêtements de sport
2720	Autres vêtements spéciaux

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

2730-2733	Autres vêtements et accessoires
2730	Gants et mitaines
2731	Cravates
2732	Ceintures et portefeuilles
2733	Autres accessoires
2740-2742	Bijoux
2740	Montres
2741	Bijoux en métal précieux
2742	Autres bijoux
2750-2753	Chaussures
2750	Souliers et bottes habillées
2751	Bottes isol., de travail, d'excursion
2752	Chaussures d'athlétisme
2753	Autres chaussures
*** 2760-2813	Vêtements pour garçons (4-13 ans)
2760-2766	Vêtements d'extérieur
2760	Vêtements de ski
2761	Manteaux et vestes de cuir ou fourrure
2762	Manteaux et vestes d'hiver
2763	Imperméables, manteaux toutes saisons
2764	Autres manteaux et vestes légers
2765	Complets
2766	Vestons sport et blazers
2770-2771	Pantalons (y compris shorts)
2770	Jeans
2771	Autres pantalons (y compris shorts)
2780-2783	Chemises, tee-shirts et chandails
2780	Chemises habillées
2781-2782	Chemises sport
2781	Chemises sport tissées
2782	Chemises sport tricotées
2783	Chandails
2790-2792	Sous-vêt., vêt. nuit, détente, chauss.
2790	Chaussettes
2791	Sous-vêtements
2792	Pyjamas et vêtements de détente
2800-2808	Autres vêtements, accessoires et bijoux
2800	Autres vêtements de sport
2801	Autres vêtements spéciaux
2802	Gants et mitaines
2803	Cravates
2804	Ceintures et portefeuilles
2805	Autres accessoires
2806	Montres
2807	Bijoux en métal précieux
2808	Autres bijoux
2810-2813	Chaussures
2810	Souliers et bottes habillées
2811	Bottes isol., de travail, d'excursion
2812	Chaussures d'athlétisme
2813	Autres chaussures
*** 2820-2850	Vêtements pour enfants (de moins de 4 ans)
2820-2825	Vêtements de jour
2820	Manteaux, vestes et combin. de neige
2821	Robes, robes chasubles et costumes
2822	Blouses, chemises et tee-shirts
2823	Jupes, pantal., shorts et vêt. de plage
2824	Chaussettes et autres, sous-vêtements
2825	Chandails, coiffures et mitaines

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

?? Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

	2830	Vêtements de nuit
	2840	Autres vêtements pour enfants
	2850	Chaussures
***	2860-2879	Tissus pour vêtements, articles & services
	2860-2864	Tissus pour vêtements
	2860	Laine (sauf pour artisanat)
	2861	Etoffes pour tailleurs, manteaux
	2862	Tissus pour robes
	2864	Autres matériel pour vêtements
	2865	Menus articles
***	2870-2879	Services vestimentaires
	2870	Confection et coupe de vêtements
	2871	Entreposage de vêtements
***	2872-2874	Nettoyage
	2872	Service de blanchissage
	2873	Service de nettoyage à sec
	2874	Libre-service: blanchiss., net. à sec
	2876-2878	Autre entretien et réparation de vêt.
	2876	Vêtements (sauf nettoyage)
	2877	Montres et autres bijoux
	2878	Chaussures
	2879	Autres services vestimentaires
***	2900-2965	Transport
***	2900-2946	Transport privé
***	2900-2904	Achat d'automobiles et de camions
	2900	Automobiles
	2901	Camions (y compris fourgonnettes)
	2903-2904	Vente séparée d'automobiles et camions
	2903	Vente séparée d'automobiles
	2904	Vente séparée de camions
	2910-2911	Achat d'accessoires automobiles
	2910	Radios et lecteurs de bandes
	2911	Autres art. & accessoires auxiliaires
	2915-2923	Location d'automobiles et camions
	2915-2922	Autos. & camions loués (à court terme)
	2915-2918	Automobiles
	2915	Frais de location (y comp. assur.)
	2916	Frais d'assurance facultative
	2917	Essence et autres carburants
	2918	Autres frais
	2919-2922	Camions (y compris fourgonnettes)
	2919	Frais de location (y comp. assur.)
	2920	Frais d'assurance facultative
	2921	Essence et autres carburants
	2922	Autres frais
	2923	Frais de loc. (à l. terme) autos./cam.
***	2930-2946	Utilisation de l'automobile et du camion
***	2930	Essence et carburant
	2932	Pneus
	2933	Batteries
	2934	Autres matériel pour entretien et rép.
@@@	2935-2939	Réparations & travaux d'entretien
	2935	Vidanges & graissages
	2936	Mises au point
	2937	Autres rép. & entretien méc. & élec.
	2938	Carrosserie (y compris peinture)
	2939	Autres rép. & travaux d'entretien

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

	2940-2941	Stationnement
	2940	Au domicile (non comp. dans loyer)
	2941	Autres stationnements
	2942	Cours de conduite
	2943	Permis de conduire
@@@	2944	Primes d'assurance publiques & privées
	2945	Frais d'immatriculat. (sauf rég.pub.)
	2946	Autres frais d'exploitation
***	2950-2965	Transport public
***	2950-2954	Transport local et de banlieue
	2950	Services de déménag., d'entrepo., liv.
	2951	Autobus, métro, tramway
	2952	Autobus ou train de banlieue
	2953	Taxi
	2954	Autres services de transport locaux
***	2960-2965	Transport interurbain
	2960	Services de déménagement, entreposage
@@@	2961	Avion
	2962	Train
	2963	Autocars interurbains
	2964	Autres serv. de transport de passagers
	2965	Autre transport interurb. de passagers
***	3000-3063	Soins de santé
***	3000-3053	Frais directs payés par la famille
	3000	Fournitures pour soins de santé
***	3001-3002	Produits médicaux et pharmaceutiques
@@@	3001	Prescriptions
	3002	Autres
	3011	Soins médicaux
***	3020-3023	Articles & services pour soins des yeux
	3020	Lunettes
	3021	Verres de contact
	3023	Autres articles pour soins des yeux
	3030	Autres articles pour soins de santé
***	3040-3042	Soins dentaires
	3040	Soins orthodontiques et périodontiques
	3041	Prescription & ajustement de dentiers
	3042	Autres soins dentaires
	3050-3053	Soins hospitaliers & autres soins méd.
	3050	Soins hospitaliers
	3051-3053	Autres soins médicaux
	3052	Autres praticiens de la santé
	3053	Autres services médicaux
***	3060-3063	Primes d'assurance-médicale
@@@	3060	Régime pub. d'ass.-hosp. & ass. médicale
@@@	3061-3063	Régime privé de soins médicaux
	3061	Régime complémentaire
	3062	Dentaire & médicament (police séparée)
	3063	Ass.-accidents & assurance-invalidité
***	3100-3153	Soins personnels
***	3100-3140	Articles & fournitures de soins personnels
***	3100-3114	Produits de toilette et de beauté
	3100	Crèmes et lotions
	3101-3103	Maquillage
	3101	Maquillage pour les yeux
	3102	Produits pour les lèvres
	3103	Autre maquillage

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

3104-3105	Produits parfumés
3104	Parfum, eau de toilette, de cologne
3105	Autres produits parfumés
3106-3109	Produits capillaires
3106	Revitalisants pour cheveux
3107	Shampooings
3108	Permanentes, teintures à la maison
3109	Autres produits capillaires
3110	Produits de manucure
3111	Désodorisants personnels
3112-3113	Préparations à rasage
3112	Crème à raser, savon à barbe
3113	Produits avant et après-rasage
3114	Autres prod. de toilette et de beauté
3120-3121	Produits d'hygiène buccale
3120	Pâte dentifrice
3121	Autres produits d'hygiène buccale
3122	Savon de toilette et de soins pers.
3123	Rasoirs jetables et lames de rasoir
3124	Couches jetables
3130-3131	Articles de soins personnels électriques
3130	Articles de mise en plis électriques
3131	Autres articles électriques
3140	Autres articles & access. de soins pers.
*** 3150-3153	Service de soins personnels
3150-3151	Lavage de cheveux, coupes & mise en plis
3150	Pour hommes
3151	Pour femmes
3152	Autres services capillaires
3153	Autres services de soins personnels
*** 3200-3370	Loisirs
*** 3200-3271	Matériel et service reliés aux loisirs
3200-3206	Matériel de sport et d'athlétisme
3200	Golf
3201	Mat. de hockey sur glace (sauf patins)
3202	Patins à glace
3203	Matériel de descente de ski
3204	Matériel de ski de randonnée
3205	Pêche
3206	Autre matériel de sport & d'athlétisme
3207	Mat. terr. de jeux (y comp. pisc. h.t.)
@@@ 3210-3229	Jouets, jeux et mat. pour passe-temps
3210-3212	Jouets
3210	Poupées (y comp. vêt.), jouets remb.
3211	Véhic.-jouets, jeux de const., etc.
3212	Autres jouets
3213	Traineaux, toboggans, véhi. pour enfants
3220-3229	Jeux et matériel pour passe-temps
3220	Jeux et pièces électroniques
3221	Nécessaires pour trav. manuels
3222	Matériel pour trav. manuels
3223	Matériel d'artiste
3224-3226	Matériel & fourn. informatiques
3224	Ordinateurs
3225	Logiciel
3226	Fournitures informatiques
3228-3229	Autres jeux et matériel de loisir
3228	Autres jeux et casse-tête
3229	Autres matériel de loisir

*** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

000	3230-3236	Matériel et service photographiques
	3230-3231	Appareils photo
	3230	Appareils photo 35 millimètres
	3231	Autres appareils photo
	3232	Pièces et access. pour appareils photo
	3233	Autre matériel photo. (sauf pellicule)
	3234-3235	Pellicules et traitement
	3234	Pellicules excluant le traitement
	3235	Traitement (y compris pellicule)
	3236	Autres services photographiques
	3240-3242	Instruments de musique, pièces et access.
	3240	Pianos et orgues
	3241	Autres instruments de musique
	3242	Pièces et accessoires
	3250	Art. de collectionneurs (sauf art. d'art)
	3260-3262	Mat. de camping & pique-nique (sauf bbq)
	3260	Tentes, sacs à dos et sacs de couchage
	3262	Autre mat/access camp. pique-nique
	3270	Pièces & fournitures pour mat. de loisir
	3271	Location, entretien et réparations
***	3280-3298	Véhicules de plaisance & moteurs hors-bord
000	3280-3289	Achats de véhicules de plaisance
	3280	Bicyclettes
	3281-3289	Autres véhicules et moteurs hors-bord
	3281	Roulottes
	3282	Tentes-roulottes
	3283	Motocyclettes
	3284	Motoneiges
	3285	Roulottes motorisées
	3286	Campeuses
	3287	Bateaux (y compris canots)
	3288	Autres véhicules de récréation
	3289	Moteurs hors-bord
	3290	Achats d'accessoires et mat. auxiliaire
	3291-3298	Utilisation de véhicules de plaisance
	3291	Rép. et entretien de bicyclettes
	3292-3298	Autre utilisation du véhicule
	3292	Carburants
	3293	Mat. & pièces pour rép. & entretien
	3294	Réparations & travaux d'entretien
	3295	Primes d'assurance
	3296	Frais d'immatr. & de permis de cond.
	3297-3298	Autres services d'utilisation
	3297	Frais de location
	3298	Autres dépenses
***	3301-3314	Matériel & services de détente à la maison
	3301	Postes de radio (sauf radios combinées)
	3302	Radios combinées
	3303	Téléviseurs (y comp. les télé. combinés)
	3306	Magnétophones et lecteurs audio
	3307	Magnétoscopes à bandes & à disques
	3308	Composantes du matériel électroniques
	3309	Disques & bandes audio vierge & enr.
	3310	Vidéo: bandes, disques vierges & enr.
	3311	Autre matériel de détente au foyer
	3312	Pièces achetées séparément
	3313	Location de matériel (y comp. d'enreg.)
	3314	Travaux d'entretien et de réparation

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

000 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

***	3320-3370	Services de loisir
***	3320-3326	Spectacles sur scène
	3320	Présentation de films
	3321-3324	Événements sportifs (comme spectat.)
	3321	Football
	3322	Hockey
	3323	Baseball
	3324	Autres événements sportifs
	3325	Spectacles sur scène (par ex. concerts)
	3326	Télédistribution (câble)
@@@	3330-3350	Utilisation d'inst., services récréatifs
	3330-3338	Abonnements, droits pour des clubs etc.
	3330	Golf
	3331	Quilles
	3333	Ski
	3334	Sports à raquette
	3335	Studios de cult. phys. & ass. récré.
	3337	Autres établiss. et services sport.
	3338	Autres étab. et serv. récréatifs
	3340-3349	Droits pour usage unique
	3340	Golf
	3341	Quilles
	3343	Ski
	3344	Sports à raquette
	3345	Studios de cult. phys. & ass. récré.
	3347	Autres établiss. & services sportifs
	3348	Machines à sous, etc.
	3349	Autres étab. et services récréatifs
	3350	Droits d'entrée à des étab. culturels
***	3360-3361	Voyages organisés
	3360	Frais de voyages comprenant les repas
	3361	Frais de voy. ne compr. pas les repas
	3362	Visites tourist. et excursions de groupe
	3370	Autres services récréatifs
***	3380-3386	Matériel de lecture et autres imprimés
	3380	Journaux
	3381-3382	Revue et périodiques
	3381	Abonnements payés durant l'année de référence
	3382	Achetés au numéro
	3383-3384	Livres et brochures (sauf scolaires)
	3383	Livres de poche
	3384	Livres à couverture rigide
	3385	Cartes, partitions et autres imprimés
	3386	Serv. de reprod., frais, amendes de bibliot.
***	3390-3400	Education
	3390-3392	Fournitures
	3390	Maternelle, prématern., primaire & sec.
	3392	Postsecondaire
	3393-3395	Manuels
	3393	Maternelle, prématern., primaire & sec.
	3395	Postsecondaire
***	3396-3398	Frais de scolarité
	3396	Maternelle, prématern., primaire & sec.
	3398	Postsecondaire
	3399	Autres cours (sauf cours de conduite)
	3400	Autres services d'éducation

*** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

***	3500-3515	Produits du tabac et boissons alcoolisées
***	3500-3503	Produits du tabac et articles de fumeurs
	3500	Tabac
	3501	Cigares et produits similaires
***	3502	Cigarettes
	3503	Allumettes et autres articles de fumeurs
***	3510-3515	Boissons alcoolisées
***	3510-3512	Servis dans des établissements licenciés
	3510	Bière
	3511	Vin et cidre
	3512	Spiritueux
***	3513-3515	Achetées au magasin
	3513	Bière
	3514	Vin et cidre
	3515	Spiritueux
***	3600-3612	Divers
***	3600	Intérêt sur prêts personnels
	3601-3602	Dépenses sur autre propriété
	3601	Intérêt
	3602	Autres frais n.d.a.
	3603	Honoraires d'avocat et de notaire n.d.a.
	3604	Serv. financiers: bancaires, conseils, etc.
***	3605	Cotisations syndicales et professionnelles
	3606	Contrib. & cotisations, clubs soc., etc.
***	3607	Billets de loteries organisées par l'état
	3608	Autres billets de loterie et de tombola
	3609	Dépôts perdus, amendes, argent perdu, etc.
	3610	Outils et matériel achetés pour le travail
	3611	Autres: services divers
	3612	Autres articles divers
***	3700-3703	Impôts personnels
	3700	Impôt sur le revenu de l'année de référence
	3701	Impôt payé durant l'année de référence: revenu touché avant l'année de référence
	3702	Autres impôts personnels
	3703	Rembours. d'impôts, crédits d'impôts prov.
***	3710-3716	Sécurité
***	3710	Primes d'assurance sur la vie
	3711	Contrats de rentes
***	3713	Contributions à l'assurance-chômage
***	3714-3716	Cot. à des caisses de retr. ou de pension
***	3714	Rég. de pens. du Can./rentes du Québec
***	3715	Autres caisses de retraite gouv.
***	3716	Autres (sauf REÉR)
***	3720-3724	Dons et contributions
***	3720-3722	Personnes n'appartenant pas à l'u.d.
@@@	3720-3721	Dons et contributions en argent
	3720	Personnes vivant au Canada
	3721	Personnes vivant à l'étranger
***	3722	Autres dons par ex. fleurs, vêt., jouets
***	3723-3724	Organismes philanthropiques
***	3723	Institutions religieuses
***	3724	Autres organismes philanthropiques

 *** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1986

*** 1000-3612 Consommation courante totale
*** 1000-3724 Dépenses totales
*** 3800-3855 Valeur totale des biens non achetés
@@@ 3800-3830 Valeur des aliments non achetés
 3800 Prod. à la maison pour la famille
 3820 Prod. de la ferme pour la famille
 3830 Reçus comme partie du salaire
 3840 Valeur d'aut. biens de la ferme pour fam.
*** 3850-3855 Valeur des cadeaux reçus
 3850 Meubles
 3851 Articles et accessoires ménagers
 3852 Matériel de détente au foyer
 3853 Autres biens ménagers durables
 3854 Vêtements
 3855 Autres cadeaux non monétaires

*** Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion
pour les années 1969, 1974, 1982, 1984 et 1986.
@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion
pour 1969, 1974, 1984 et 1986 seulement.

Jahel

APPENDICE B



CONFIDENTIEL

If desired this document may be obtained in English

FEX 2

U.P.E.				

SEG.		

MÉN.			

U.D.

ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DES FAMILLES EN 1974

FEUILLE DE VISITES			
Visite	Date	Durée de l'entrevue	
		Heure commencée	Heure terminée
1			
2			
3			
4			
<hr/> Intervieweur			

A. COMPOSITION DE L'U.D. EN 1974

Indiquez toutes les personnes qui étaient membres de l'Unité Dépendante à un temps quelconque en 1974

♦01

N° de ligne	1.	2.	3.	4.	5.	6.		7.
	Lien de parenté avec le chef de l'U.D.	Âge	Sexe	État matrimonial		Occupation de chaque membre de l'U.D. de 14 ans et plus. (Indiquez l'occupation pour la période la plus longue en 1974)	Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle été membre de l'U.D.?	
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>			À la maison	En dehors de la maison	
01	1							
02								
03								
04	1							
05								
06								
07								
08								
09								
10	1							
11								
12								
13								
14								
15								

8. a) Cette personne travaillait-elle ou avait-elle un emploi la semaine dernière?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Épouse du chef	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
b) Si oui en a): 1. Travaillait-elle pour quelqu'un d'autre contre rémunération?	1 <input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>
2. Était-elle un travailleur familial non rémunéré?	2 <input type="checkbox"/> ♦	2	<input type="checkbox"/> ♦
3. Avait-elle une entreprise agricole ou exerçait-elle une profession à son compte?	3 <input type="checkbox"/>	3	<input type="checkbox"/>
c) Dans quel genre d'entreprise ou d'industrie travaillait-elle?	♦	♦	
d) Quel genre de travail faisait-elle la semaine dernière?	♦	♦	
e) Si non en a), cette personne cherchait-elle du travail la semaine dernière?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

9. Lien entre le chef de l'U.D. et le chef de ménage: 1 Il est le chef de ménage 3 Parent, plus âgé que le chef

2 Parent, plus jeune que le chef 4 Non apparenté au chef

10. Le chef de l'U.D. est-il né au Canada? Oui Non Si non, année de son arrivée au Canada: _____

Pays d'origine: _____

11. Langue maternelle du chef de l'U.D. (première langue apprise et encore comprise)

Pointez: 1 Anglais 2 Français 3 Autre, précisez _____

12. Niveau d'instruction du chef de l'U.D. et son épouse: Cochez le plus haut niveau de scolarité atteint.

	Jusqu'à la fin des études secondaires				Études postsecondaires						
	jusqu'à 8 ^e		9 et plus		Non universitaires			Universitaires			
	jusqu'à 4 ^e	5 ^e -8 ^e	Études secondaires non terminées	Études secondaires terminées		En partie	Terminées diplôme ou certificat	En partie	Terminées		
		Professionnel		Cours général	Diplôme ou certificat				Degré		
Chef	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30 ♦
Épouse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	31 ♦

À l'usage du bureau 35 ♦ 36 ♦ 32 ♦ 33 ♦ 34 ♦

B. DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974

1. Genre de logement au 31 décembre 1974:

1 <input type="checkbox"/> Maison individuelle	5 <input type="checkbox"/> Duplex	01 ♦ 011
2 <input type="checkbox"/> Maison individuelle attenant à un magasin, etc.	6 <input type="checkbox"/> Appartement	
3 <input type="checkbox"/> Maison jumelée ou double	7 <input type="checkbox"/> Chambres	
4 <input type="checkbox"/> Maison de rangée	8 <input type="checkbox"/> Logement mobile	

2. Étiez-vous:

1 <input type="checkbox"/> Propriétaire (sans hypothèque)	3 <input type="checkbox"/> Locataire	02 ♦
2 <input type="checkbox"/> Propriétaire (avec hypothèque)	4 <input type="checkbox"/> Logé gratuitement	

3. Nombre de pièces dans le logement

03	Nombre de chambres à coucher dans le logement	04	Nombre de salles de bains et de demi-salles de bains	05
	Nombre de pièces données en location	06	Nombre de pièces servant aux affaires	07

4. A quand remonte la construction initiale de ce logement:

1 <input type="checkbox"/> 1971-1974	3 <input type="checkbox"/> 1951-1960	08 ♦
2 <input type="checkbox"/> 1961-1970	4 <input type="checkbox"/> 1941-1950	
5 <input type="checkbox"/> 1940 ou avant		

5. En quelle année cette U.D. a-t-elle emménagé dans le logement ci-dessus? _____

09 | ♦

6. Si la réponse à la question 5 est 1974:

(a) L'U.D. était-elle propriétaire ou locataire de son logement précédent en 1974? Propriétaire Locataire

(b) Indiquez la date et donnez une explication, par ex., avons vendu maison le 1^{er} juillet 1974 et emménagé dans un appartement

10 | ♦

7. Si la réponse à la question 5 est 1974, donnez le nom de la ville ou du village d'origine.

11 | ♦

8. Un membre de l'U.D. possédait-il une maison de vacances en 1974? (sauf maison d'été mobile)... Oui Non

12 | ♦

Notes	

B. DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974 - suite

02

LOCAUX D'HABITATION LOUÉS PAR L'OCCUPANT

9. Pendant combien de mois en 1974 l'U.D. a-t-elle occupé un logement loué? 17

10. Loyer total (y compris toute partie du logement utilisée pour affaires) 18

Mois	Loyer payé (\$)		Repas par jour inclus dans le loyer	Mois	Loyer payé (\$)		Repas par jour inclus dans le loyer
	Logement seul	Logement et pension			Logement seul	Logement et pension	
Janvier ..	\$	\$		Juillet	\$	\$	
Février ..				Août			
Mars				Septembre ..			
Avril				Octobre			
Mai				Novembre			
Juin				Décembre			

11. Montant du retour de taxes sur le loyer (ne pas déclarer ici les remboursements d'impôts sur le revenu) 20

12. Réparations, décorations, améliorations payées par l'U.D. occupant le logement loué 19

13. Cette U.D. a-t-elle payé un loyer moins élevé pour l'une des raisons suivantes:

- Logement subventionné (par une administration fédérale, provinciale ou municipale, logement de la Défense nationale, ou habitations à dividendes limités)
- Services rendus au propriétaire
- Autres raisons
- Loyer non réduit

21

14. Prime d'assurance de locataire (total de la prime payée en 1974) 22

15. Si le loyer comprenait des locaux d'habitation sous-loués ou des locaux d'affaires, quel pourcentage du loyer était imputable à cet usage?

Propre entreprise 011

Loués à d'autres 021

16. Services compris dans le loyer: a) Meubles ou ameublement Oui Non

b) Électricité Oui Non

c) Chauffage Oui Non

d) Eau Oui Non

e) Stationnement hors rue (intérieur et extérieur) Oui Non

f) Climatisation Oui Non

g) Piscine Oui Non

h) Autres services compris dans le loyer, par ex., télévision par câble, saunas (précisez) 031

LOCAUX D'HABITATION APPARTENANT À L'OCCUPANT

17. Pendant combien de mois en 1974 l'U.D. a-t-elle occupé un logement dont elle était le propriétaire? 101

Déclarez l'ensemble des dépenses de votre ménage aux questions 18 à 22 ci-dessous

18. Taxes foncières et taxes spéciales (déduire les retours de taxes et/ou subventions reçues à titre de propriétaire sauf les retours reçus sous forme de remboursements) 111

19. Prime d'assurance sur la maison (Montant total versé en 1974) 121

20. Frais d'entretien de condominium 411

B. DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974 - suite

03

21. Réparations et renouvellements. Les réparations remettent la maison dans son état initial, tandis que les rajouts et les améliorations (Q. 22) ajoutent à sa valeur. Sont compris parmi les réparations les travaux de peinture, la pose de papier-tenture, les réparations aux planchers, au toit, etc. Est aussi compris le remplacement des choses usées, telles que les conduites d'eau, le système de chauffage, le chauffe-eau, etc. Si les travaux ont été effectués par un membre de l'U.D. ou si une personne non membre de l'U.D. a fait les travaux ou y a participé sans être rémunérée, indiquez le coût sous la rubrique "Matériaux seulement". Les matériaux achetés en vue de travaux à venir doivent également être indiqués sous cette rubrique. Si les travaux ont été confiés à un entrepreneur, indiquez le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux fournis par l'entrepreneur sous la rubrique "Coût contractuel".

	Matériaux seulement	Coût contractuel
a) Peinture, extérieur et intérieur	131 \$	271 \$
b) Papier-tenture et plâtrage	141	281
c) Planchers de bois	151	291
d) Remplacement de carreaux de plancher (couvre-parquets, page 7, Q. 21)	161	301
e) Plomberie (y compris les chauffe-eau et appareils de conditionnement d'eau)	171	311
f) Système de chauffage (y compris les contrats de service)	181	321
g) Travail d'électricité	191	331
h) Toiture	201	341
i) Maçonnerie	211	351
j) Menuiserie	221	361
k) Tôlerie	231	371
l) Terrain	241	381
m) Autres (précisez)	251	391

22. Rajouts et améliorations, par ex., l'addition d'une pièce, la construction d'un garage, etc., ou l'installation, par ex., de moustiquaires, d'une piscine, d'un système central d'air climatisé etc., que vous n'aviez pas auparavant. Si les travaux sont effectués par un membre de l'U.D. ou si une personne non membre de l'U.D. a fait les travaux ou y a participé sans être rémunérée, indiquez le coût sous la rubrique "Matériaux seulement". Les matériaux achetés en vue de travaux à venir doivent également être indiqués sous cette rubrique. Si les travaux ont été confiés à un entrepreneur, indiquez le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux fournis par l'entrepreneur sous la rubrique "Coût contractuel".

	Matériaux seulement	Coût contractuel
a) Précisez le genre de rajouts et d'améliorations	031 \$	032 \$
.....	041	042
.....	051	052

- b) Certains des rajouts et des améliorations importantes ci-dessus ont-ils été financés en vertu d'un prêt pour l'amélioration des maisons? Oui Non

23. Si ce logement servait à des fins commerciales ou était loué, quel était le pourcentage de dépenses attribuable à cette utilisation?
- | | | |
|-------------------------|-----|---|
| Locaux d'affaires | 011 | % |
| Locaux loués | 021 | % |

VALEUR DU LOGEMENT (toutes les U.D. propriétaires avec ou sans hypothèque doivent répondre à la question suivante)

24. Si vous décidiez de vendre votre logement aujourd'hui, combien croiriez-vous pouvoir le vendre? 531
25. Si vous décidiez de louer votre maison aujourd'hui, combien compteriez-vous obtenir par mois, sans l'ameublement ni les services publics? 541

26. Le logement est-il pourvu de l'une ou l'autre des installations suivantes:

Système central d'air climatisé	551	Garage	561	Piscine	571
---------------------------------	-----	--------	-----	---------	-----

B. DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974 - suite

♦ 04

**HYPOTHÈQUE SUR LES LOCAUX D'HABITATION
APPARTENANT À L'OCCUPANT**

	Logement occupé par cette U.D. à la fin de 1974		Autre logement (sauf maison de vacances) occupé par un ou des membres de l'U.D. en 1974	
27. Si l'hypothèque vise un immeuble à logements multiples (duplex, etc.), appartenant à l'U.D., quel pourcentage de l'immeuble est occupé par le ménage de l'U.D.?	071		361	
	a) 1 ^{re} hypothèque	b) 2 ^e hypothèque	c) hypothèque	
	081	221	371	
	\$	\$	\$	
28. (i) Valeur initiale de l'hypothèque actuelle	091	231	381	
(ii) Solde du principal au 31 déc. 1974	\$	\$	\$	
	101	241	391	
(iii) Période d'amortissement de l'hypothèque en années	111	251	401	
(iv) Date de début - année (si 1974, indiquez le mois)	121	261	411	
(v) Date d'échéance - année (si 1974, indiquez le mois)	131	271	421	
(vi) Taux d'intérêt sur l'emprunt - %	141	281	431	
	%	%	%	
(vii) Versement régulier sur l'hypothèque	\$ _____ par _____	\$ _____ par _____	\$ _____ par _____	
(viii) Genre de prêteur	151	291	441	
(ix) Genre d'hypothèque (1) L.N.H. (2) Ordinaire (3) Privée	161	301	451	
(x) S'agit-il d'une hypothèque (1) nouvelle, ou (2) assumée				
(xi) Indiquez si les frais sont compris dans le versement régulier sur chaque hypothèque ou inscrivez le montant si vous le connaissez:	Oui	Non	Oui	Non
Intérêt	171		311	461
Principal	181		321	471
Impôt foncier	191		331	481
	201		341	491
I.	211		351	501
P.				511
				\$
29. Paiements en bloc sur l'hypothèque en 1974 (autres que le versement initial)			521	
30. Autres frais (par ex., honoraires de notaire ou d'avocat, commission du courtier en hypothèques, etc.) précisez _____			531	

31. Cette hypothèque comprend-elle des subventions, des réductions de taux d'intérêt, des allocations, etc.? Oui Non

581

Notes

B. DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974 - fin

♦ 05

AUTRES DÉPENSES DE LOGEMENT	Canada	États-Unis	Autres pays
	011 \$	071 \$	131 \$
32. Pension à l'école ou au collège	021	081	141
33. Logement ailleurs qu'à la maison, nécessité par le genre de travail, sans les dépenses d'affaires	031	091	151
34. Logement (y compris frais de stationnement pour camping) lors de voyages ou de vacances (non compris ci-dessus et non compris dans le prix de voyages organisés)			
(i) Hôtel, motel, maison de touristes	061	121	181
(ii) Terrain de camping ou autre	041	101	161
Maison de vacances:			
35. Loyer d'une maison de vacances	051	111	171
36. a) Montant dépensé pour une maison de vacances vous appartenant (taxes, assurance, réparations, intérêt sur hypothèque, etc.)			
b) Cette maison de vacances est-elle hypothéquée?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Si oui, voir p. 30, Q. 6.
c) Avez-vous acheté cette maison de vacances en 1974?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Si oui, voir p. 30, Q. 6.
d) Des rajouts ou des améliorations importantes ont-ils été apportés à cette maison de vacances en 1974?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Si oui, voir p. 30, Q. 8.

EAU ET COMBUSTIBLE - Locataires et propriétaires (et propriétaires de maisons de vacances)

	Résidence principale	Maison de vacances			
37. Eau	201	301			
38. Huile et autre combustible liquide	211	311			
39. Gaz canalisé	221	321			
40. Gaz en bouteille, sans compter matériel de location	231	331			
41. Électricité	241	341			
42. Charbon ou coke	251	351			
43. Bois	261	361			
44. Autres frais de chauffage, par ex., système de chauffage collectif	271	371			
45. Location d'appareils de chauffage, par ex., chauffe-eau, contenants de gaz en bouteille	281	381			
46. Quel combustible est utilisé le plus pour:					
(i) Chauffage de la maison	1. <input type="checkbox"/> Huile ou autre combustible liquide	2. <input type="checkbox"/> Gaz canalisé	3. <input type="checkbox"/> Électricité	4. <input type="checkbox"/> Autre	391
(ii) Cuisson	1. <input type="checkbox"/> Huile ou autre combustible liquide	2. <input type="checkbox"/> Gaz canalisé	3. <input type="checkbox"/> Électricité	4. <input type="checkbox"/> Autre	401
(iii) Eau chaude	1. <input type="checkbox"/> Huile ou autre combustible liquide	2. <input type="checkbox"/> Gaz canalisé	3. <input type="checkbox"/> Électricité	4. <input type="checkbox"/> Autre	411

Notes	

C. FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974

06

Indiquez ici la dépense totale de tous les articles achetés, y compris les articles achetés à tempérament. Si l'U.D. a acheté des marchandises à rabais, inscrivez le prix payé, et non le prix régulier. Inscrivez les articles d'ameublement et les accessoires achetés pour une maison de vacances, de même que le coût des meubles construits ou finis à la maison. Y compris la taxe de vente et les postes cochés (✓).

Article	Quantité	Dépense totale \$	Taxe (✓)
Meubles:			
1. Meubles non-finis, toutes sortes (y compris le coût des meubles construits à la maison et le coût du finissage)	011		
Meubles finis:			
2. Mobilier de chambre à coucher, bureaux, commodes, coiffeuses, lits, etc. en bois	021		
3. Tables de salle de séjour, bibliothèques, meubles à tiroirs, étagères, bureaux, etc. en bois	031		
4. Mobilier de salle à dîner en bois	041		
5. Autres meubles, n.c.a., meubles d'extérieur, etc. en bois	051		
6. Mobilier de salle à dîner et de cuisine en métal	061		
7. Mobilier d'extérieur en métal - chalet, pelouse et véranda	071		
8. Autre mobilier en métal, par ex., étagères, lits, couchettes et lits de campement en métal	081		
9. Matelas et sommiers	091		
10. Ensembles divan, sofa et fauteuils appareillés	101		
11. Fauteuils, fauteuils inclinables et berceuses de salle de séjour, volants	111		
12. Mobilier rembourré de salle de séjour à double fin, tels que les divans-lits	121		
13. Bancs, tabourets et coussins	131		
14. Chaises hautes, lits pour bébés, berceaux, autres meubles pour enfants	141		
15. Miroirs muraux	151		
16. Lampes, abat-jour, plafonniers et autres appareils d'éclairage	161		
17. Objets d'art, peintures, reproductions (y compris le prix des cadres), sculptures, objets en céramique	171		
18. Autres par ex., grille et pare-étincelles de cheminée (précisez)	181		
Couvre parquets:			
19. Moquettes, tapis et carpettes - donnez une estimation de la surface couverte (en verges car.)	201		
20. Sous-tapis (si non inclus ci-dessus) - donnez une estimation de la surface couverte (en verges car.)	221		
21. Couvre-parquets à surface rigide, à la verge - quantité estimative de verges carrées	231		
Accessoires non électriques de cuisine:			
22. Batteries de cuisine, marmites, percolateurs, autoclaves, en métal	251		
23. Faïence et articles de verre, de cuisine (sans les verres de table), casseroles, plats de verre qui vont au four, percolateurs, en verre	261		
24. Ustensiles de cuisine, en plastique	271		
25. Poubelles, en métal ou en plastique (à l'exclusion des sacs à ordures en plastique)	281		
26. Autres accessoires non électriques de cuisine - énumérez les articles, par ex., coutellerie et argenterie de cuisine (sauf de table), matériel pour la mise en conserves, batteuse à oeufs, boîte à pain	291		

C. FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974 - suite

Gros appareils ménagers	Stocks le 31 décembre 1974			Achats en 1974					S'il s'agit d'un remplacement quel était l'âge de l'ancien article?	Cet achat a-t-il été 1. payé immédiatement 2. porté sur un compte de 30 jours 3. payé par un financement autre
	Nombre d'articles vous appartenant et utilisables le 31 déc. 1974	Cochez (✓) si l'appareil est compris dans le loyer	Âge de l'article (le plus neuf) vous appartenant le 31 déc. 1974	Nombre acheté	Prix d'achat avant échange inclure taxe de vente	Montant de reprise ou montant reçu contre article vendu séparément en 1974	Prix net			
27. Aspirateur	011		017	012	013 \$	014 \$	015 \$	016	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
28. Cireuse électrique	021		027	022	023	024	025	026	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
29. Lave-vaisselle	031		037	032	033	034	035	036	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
30. Réfrigérateur:	041		047	042	043	044	045	046	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
a) Électrique	061		067	062	063	064	065	066	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
b) Autre	071		077	072	073	074	075	076	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
31. Congélateur	081		087	082	083	084	085	086	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
32. Cuisinière:	091		097	092	093	094	095	096	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
a) Électrique	101		107	102	103	104	105	106	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
b) À gaz	111		117	112	113	114	115	116	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
c) Autre	121		127	122	123	124	125	126	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
33. Laveuse et sècheuse:	131		137	132	133	134	135	136	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
a) Laveuse automatique	141		147	142	143	144	145	146	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
b) Laveuse-essoreuse, laveuse à essorage centrifuge	151		157	152	153	154	155	156	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
c) Sècheuse	161		167	162	163	164	165	166	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
d) Laveuse-sècheuse	171		177	172	173	174	175	176	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
34. Machine à coudre:	181		187	182	183	184	185	186	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
a) Électrique	191		197	192	193	194	195	196	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
b) Autre	201		207	202	203	204	205	206	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
35. Humidificateur, déshumidificateur, (portatif)	211		217	212	213	214	215	216	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
36. Climatiseur (à fenêtre)	221		227	222	223	224	225	226	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
37. Four à micro-ondes	231		237	232	233	234	235	236	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
38. Pulvérisateur de déchets	241		247	242	243	244	245	246	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
39. Radio AM, radio AM/FM	251		257	252	253	254	255	256	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
40. Combiné radio-électrophone (meuble avec ou sans pied)	261		267	262	263	264	265	266	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
41. Chaîne stéréo(ex. amplificateur, récepteur, table tournante, magnétophone, haut-parleurs)	271		277	272	273	274	275	276	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
42. Tourne-disques, phonographes	281		287	282	283	284	285	286	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
43. Magnétophones	291		297	292	293	294	295	296	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
44. Téléviseur noir et blanc	301		307	302	303	304	305	306	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
45. Télécouleur	311		317	312	313	314	315	316	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
46. Téléviseur combiné	321		327	322	323	324	325	326	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

C. FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974 - suite

◆ 08

Petits appareils électriques:		Quantité	Dépense totale \$	Taxe (%)
47. Réchaud	011			
48. Bouilloire électrique	021			
49. Grille-pain électrique	031			
50. Poêle à frire électrique.....	041			
51. Malaxeurs électriques	051			
52. Cafetières électriques.....	061			
53. Tout autre matériel électrique de cuisine, par ex., ouvre-boîtes, couteaux électriques, réchaud, grilloir	071			
54. Fers à repasser	081			
55. Chauffeferrettes, ventilateurs électriques	091			
56. Séchoirs à cheveux	101			
57. Couvertures chauffantes	111			
58. Rasoirs électriques	121			
59. Autres appareils électro-ménagers - précisez les articles, par ex., coussin chauffant, vaporisateur, brosses à dents électriques, horloges, ciseaux, bigoudis et peignes électriques	131			

Verres, vaisselle de porcelaine et articles de table:

60. Argent ou acier inoxydable: coutellerie, service à thé, articles de table pour servir, etc.	151			
61. Verrerie de table: verres, bols	161			
62. Vaisselle de porcelaine fine, de grès: service de table	171			
63. Autre vaisselle de plastique ou autres services de table d'imitation	181			

Toiles et plastiques de ménage:

64. Draps (y compris flanelle)	201			
65. Taies d'oreiller	211			
66. Couvertures tout laine (sauf les couvertures pour bébés - voir section F.V., 15)	221			
67. Autres couvertures (sauf les couvertures chauffantes - voir section C. 57)	231			
68. Douillettes, édredons piqués, oreillers, coussins	241			
69. Couvre-lits, housses pour divans	251			
70. Serviettes de bain et essuie-mains, débarbouillettes	261			
71. Linges à vaisselle	271			
72. Nappes-toile, coton et rayonne (y compris napperons et serviettes à déjeuner)	281			
73. Articiés en plastique tels que nappes et couvre-nappe, rideaux de douche et autres rideaux, sacs à vêtements, housses pour meubles et accessoires, marchandises à la verge, etc.	291			
74. Tentures et housses, toutes faites	301			
75. Rideaux, tout faits	311			
76. Tissus à la verge pour housses, tentures, rideaux, draps, etc.	321			
77. Autres tissus - énumérez les articles tels que chemins de table ou de bureau, housses de matelas, rembourrages de table, housses de planche à repasser	331			

C. FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974 - fin

409

Divers:	Quantité	Dépense totale \$	Taxe (V)
78. Poêle de chauffage (sauf les cuisinières, voir section C. 32)	011		
79. Ampoules électriques (y compris les ampoules pour arbre de Noël)	021		
80. Fiches et cordons électriques	031		
81. Accessoires pour le lavage, autres que la laveuse et la sècheuse, tels que cuve, panier à linge, cordes à linge, planche à repasser	041		
82. Balayeuse à tapis, balais, polisseuse non électrique, vadrouilles, brosses, etc.	051		
83. Tondeuse et souffleur, à essence	061		
84. Tondeuse et souffleur, électrique	071		
85. Autre tondeuse	081		
86. Autres articles de jardin, tels que boyau d'arrosage, râteau, cisailles, pelle	091		
87. Outils mécaniques pour travail à la maison	101		
88. Autres articles de quincaillerie ou outils ménagers, tels que marteau, scie, clés	111		
89. Biberons, tétines, stérilisateurs, chauffe-biberons, etc.	121		
90. Voiture d'enfants, voiture pliante	131		
91. Malles, valises, serviettes, etc.	141		
92. Stores, tiges et accessoires à tentures ou à rideaux	151		
93. Autres articles d'ameublement et accessoires - énumérez les articles tels qu'escabeaux, corbeilles à papier, balances de salle de bains, pinces, articles de dévotions, horloges et ciseaux non électriques	161		

Services:	Dépense totale \$	Taxe (V)
94. Entretien et réparation de l'ameublement et des accessoires (y compris la fabrication de housses, de tentures, etc., le nettoyage du mobilier et des tapis, l'installation d'appareils et de tapis, l'entretien et la réparation de climatiseurs d'air, de conditionneurs d'eau, etc.). Énumérez les principaux articles	191	
95. a) Prime d'assurance sur le contenu de la maison, si l'assurance est distincte de celle de la maison et si la prime a été payée en 1974	201	
b) Si cette somme est comprise dans l'assurance propriétaire (P. 3, Q. 19) ou locataire (P. 3, Q. 14), quel pourcentage s'applique à l'ameublement?		%
96. Location et entreposage de l'ameublement, location d'accessoires (aspirateurs, machines à coudre, outillage pour amélioration domiciliaire) Précisez	221	

Notes

D. DÉPENSES DE MÉNAGE EN 1974

10

	Dépense totale \$
1. Communications:	
(a) Téléphone: (i) Tarif mensuel de base pour appels locaux \$ _____ x _____ mois (y compris extensions, changeurs de ligne, etc.)	011
(ii) Appels interurbains	021
(iii) Autre frais, par ex., installation, appels de téléphones payants.	031
(b) Poste	041
(c) Télégraphe, messageries	051
2. Dépenses pour la garde et le soin des enfants:	
(a) Centres de soin de jour et garderies de jour	061
(b) Centre autorisé de garderie familiale	071
(c) Autre garde en dehors du foyer	081
(d) Garde d'enfants à la maison et autres soins donnés à la maison	091
3. Aide familiale (sauf soin des enfants):	
(a) Gages, uniformes et cadeaux pour aide domestique, par ex., femme de ménage, bonne, etc.	101
(b) Autre aide rémunérée, par ex., lavage de fenêtres, enlèvement de la neige, entretien du gazon	111
4. Services de nettoyage:	
(a) Blanchissage fait à l'extérieur (y compris service de couches)	121
(b) Nettoyage fait à l'extérieur (y compris teinture et repassage)	131
(c) Lavage et séchage libre-service	141
(d) Nettoyage à sec libre-service	151
5. Produits de nettoyage ménager:	
(a) Détergent et savon en poudre	161
(b) Détersif liquide	171
(c) Agent de blanchissage et ammoniaque	181
(d) Adoucisseur et amidon	191
(e) Désinfectants, désodorisants ménagers, insecticides	201
(f) Cires, polis et produits de nettoyage pour planchers et pour meubles	211
(g) Poudre à récurer, laine d'acier, etc., produits de nettoyage de tuyaux, de fours, de verre, de métaux et de tissus	221
(h) Autres produits divers de nettoyage, gants en caoutchouc	231
6. Articles de papier, rouleaux d'emballages pour la nourriture, etc.:	
(a) Papier de toilette	241
(b) Essuie-mains en papier, serviettes de table en papier, nappes de table en papier, papier d'étagère, papier ciré, sacs à lunch en papier, papier pour nourriture congelée, sac à ordures en papier	251
(c) Sacs à ordures en plastique	261
(d) Autres sacs et rouleaux de feuilles en plastique	271
(e) Rouleaux de feuilles d'aluminium et autres produits en aluminium	281
(f) Papier à écrire, cartes de souhaits, papier d'emballage, emballages de cadeaux, ruban adhésif, corde	291
7. Autres articles de ménage:	
(a) Arbustes de buissons, arbres, bulbes, et plantes de jardin	301
(b) Engrais, pesticides, désherbants, graines, pots et plantes, et autres articles de jardin, à l'exception des outils de jardinage	311
(c) Fleurs coupées et plantes en pots pour la maison	321
(d) Aliments pour animaux d'agrément	331
(e) Machines à écrire, machines à calculer	341
(f) Autres articles pour la maison, comme les stylos, crayons, allumettes, bougies (sauf les outils et les appareils ménagers)	351

Notes

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974

◆ 12

Déclarez les articles achetés, au comptant ou à crédit, pour usage actuel ou futur. Ne déclarez pas les cadeaux faits à des personnes qui n'appartiennent pas à l'unité de dépense.

		Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
I. VÊTEMENTS POUR FEMMES, 14 ANS ET PLUS		011		012		013		014		015	
		Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Manteaux et tailleurs:		021		022		023		024		025	
1.	Manteaux d'hiver, bordés de fourrure et non bordés										
2.	Manteaux de printemps	031		032		033		034		035	
3.	Manteaux toutes saisons (y compris les imperméables)	041		042		043		044		045	
4.	Tailleurs de ville et habillés en laine et en mélange de laine	051		052		053		054		055	
5.	Autres tailleurs de ville et habillés	061		062		063		064		065	
6.	Ensembles-pantalons, combinaisons	071		072		073		074		075	
Fourrures:		091		092		093		094		095	
7.	Manteaux de fourrure										
8.	Étoles, chapeaux, cols de fourrure	101		102		103		104		105	
Robes:		121		122		123		124		125	
9.	Robes de jour, en tricot										
10.	Robes de jour, en tissage	131		132		133		134		135	
11.	Robes du soir (coquetel), habillées	141		142		143		144		145	
12.	Vêtements spéciaux pour le travail, l'école	151		152		153		154		155	
Vêtements sport:		171		172		173		174		175	
13.	Pantalons										
14.	Jupes	181		182		183		184		185	
15.	Chandails	191		192		193		194		195	
16.	Blouses	201		202		203		204		205	
17.	Vestes, tous genres	211		212		213		214		215	
18.	Tenues de jeu, par ex., maillots de bain, shorts, etc.	221		222		223		224		225	
Bas, lingerie, vêtements de nuit et dessous:		241		242		243		244		245	
19.	Bas ordinaires										
20.	Bas-culottes	251		252		253		254		255	
21.	Combinaisons-jupons et jupons	261		262		263		264		265	
22.	Culottes	271		272		273		274		275	
23.	Pyjamas	281		282		283		284		285	
24.	Chemises de nuit	291		292		293		294		295	
25.	Vêtements d'intérieur et robes de chambre	301		302		303		304		305	
26.	Corsets, gaines, et porte-jarretelles	311		312		313		314		315	
27.	Soutiens-gorge et ensembles bikini	321		322		323		324		325	
28.	Autres articles de bonneterie, lingerie, etc.	331		332		333		334		335	

I. VÊTEMENTS POUR FEMMES, 14 ANS ET PLUS - fin	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	011		012		013		014		015	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Accessoires:	021		022		023		024		025	
29. Gants, mitaines	031		032		033		034		035	
30. Chapeaux et couvre-chef	041		042		043		044		045	
31. Foulards, étoles, etc.	051		052		053		054		055	
32. Sacs à main, portefeuilles, etc.	061		062		063		064		065	
33. Montres	071		072		073		074		075	
34. Bijoux et bijoux de fantaisie	081		082		083		084		085	
35. Autres (énumérez les articles tels que tabliers, ceintures, mouchoirs, parapluie, casques de bain, etc.)										
Chaussures:	101		102		103		104		105	
36. Chaussures de ville et habillées	111		112		113		114		115	
37. Chaussures tout aller (sauf les souliers de toile).....	121		122		123		124		125	
38. Pantoufles d'intérieur	131		132		133		134		135	
39. Bottes à neige	141		142		143		144		145	
40. Autres (énumérez les articles tels que souliers de toile tout aller, couvre-chaussures, caoutchoucs, souliers sport)										

II. FILLES, 4 À 13 ANS	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	171		172		173		174		175	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Manteaux et tailleurs:	181		182		183		184		185	
1. Manteaux d'hiver	191		192		193		194		195	
2. Manteaux de printemps	201		202		203		204		205	
3. Manteaux toutes saisons (y compris imperméables) ..	211		212		213		214		215	
4. Tailleurs de ville et habillés en laine et en mélange de laine	221		222		223		224		225	
5. Autres tailleurs de ville et habillés	231		232		233		234		235	
6. Ensembles-pantalons et salopettes	251		252		253		254		255	
Robes:	261		262		263		264		265	
7. Robes de jour, en tricot	271		272		273		274		275	
8. Robes de jour, en tissage	281		282		283		284		285	
9. Robes de soirée										
10. Vêtements spéciaux pour l'école										

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974 - suite

♦ 14

II. FILLES, 4 À 13 ANS - fin	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	011		012		013		014		015	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Vêtements sport:	021		022		023		024		025	
11. Pantalons	031		032		033		034		035	
12. Jupes	041		042		043		044		045	
13. Chandails (y compris T-shirts)	051		052		053		054		055	
14. Blouses	061		062		063		064		065	
15. Vestes, tous genres	071		072		073		074		075	
16. Tenues de jeu, par ex., maillots de bain, shorts, etc.										
Bas, lingerie, vêtements de nuit et dessous:	091		092		093		094		095	
17. Sockettes et bas	101		102		103		104		105	
18. Bas-culottes	111		112		113		114		115	
19. Maillots collants (gymnastique ou danse)	121		122		123		124		125	
20. Combinaisons-jupons et jupons	131		132		133		134		135	
21. Culottes	141		142		143		144		145	
22. Pyjamas, chemises de nuit (vêtements de nuit)	151		152		153		154		155	
23. Vêtements d'intérieur et robes de chambre	161		162		163		164		165	
24. Soutiens-gorge, gilets de dessous, ensembles bikini.	171		172		173		174		175	
25. Autres articles de bonneterie, lingerie, etc.										
Accessoires:	191		192		193		194		195	
26. Gants, mitaines	201		202		203		204		205	
27. Foulards, châles, coiffures, etc.	211		212		213		214		215	
28. Sacs à main (y compris petits articles en cuir)	221		222		223		224		225	
29. Montres	231		232		233		234		235	
30. Bijoux et bijoux de fantaisie	241		242		243		244		245	
31. Autres (tabliers, ceintures, mouchoirs, parapluie, etc.)										
Chaussures:	261		262		263		264		265	
32. Chaussures de ville et d'école	271		272		273		274		275	
33. Chaussures tout aller et souliers bas (sauf les souliers de toile)	281		282		283		284		285	
34. Pantoufles d'intérieur	291		292		293		294		295	
35. Bottes à neige	301		302		303		304		305	
36. Autres (y compris souliers de toile tout aller, caoutchoucs et souliers pour la pratique des sports)										

III. VÊTEMENTS POUR HOMMES, 14 ANS ET PLUS	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	011		012		013		014		015	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Manteaux et vestons:	021		022		023		024		025	
1. Paletots (y compris pardessus légers)										
2. Tous autres manteaux d'hiver (duffel, d'auto, etc.)	031		032		033		034		035	
3. Manteaux toutes saisons (y compris les imperméables)	041		042		043		044		045	
4. Parkas, anoraks, coupe-vent	051		052		053		054		055	
5. Vestons légers	061		062		063		064		065	
Complets, vestons et pantalons sport:	081		082		083		084		085	
6. Complets en laine et en mélange de laine	091		092		093		094		095	
7. Tous autres complets	101		102		103		104		105	
8. Manteaux et vestons sport	111		112		113		114		115	
9. Pantalons, en tissage, laine et laine mélangée	121		122		123		124		125	
10. Pantalons, en tricot	131		132		133		134		135	
11. Jeans, pantalons de travail, combinaisons et salopettes	141		142		143		144		145	
12. Vêtements spéciaux pour le travail										
Articles vestimentaires et sous-vêtements:	161		162		163		164		165	
13. Chemises habillées	171		172		173		174		175	
14. Chemises sport, tissées (y compris chemises de travail)	181		182		183		184		185	
15. Chemises sport en tricot	191		192		193		194		195	
16. Chandails	201		202		203		204		205	
17. Chaussettes habillées	211		212		213		214		215	
18. Chaussettes sport et de travail	221		222		223		224		225	
19. Sous-vêtements, caleçons et caleçons boxeurs	231		232		233		234		235	
20. Pyjamas, robes de chambre										
Accessoires:	251		252		253		254		255	
21. Chapeaux, casquettes	261		262		263		264		265	
22. Gants, mitaines	271		272		273		274		275	
23. Costumes de bain, maillots, shorts	281		282		283		284		285	
24. Cravates	291		292		293		294		295	
25. Ceintures, portefeuilles	301		302		303		304		305	
26. Foulards, cache-nez, cache-oreilles	311		312		313		314		315	
27. Boutons de manchettes, épingles à cravates, bagues, etc.	321		322		323		324		325	
28. Montres	331		332		333		334		335	
29. Autres - énumérez les articles tels que parapluie, mouchoirs, etc.										

III. VÊTEMENTS POUR HOMMES, 14 ANS ET PLUS - fin	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	011		012		013		014		015	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Chaussures:										
30. Chaussures habillées	021		022		023		024		025	
31. Chaussures tout aller (sauf les souliers de toile)	031		032		033		034		035	
32. Couvre-chaussures, caoutchoucs, bottes en caoutchouc, bottes à neige	041		042		043		044		045	
33. Autres (y compris souliers de toile tout aller, pantoufles d'intérieur, souliers sport et souliers de travail)	051		052		053		054		055	

IV. GARÇONS, 4 À 13 ANS	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	081		082		083		084		085	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Manteaux et vestons:										
1. Paletots (y compris pardessus légers)	091		092		093		094		095	
2. Tous autres manteaux d'hiver (duffel, d'auto, etc.) ..	101		102		103		104		105	
3. Manteaux toutes saisons (y compris les imperméables)	111		112		113		114		115	
4. Parkas, anoraks, coupe-vent, costumes d'hiver	121		122		123		124		125	
5. Vestons légers	131		132		133		134		135	
Complets, vestons et pantalons sport:										
6. Complets en laine et en mélange de laine	151		152		153		154		155	
7. Tous autres complets	161		162		163		164		165	
8. Manteaux et vestons sport	171		172		173		174		175	
9. Pantalons, en tissage, laine et laine mélangée	181		182		183		184		185	
10. Pantalons, en tricot	191		192		193		194		195	
11. Jeans, combinaisons et salopettes	201		202		203		204		205	
12. Vêtements d'écoliers	211		212		213		214		215	
Articles vestimentaires et sous-vêtements:										
13. Chemises habillées	231		232		233		234		235	
14. Chemises sport, tissées	241		242		243		244		245	
15. Chemises sport en tricot	251		252		253		254		255	
16. Chandails	261		262		263		264		265	
17. Chaussettes habillées	271		272		273		274		275	
18. Chaussettes sport	281		282		283		284		285	
19. Sous-vêtements et caleçons	291		292		293		294		295	
20. Pyjamas et robes de chambre	301		302		303		304		305	

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974 - suite

IV. GARÇONS, 4 À 13 ANS - fin	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	011		012		013		014		015	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Accessoires:	021		022		023		024		025	
21. Chapeaux, casquettes	031		032		033		034		035	
22. Gants, mitaines	041		042		043		044		045	
23. Costumes de bain, maillots, shorts	051		052		053		054		055	
24. Cravates	061		062		063		064		065	
25. Ceintures, portefeuilles	071		072		073		074		075	
26. Foulards, cache-nez, cache-oreilles, etc.	081		082		083		084		085	
27. Boutons de manchettes, épingles à cravate, bagues, etc.	091		092		093		094		095	
28. Montres	101		102		103		104		105	
29. Autres - énumérez les articles tels que mouchoirs, etc.										
Chaussures:	121		122		123		124		125	
30. Chaussures habillées	131		132		133		134		135	
31. Chaussures tout aller et d'école (sauf les souliers de toile)	141		142		143		144		145	
32. Couvre-chaussures, caoutchoucs, bottes en caoutchouc et bottes à neige	151		152		153		154		155	
33. Autres (y compris souliers de toile tout aller, pantoufles, souliers sport)										

V. ENFANTS, MOINS DE 4 ANS	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	181		182		183		184		185	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
1. Manteaux et vestons	191		192		193		194		195	
2. Chaussures en cuir, habillées et de jeu	201		202		203		204		205	
3. Autres chaussures, souliers de toile, hydrofuges, pantoufles	211		212		213		214		215	
4. Chapeaux et bonnets	221		222		223		224		225	
5. Foulards, gants et mitaines	231		232		233		234		235	
6. Salopettes et barboteuses	241		242		243		244		245	
7. Habits pour jeu et de soleil	251		252		253		254		255	
8. Costumes à neige	261		262		263		264		265	
9. Autres costumes	271		272		273		274		275	
10. Robes	281		282		283		284		285	
11. Chandails	291		292		293		294		295	
12. Sous-vêtements et T-shirts (sauf couches)	301		302		303		304		305	
13. Couchés: (a) linge	311		312		313		314		315	
(b) jetables	321		322		323		324		325	

H. FRAIS MÉDICAUX ET DE SANTÉ EN 1974

1. Un membre de l'U.D. avait-il de l'assurance-maladie couvrant la totalité ou une partie des frais suivants:

- a) Hospitalisation Oui Non
- b) Frais médicaux (de médecins) Oui Non
- c) Optométristes Oui Non
- d) Chiropracteurs Oui Non
- e) Autres soins (précisez) Oui Non

Si vous avez répondu oui à une des questions ci-dessus, répondez aux questions 2 et 3. Si vous avez répondu non à toutes les questions ci-dessus, passez à la question 4.

2. Les primes de régimes d'assurance-maladie ont-elles été payées:

- a) en entier par des membres de l'U.D.?
- ou b) en partie par des membres de l'U.D. et en partie par un organisme ou un employeur au nom de l'U.D.?
- ou c) en entier par un organisme ou un employeur au nom de l'U.D.?

3. Indiquez ci-dessous tous les frais payés par des membres de l'U.D. en primes d'assurance-maladie pour établir l'admissibilité pendant l'année observée.

a) Régime public (gouvernemental):

- (i) Régime d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux
- (ii) Autres (précisez)

b) Autre régime (privé, à but lucratif ou non)

- (i) Régime complémentaire d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux (par ex., chambre semi-privée, médicaments, etc.)
- (ii) Régime d'assurance-invalidité et d'assurance-accidents
- (iii) Autres (précisez, par ex., assurance-accidents à l'école)

Indiquez ci-dessous tous les frais directs payés par des membres de l'U.D. pour tous les soins personnels de santé, que les comptes soient payés ou non. Indiquez les paiements qui n'étaient pas garantis par l'assurance tels que l'excédent des sommes recevables de l'assurance et, s'il y a lieu, toute dépense contractée avant d'atteindre la franchise. Ne comptez pas les paiements de services garantis par les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux ou autres ni les paiements qui vous seront remboursés par le régime.

4. Soins médicaux:

- a) Visites à la maison, appels d'urgence et soins de médecins fournis à des membres de la famille au service de consultation externe de l'hôpital
- b) Consultations au bureau ou à la clinique
- c) Soins de médecins fournis à des membres de l'U.D. hospitalisés (sans les soins pour accouchements ou chirurgie)
- d) Interventions chirurgicales
- e) Diagnostics:
 - (i) Comptes de médecins pour tests de laboratoire
 - (ii) Comptes de médecins pour tests radiologiques
- f) Obstétrique (y compris accouchements, césariennes et autres interventions directement reliées à des cas précis de grossesse)
- g) Autres services de médecin (honoraires pour consultations par téléphone et pour examens aux fins de l'assurance-vie, etc.

011
021
031
041
051
061
Dépense totale
071 \$
101
131
161
171
Dépense totale
191 \$
201
211
221
231
241
251
261

H. FRAIS MÉDICAUX ET DE SANTÉ EN 1974 - fin

21

	Dépense totale \$
5. Soins des yeux:	011
a) Soins médicaux et examens de médecins (praticiens généraux et spécialistes tels qu'oculistes et ophtalmologistes)	021
b) Optométristes (examen, réfraction et prescription)	031
c) Lunettes et verres de contact (prescrits par un médecin, un optométriste ou un opticien)	041
6. Soins dentaires:	051
a) Soins dentaires (sans compter les dentiers, si possible)	061
b) Dentiers et réparations de dentiers:	
(i) faits par un dentiste	071
(ii) Faits directement par un spécialiste ou un technicien dentaire	081
7. Ostéopathes, chiropracteurs, podiatres (chiroprédiatres) et physiothérapeutes	091
8. Autres praticiens (naturopathes, etc.)	101
9. Soins hospitaliers (tous honoraires payés directement et compris dans le compte de l'hôpital)	111
10. Soins infirmiers:	
a) Infirmières privées à l'hôpital (non les soins infirmiers compris dans le compte de l'hôpital)	121
b) Infirmières privées à la maison	131
c) Autres visites d'infirmières à la maison	141
11. Médicaments et remèdes prescrits par un médecin	151
12. Autres médicaments remèdes et produits pharmaceutiques	161
13. Autres services médicaux secondaires - donnez une liste de ces services, comme la radiologie thérapeutique (traitement) et diagnostique si ces services sont payés séparément et ne sont pas inclus dans les soins médicaux (chez le médecin)	171
14. Ambulance	181
15. Fournitures, telles que thermomètres, bandages, rubans adhésifs et, s'ils sont payés séparément, appareils auditifs, chaises roulantes et autres appareils	
I. DÉPENSES EN CIGARETTES, TABAC ET SPIRITUEUX EN 1974	Dépense totale \$
1. Cigarettes	211
2. Cigares	201
3. Tabac: a) cigarette	231
b) pipe	301
c) autre	221
4. Articles pour fumeurs - énumérez les articles tels que pipes, briquets, étuis à cigarettes, papier et tubes à cigarettes, essence à briquet, allumettes, n.d.a.	241
5. Bière a) Achetée au magasin (régie, brasserie, épicerie)	251
b) Achetée et consommée dans les bars, salons-bars, restaurants, cabarets, etc.	261
6. Spiritueux (whisky, etc.) a) Achetés au magasin de la régie des alcools	271
b) Achetés et consommés dans les bars, salons-bars, restaurants, etc.	281
7. Vin a) Acheté à la régie des alcools ou au magasin de vin	291
b) Acheté et consommé dans les bars, salons-bars, restaurants, etc.	

J. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE TRANSPORT EN 1974

Propriété et achat d'automobiles et de camions:								014				
1. Un membre de l'U.D. possédait-il ou conduisait-il une automobile ou un camion en 1974, entièrement ou partiellement à son usage personnel? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non								024				
Si oui, combien d'automobiles ou de camions la famille avait-elle le 31 déc. 1974?												
2. Genre de véhicule	031 Auto	Camion	032 Auto	Camion	033 Auto	Camion	034 Auto	Camion				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
3. Pour chaque automobile ou camion que vous avez eu en 1974, y compris les véhicules vendus ou échangés:	041	Neuf	Usagé	042	Neuf	Usagé	043	Neuf	Usagé	044	Neuf	Usagé
a) S'agissait-il d'un véhicule neuf ou usagé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Année et mois de l'achat	051	19	/	052	19	/	053	19	/	054	19	/
c) Modèle	061			062			063			064		
d) Année du modèle	071			072			073			074		
4. Possédiez-vous le véhicule au 31 déc. 1974?	171	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	172	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	173	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	174	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. Si vous l'avez acheté en 1974:	081			082			083			084		
a) Prix avant remise pour échange	\$			\$			\$			\$		
b) Si vous avez échangé votre automobile ou camion, quel a été le montant de la reprise?	091	\$		092	\$		093	\$		094	\$	
ou c) Si vous avez vendu votre voiture ou camion, quel a été le prix de vente?	101	\$		102	\$		103	\$		104	\$	
6. Combien de milles a parcourus chaque automobile ou camion en 1974 (y compris les véhicules vendus ou échangés)?	111			112			113			114		
7. L'automobile ou le camion a-t-il servi aux affaires (sauf pour aller au travail et en revenir)?	121	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	122	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	123	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	124	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
8. Si oui: a) Nombres de milles pour affaires en 1974	131			132			133			134		
b) Pourcentage des frais d'utilisation imputables aux affaires	141		%	142		%	143		%	144		%
c) Allocation d'utilisation reçue de l'employeur (_____ cents par mille)	151	\$		152	\$		153	\$		154	\$	
Utilisation de l'automobile et du camion (usage familial et commercial). Si vous préférez donner des chiffres distincts pour chaque véhicule, utilisez une colonne pour chacun d'entre eux.								Dépense totale				
9. Essence (nombre de gallons _____)	181	\$		182	\$		183	\$		184	\$	
10. Huile et changements d'huile (no de pintes _____), lubrification	191			192			193			194		
11. Pneus (nombre de pneus achetés _____) chambres à air (nombre de chambre à air _____)	201			202			203			204		
12. Batteries	211			212			213			214		
13. Réparations non couvertes par l'assurance et payées par un membre de l'U.D. Comptez les pièces et la main-d'oeuvre	241			242			243			244		
(i) Réparations telles qu'ajustements et réparations de freins	251			252			253			254		
(ii) Réparations de la carrosserie, y compris peinture	261			262			263			264		
(iii) Autres réparations, énumérez les principales	271			272			273			274		
14. Pièces achetées séparément (silencieux, bougies, etc.)	281			282			283			284		
15. Autres services tels que lavages, réparations de pneus, frais de remorquage	291			292			293			294		
16. Valeur des réparations faites au(x) véhicule(s) de l'U.D. couvertes par l'assurance et non payées par un membre de l'U.D.	321			322			323			324		
17. (i) Paiements de franchise (montant déductible de l'assurance) par un membre de l'U.D. pour le(s) véhicule(s) de l'U.D.	331			332			333			334		
(ii) Réparations au(x) véhicule(s) de la partie adverse payées par un membre de l'U.D.	341			342			343			344		
18. Primes d'assurance-automobile	281			282			283			284		
19. Frais d'immatriculation et de permis de conduire (payés en 1974)	291			292			293			294		
20. Frais de location de garage et de stationnement (non compris dans les dépenses d'hébergement)	301			302			303			304		
21. Autres dépenses, par ex., cours de conduite automobile, cotisations aux associations d'automobilistes, péages	311			312			313			314		
22. Autres articles, par ex., chaufferettes, housses, radios de voiture, cartouches à cassettes	351			352			353			354		

M. REVENU PERSONNEL EN 1974

À cours des douze mois terminés le 31 décembre 1974, quel revenu avez-vous tiré des sources suivantes?

♦ 27

	011	012	013	014	015	016
Prenez le numéro de la ligne à la page 1	chef					
Nombre de semaines de travail (y compris les congés payés) à plein temps	021	022	023	024	025	026
Nombre de semaines de travail (y compris les congés payés) à temps partiel	031	032	033	034	035	036
1. Rémunérations (montant total avant déductions pour pensions, impôts et autres)	041 \$	042 \$	043 \$	044 \$	045 \$	046 \$
2. Soldes et indemnités militaires	051	052	053	054	055	056
3. Revenu net d'un emploi autonome. Déclarez le revenu net ou les pertes (revenu brut moins dépenses - comptez revenu en nature et déduisez l'amortissement). Dans le cas d'une association en nom collectif, déclarez votre part.	061	062	063	064	065	066
(i) Non agricole, société non constituée et profession (y compris revenus en nature \$)	071	072	073	074	075	076
(ii) Agricole (y compris revenus en nature \$)	081	082	083	084	085	086
4. Revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires - sauf les paiements faits par d'autres membres de la famille...	091	092	093	094	095	096
5. Intérêts des titres, dépôts et certificats d'épargne	201	202	203	204	205	206
6. Dividendes	101	102	103	104	105	106
7. Autres revenus de placements						
(i) Loyers bruts de votre propriété \$						
Loyers nets de votre propriété (loyers bruts moins dépenses)	111	112	113	114	115	116
(ii) Autre - revenu d'une succession ou d'une caisse de fiducie, intérêt sur prêts hypothécaires, etc.	121	122	123	124	125	126
8. Allocations familiales	131	132	133	134	135	136
9. Pensions de la sécurité de la vieillesse et supplément du revenu garanti	211	212	213	214	215	216
10. Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec	141	142	143	144	145	146
11. Prestations d'assurance-chômage	151	152	153	154	155	156
12. Assistance sociale	231	232	233	234	235	236
13. Autre revenu provenant de services gouvernementales						
Précisez						
14. Pensions - pensions ou allocations provenant d'un emploi antérieur ou de celui, d'un parent, rentes	161	162	163	164	165	166
15. Autres revenus en espèces, pension alimentaire, revenu de l'étranger et autre revenu non-mentionné ci-dessus	171	172	173	174	175	176
16. Autres rentrées monétaires:	181	182	183	184	185	186
(i) Dons en argent de personnes ne faisant pas partie de l'U.D.	191	192	193	194	195	196
(ii) Héritages, règlements forfaitaires d'assurance-vie ou d'assurance sur la propriété, revenus imprévus, recouvrements d'impôt						
Précisez						
(iii) Remboursements de l'impôt sur le revenu	241	242	243	244	245	246

Notes

Prenez le numéro de la ligne à la page 1

Impôts personnels:

- 1. Impôt sur le revenu
- 2. Impôt sur les dons et autres (précisez)

011	012	013	014	015	016
021 \$	022 \$	023 \$	024 \$	025 \$	026 \$
031	032	033	034	035	036

Sécurité:

- 3. Primes d'assurance-vie - assurance-vie entière, temporaire, dotations et rentes (les primes payées pour les enfants de moins de 14 ans doivent être inscrites avec celles du chef de la famille). Y compris l'assurance collective, mais non compris les régimes enregistrés d'épargne-retraite (voir Q. 8)
- 4. Contributions à des sociétés de secours mutuel
- 5. Assurance-chômage (déductions du salaire)
- 6. Contribution à une caisse de retraite ou de pension du gouvernement, y compris caisses fédérales, provinciales et municipales
- 7. Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime des rentes du Québec
- 8. Contributions à d'autres caisses de retraite ou de pension, régimes enregistrés d'épargne-retraite

061	062	063	064	065	066
071	072	073	074	075	076
081	082	083	084	085	086
091	092	093	094	095	096
111	112	113	114	115	116
101	102	103	104	105	106

Dons et contributions:

Donnés:

- 9. Contributions - contributions et dons en argent à des personnes ne faisant pas partie de la famille
 - a) au Canada
 - b) à l'étranger
- 10. Valeur des cadeaux d'anniversaires, de Noël et des autres cadeaux à des personnes ne faisant pas partie de la famille (par ex., fleurs, vêtements, jouets)
- 11. Dons de charité:
 - i) Institutions religieuses, par ex., Église
 - ii) Autres, par ex., fédération des oeuvres, Croix-rouge, bourses d'études, fonds de secours, caisse du coeur, etc.

121	122	123	124	125	126
131	132	133	134	135	136
141	142	143	144	145	146
151	152	153	154	155	156
161	162	163	164	165	166

Reçus:

- 12. Valeur des cadeaux d'anniversaires, de Noël et autres reçus de personnes non inscrites comme membres de la famille:
 - i) Biens durables ménagers
 - 1) Ameublement et articles de ménage
 - a) Meubles
 - b) Téléviseurs, radios, tourne-disques etc. (appareils de sonorisation)
 - c) Autres articles de ménage (y compris appareils ménagers)
 - 2) Autres articles durables de ménage
 - ii) Vêtements
 - iii) Autres

171	172	173	174	175	176
181	182	183	184	185	186
191	192	193	194	195	196
211	212	213	214	215	216
221	222	223	224	225	226
231	232	233	234	235	236

O. CHANGEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'U.D. EN 1974

◆ 29

Nous voulons connaître les changements de l'actif et des dettes de l'U.D. durant l'année de l'enquête. Dans le cas de certains articles tels que l'argent en banque, l'argent dû à l'U.D. et l'argent dû par l'U.D. des espaces sont prévus sur le questionnaire pour l'inscription des montants au début et à la fin de l'année de l'enquête. Si ces renseignements sont connus, prière de les inscrire ici. Si le répondant préfère ne donner que le montant du changement, prière de l'inscrire à Augmentation ou Diminution.

ACTIF		Cr. \$	Dr. \$
1. Argent en banque, comptes d'épargne, compagnies de fiducie et de prêt en caisse, etc., y compris certificats de placements garantis	Augmentation	071	
	Diminution		221
1 ^{er} janv. 1974 \$ _____ 31 déc. 1974 \$ _____			
2. Argent dû à l'U.D. — prêts consentis, moins remboursements, à des personnes ne faisant pas partie de l'U.D.	Augmentation	081	
	Diminution		231
a) Prêts hypothécaires:			
1 ^{er} janv. 1974 \$ _____ 31 déc. 1974 \$ _____			
b) Autres:		091	
1 ^{er} janv. 1974 \$ _____ 31 déc. 1974 \$ _____			241
3. Valeur des achats (Cr.) et des ventes (Dr.)		101	251
i) Obligations d'épargne du Canada, autres obligations du gouvernement du Canada et autres obligations		111	261
ii) Valeurs inscrites à la bourse et parts de fonds mutuel (y compris les frais de courtage)		121	271
iii) Parts dans les clubs de placements, etc.			281
4. Vente de biens personnels non échangés contre d'autres biens en 1974 (sans les ventes d'appareils ménagers ou de véhicules déclarées ailleurs)			281
Biens immobiliers (Réf. P. 5)		131	
5. Maison		141	
i) Versement initial sur maison achetée en 1974			
prix d'achat <input type="text" value="011"/>			291
ii) Argent comptant reçu pour maison vendue en 1974			
prix de vente <input type="text" value="021"/>			
6. Maison de vacances		151	
i) Paiements sur le capital de l'hypothèque		161	
ii) Versement initial sur maison de vacances achetée en 1974			
prix d'achat <input type="text" value="031"/>			301
iii) Argent comptant reçu pour maison de vacances vendue en 1974			
prix de vente <input type="text" value="041"/>			
7. Autre propriété (non commerciale ou agricole)		171	
i) Paiements sur le capital de l'hypothèque (Intérêt versé en 1974 \$ _____)		181	
ii) Versement initial sur propriété achetée en 1974			
prix d'achat <input type="text" value="051"/>			311
iii) Argent comptant reçu pour propriété vendue en 1974			
prix de vente <input type="text" value="061"/>			
8. Additions et réparations importantes à la propriété autre que la maison (non commerciale ou agricole) en 1974		191	
i) Maison de vacances		201	
ii) Autre propriété			

O. CHANGEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'U.D. EN 1974 - fin

◆ 30

ACTIF - fin	Cr. \$	Dr. \$
9. Pour les propriétaires d'entreprises ou de fermes: Placements dans une entreprise non constituée, une pratique professionnelle ou une ferme-machines, camions, autos et immeubles. Dans le cas d'associations en nom collectif, indiquez votre part seulement. Comptez les améliorations importantes (y compris la mise en valeur de terrains):	011	
(i) Remboursements sur le capital d'une hypothèque ou d'un emprunt		171
(ii) Évaluation de la dépréciation de tous les biens en 1974, aux fins du calcul du revenu net provenant d'un emploi autonome	021	
(iii) Versement initial sur biens achetés en 1974 (prix d'achat \$ _____)		181
(iv) Argent comptant reçu sur biens vendus en 1974 (prix de vente \$ _____)	041	
(03-05 P. 4)		

DETTES	Montant dû le		(Ces colonnes ne doivent être utilisées que si les montants dus ne sont pas déclarés)		À l'usage du bureau
	1 ^{er} janv. 1974	31 déc. 1974	Si le montant dû le 1 ^{er} janv. 1974 est plus élevé indiquez la différence ici	Si le montant dû le 31 déc. 1974 est plus élevé indiquez la différence ici	
10. Argent dû par l'U.D., sans ce qui est dû ou payé relativement à un commerce ou une hypothèque sur la propriété. Comptez les dettes non déclarées ailleurs et garanties par une maison ou d'autres biens:			061	211	
a) Sociétés de financement et de prêts			071	221	
b) Banques à charte: prêts personnels			081	231	
c) Coopératives de crédit et caisses populaires			091	241	
d) Sociétés d'assurances-vie			101	251	
e) Grands magasins			111	261	
f) Autres comptes et comptes à tempérament dans les magasins, stations-service, Chargex, sociétés distributrices d'essence et autres cartes de crédit, y compris les comptes de crédit renouvelables			121	271	
g) À des particuliers			131	281	
h) Sur loyers			141	291	
i) Sur taxes ou impôts			161	311	151
j) Autres comptes, par ex., hôpital					

P. ARTICLES SUR LESQUELS DES VERSEMENTS À TEMPÉRAMENT ONT ÉTÉ EFFECTUÉS EN 1974

1. Avez-vous fait des versements à tempérament en 1974? Oui Non

Si oui:

2. Pour des achats faits en 1974 et des dettes contractées au cours des années précédentes. Indiquez dans chaque colonne les détails se rapportant à un article ou groupe d'articles acquis par un même contrat ou achetés au même moment avec un compte de crédit renouvelable ou continu.

	Article(s) 1	Article(s) 2	Article(s) 3	Article(s) 4	Article(s) 5
3. Article(s) acheté(s) (indiquez le numéro de l'article et de la page ou, si acheté(s) avant 1974, donnez le nom de l'article)					
4. Solde principal (prix d'achat net moins le versement initial)					
5. Date du premier versement (année, mois)					
6. Nombre de versements réguliers effectués en 1974					
7. Montant du versement régulier					
8. Paiements en bloc en 1974 autres que le versement initial					
9. Date d'échéance (année, mois)					
10. Taux d'intérêt annuel					
11. Montant versé en intérêts, si connu, en 1974					
12. Genre de prêt: (1) prêt personnel, (2) financement à tempérament, (3) compte courant, (4) carte de crédit, (5) autre, précisez					
13. Genre de prêteur: (1) sociétés de financement et de prêts, (2) banques à charte, (3) coopératives de crédit et caisses populaires, (4) sociétés d'assurances-vie, (5) grands magasins, (6) marchands d'automobiles, (7) autre, précisez					
14. Les intérêts sur cet emprunt versés en 1974 ont-ils été déclarés à la section L. "Dépenses diverses en 1974", p. 27, question 1?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
15. Cet emprunt à tempérament a-t-il été pris en compte à la section O. "Changement de la situation financière de l'U.D. en 1974", p. 31, question 10?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				

Q. RÉSUMÉ À L'USAGE DU BUREAU

1. Sociétés de financement et de prêts			A.						
2. Banques à charte: prêts personnels			B.						
3. Coopératives de crédit et caisses populaires			C.						
4. Sociétés d'assurances-vie			D.						
5. Grands magasins			E.						
6. Autres comptes et comptes à tempérament									
7. Autres dettes									
8. Intérêts versés			F.						

A	COMPOSITION DE L'U.D. EN 1974
B	DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974
C	FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974
D	DÉPENSES DE MÉNAGE EN 1974
E	DÉPENSES D'ALIMENTATION EN 1974
F	DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974
G	DÉPENSES EN SOINS PERSONNELS EN 1974
H	FRAIS MÉDICAUX ET DE SANTÉ EN 1974
I	DÉPENSES EN CIGARETTES, TABAC ET SPIRITUEUX EN 1974
J	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE TRANSPORT EN 1974
K	FRAIS DE LOISIRS, DE LECTURE ET D'ÉDUCATION EN 1974
L	DÉPENSES DIVERSES EN 1974
M	REVENU PERSONNEL EN 1974
N	IMPÔTS PERSONNELS, SÉCURITÉ, DONS EN 1974
O	CHANGEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'U.D. EN 1974
P	ARTICLES SUR LESQUELS DES VERSEMENTS À TEMPÉRAMENT ONT ÉTÉ EFFECTUÉS EN 1974

TABLEAU 1. DEPENSES MOYENNES SELON LA REGION
ENQUETE SUR LES DEPENSES DES FAMILLES EN 1974

CATEGORIES	TOUTES	REGIONS VOILEES	PROVINCES DE L'ATLANTIQUE	QUEBEC	ONTARIO	PROVINCES DES PRAIRIES	COLOMBIE-BRITANNIQUE
NOMBRE DE MENAGES DANS L'ECHANTILLON	6,630	84	973	1,452	1,460	2,045	616
NOMBRE ESTIMATIF DE MENAGES	6,630,039	73,234	264,360	2,079,294	2,210,902	1,197,802	804,447
REVENU AVANT IMPOT	14,510	22,903	14,407	13,205	15,702	13,816	14,914
AUTRES RECETTES MONETAIRES	230	205	210	236	225	237	226
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	752	2,706	757	331	1,009	520	1,304
ALIMENTATION	2,412	2,593	2,232	2,534	2,503	2,148	2,285
LOGEMENT	2,168	2,361	2,162	1,996	2,376	1,977	2,314
RESIDENCE PRINCIPALE	2,063	2,092	2,057	1,891	2,266	1,882	2,218
LOGEMENT LOUE	777	913	697	872	777	626	770
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	966	862	916	687	1,168	1,000	1,111
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	319	318	444	332	321	256	336
AUTRE LOGEMENT	105	269	105	105	109	95	96
ENTRETIEN MENAGER	486	682	489	439	527	482	478
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	612	593	521	565	630	697	592
ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	349	377	292	328	365	381	331
ARTICLES MENAGERS	239	194	215	221	236	287	236
SERVICES RELIES AUX ACC., ART. D'AMEUBL.	24	23	14	17	29	29	25
HABILLEMENT	1,057	1,113	1,021	1,110	1,078	1,063	858
TRANSPORT	1,586	1,290	1,703	1,509	1,601	1,642	1,649
TRANSPORT PRIVE	1,357	978	1,511	1,308	1,339	1,441	1,390
TRANSPORT PUBLIC	229	312	192	201	263	200	258
SOINS DE SANTE	298	416	210	316	313	268	269
SOINS PERSONNELS	236	264	229	235	253	229	199
LOISIRS	653	763	588	508	673	762	821
MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES	81	96	82	90	80	72	74
EDUCATION	107	163	125	88	118	117	98
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES	478	472	494	515	491	430	416
DIVERS	292	205	337	303	278	300	285
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	10,467	11,011	10,192	10,209	10,923	10,187	10,339
IMPOTS PERSONNELS	2,452	7,434	2,344	2,091	2,732	2,245	2,506
SECURITE	603	886	683	557	640	614	556
DONS ET CONTRIBUTIONS	295	282	361	172	362	363	307
DEPENSES TOTALES	13,817	19,613	13,580	13,029	14,657	13,409	13,707

TABLEAU 2. DEPENSES MOYENNES SELON LE REVENU
ENQUETE SUR LES DEPENSES DES FAMILLES EN 1974

	TOUTES CATEGORIES	MOINS DE \$4,001	\$4,001- \$7,000	\$7,001- \$10,000	\$10,001 ET PLUS
NOMBRE DE MENAGES DANS L'ECHANTILLON	6,630	924	1,035	1,011	3,660
NOMBRE ESTIMATIF DE MENAGES	6,630,039	557,683	766,767	924,435	4,381,154
REVENU AVANT IMPOT	14,510	2,766	5,485	8,534	18,846
AUTRES RECETTES MONETAIRES	230	281	205	150	245
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	752	-398	-147	-261	1,270
ALIMENTATION	2,412	1,028	1,487	1,860	2,867
LOGEMENT	2,168	1,085	1,378	1,698	2,544
RESIDENCE PRINCIPALE	2,063	1,076	1,355	1,654	2,399
LOGEMENT LOUE	777	725	886	1,029	712
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	966	193	262	394	1,309
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	319	158	207	231	378
AUTRE LOGEMENT	105	9	23	44	145
ENTRETIEN MENAGER	486	178	272	363	588
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	612	118	231	433	780
ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	349	73	132	250	443
ARTICLES MENAGERS	239	41	91	170	305
SERVICES RELIES AUX ACC., ART. D'AMEUBL.	24	4	8	12	32
HABILLEMENT	1,057	223	452	675	1,350
TRANSPORT	1,586	209	504	1,089	2,055
TRANSPORT PRIVE	1,357	114	334	899	1,790
TRANSPORT PUBLIC	229	96	171	190	265
SOINS DE SANTE	298	87	165	220	364
SOINS PERSONNELS	236	71	126	180	288
LOISIRS	653	116	250	384	849
MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES	81	30	48	66	97
EDUCATION	107	22	47	67	137
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES	478	149	260	372	581
DIVERS	292	49	121	188	375
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	10,467	3,367	5,341	7,595	12,874
IMPOTS PERSONNELS	2,452	21	284	935	3,461
SECURITE	603	23	123	319	821
DONS ET CONTRIBUTIONS	295	87	157	196	367
DEPENSES TOTALES	13,817	3,498	5,906	9,045	17,523

Table 3. Standard Errors of Family Expenditure, by Family Income, for 14 Cities.
All Families and Unattached Individuals

Canada, 1974

		Family income - Revenu de la famille						
		All classes - Toutes catégories	Under \$4,000 - Moins de \$4,000	\$4,000 - \$4,999	\$5,000 - \$5,999	\$6,000 - \$6,999	\$7,000 - \$7,999	\$8,000 - \$8,999
Family characteristics								
1100	Number of families in sample	6,630.0	917.0	386.0	329.0	316.0	342.0	329.0
1101	Weighted number of families	6,630.04	554.84	263.95	240.06	256.90	296.63	305.42
Average:								
1102	Family size03	.03	.08	.06	.07	.09	.11
1103	Number of children under 5 years01	.02	.02	.02	.03	.03	.05
1104	Number of children 5 to 15 years02	.02	.05	.05	.05	.05	.05
1105	Number of adults 16 to 17 years01	.01	.01	.02	.02	.02	.02
1106	Number of adults 18 to 64 years02	.03	.04	.05	.06	.05	.07
1107	Number of adults 65 years and over01	.03	.05	.05	.05	.03	.04
1114	Number of full-time earners01	.01	.02	.03	.04	.04	.03
1115	Age of head3	1.0	1.3	*1.4	1.7	1.3	1.1
1116	Net income before taxes	177.0	27.3	18.7	18.2	21.3	20.9	19.7
1117	Other money receipts	30.2	71.7	46.1	91.3	35.1	29.4	40.5
1118	Net change in assets and liabilities	54.3	103.7	106.9	107.7	104.7	132.0	158.7
Percentage:								
1120	Homeowners	1.37	2.32	3.11	2.76	2.97	3.28	2.73
121	Car or truck owners	1.06	1.81	2.89	3.22	3.37	3.39	3.94
127	With head Canadian born	1.21	2.46	3.58	4.20	4.40	3.01	3.28
128	With wife employed full time75	.17	.26	.95	.66	1.24	.81
Average dollar expenditure per family								
1-10	Food	17.1	20.6	33.1	31.1	44.8	54.3	45.6
20-108	Shelter	31.8	27.5	32.7	31.1	44.2	40.3	56.9
20-22	Rented living quarters	27.5	29.5	44.5	47.1	51.2	49.6	60.4
30-83	Owned living quarters	40.9	29.4	34.9	37.4	34.0	45.3	64.9
90-95	Other housing	5.5	2.1	4.1	9.0	8.1	9.9	10.4
100-104	Water and fuel	6.2	10.3	13.5	16.9	17.0	15.1	18.7
120-165	Household operation	8.3	7.9	10.7	9.8	20.1	18.9	20.4
180-312	Furnishings and equipment	14.7	13.1	26.3	18.0	29.1	29.2	52.6
220-252	Household appliances	5.4	3.9	9.2	7.1	7.1	9.3	24.3
	Other	10.8	11.0	19.0	14.2	24.6	25.2	32.8
320-592	Clothing	13.8	11.1	16.6	22.6	28.7	27.5	25.0
600-635	Personal care	3.1	2.9	6.0	6.9	7.4	10.4	8.0
650-707	Medical and health care	5.7	5.2	9.0	11.3	16.7	13.4	10.7
710-741	Smoking and alcoholic beverages	9.2	13.7	18.2	26.1	25.5	24.5	21.7
750-834	Travel and transportation	39.9	21.3	45.0	48.6	46.9	75.5	101.0
750-776	Automobile (and truck)	33.9	16.6	44.6	50.1	39.3	79.1	107.8
750-751	Purchase	25.3	11.2	33.8	38.2	29.0	64.9	97.6
760-776	Operation	17.0	9.7	17.7	23.9	19.9	33.2	38.6
780-834	Other	14.4	10.7	17.4	24.9	24.2	18.3	26.6
840-877	Recreation	12.9	8.8	16.4	20.6	25.6	21.9	21.8
880-886	Reading	2.0	1.9	2.7	3.4	3.2	7.4	5.7
890-900	Education	5.5	4.3	9.6	10.2	18.8	15.3	18.4
910-920	Miscellaneous expenses	6.6	7.5	46.9	19.5	10.0	11.9	18.2
1-920	Total current consumption	104.9	78.6	105.1	93.3	125.0	150.0	162.3
930-932	Personal taxes	66.1	9.3	14.7	21.2	26.6	31.3	47.8
940-945	Security	18.0	3.2	7.8	7.6	12.8	11.9	25.6
950-954	Gifts and contributions	10.4	12.9	15.2	19.1	12.9	14.9	14.3
1-954	Total expenditure	170.8	88.9	109.7	96.3	142.6	145.6	156.2
	Degrees of freedom	810	780	750	740	710	760	760

**Erreurs-types des dépenses des familles, selon le revenu de la famille, 14 villes,
Toutes familles et personnes seules**

Canada, 1974

Family income - Revenu de la famille							
\$9,000 - \$9,999	\$10,000 - \$11,999	\$12,000 - \$14,999	\$15,000 - \$19,999	\$20,000 - \$24,999	\$25,000 and over - \$25,000 et plus		
							Caractéristiques de la famille
340.0	642.0	852.0	1,078.0	571.0	528.0		Nombre de familles dans l'échantillon 1100
317.40	661.83	984.26	1,306.13	754.40	688.21		Nombre pondéré de familles 1101
							Moyenne:
.07	.07	.07	.05	.06	.08		Taille de la famille 1102
.04	.02	.03	.03	.02	.02		Nombre d'enfants de moins de 5 ans 1103
.05	.05	.05	.05	.06	.05		Nombre d'enfants 5 à 15 ans 1104
.01	.01	.01	.01	.02	.03		Nombre d'adultes 16 à 17 ans 1105
.05	.04	.03	.02	.03	.05		Nombre d'adultes 18 à 64 ans 1106
.03	.02	.02	.01	.01	.01		Nombre d'adultes 65 ans et plus 1107
.03	.02	.03	.02	.03	.05		Nombre gagnant un revenu à plein temps 1114
1.6	.7	6	4	.6	.5		Age du chef 1115
21.8	23.8	36.5	51.9	71.3	814.5		Revenu net avant impôts 1116
41.5	15.3	46.3	83.4	152.2	117.3		Autres rentrées monétaires 1117
132.6	90.4	85.9	120.7	214.6	320.3		Variation nette de l'actif et du passif 1118
							Pourcentage:
3.08	2.83	2.70	2.33	3.10	2.05		Propriétaires 1120
3.14	2.50	1.62	1.07	1.84	1.43		Propriétaires d'automobile ou de camion 1121
3.32	2.27	2.66	1.85	2.42	2.20		Avec chef né au Canada 1127
1.60	1.82	1.50	1.68	2.80	2.81		Avec épouse employée à plein temps 1128
							Dépenses moyennes en dollars par famille
43.9	34.8	34.6	44.3	52.9	70.2		Alimentation 1-10
66.7	52.0	43.0	55.0	69.5	72.0		Logement 20-108
53.9	62.1	50.7	44.3	67.0	49.2		Logement loué 20-22
68.3	52.9	56.2	76.7	94.4	76.9		Logement appartenant à l'occupant 30-83
6.0	17.1	8.2	7.5	17.1	26.0		Autre logement 90-95
16.3	14.7	9.9	12.5	12.9	16.2		Eau et combustible 100-108
17.0	13.7	16.0	18.8	16.0	32.0		Entretien du ménage 120-165
37.0	34.8	30.1	26.2	50.0	87.7		Articles d'amusement et accessoires 180-312
15.4	9.8	13.1	11.6	14.8	20.4		Appareils ménagers 220-252
24.8	32.4	20.8	21.1	47.1	74.2		Autres 320-592
27.0	22.5	24.2	23.4	34.2	61.3		Habillement 600-635
9.9	5.8	6.4	5.4	8.6	10.8		Soins personnels 650-707
9.5	10.3	9.1	8.8	16.5	26.0		Soins médicaux et de santé 710-741
28.2	23.4	22.6	16.0	24.4	53.3		Articles pour fumeurs et alcools 750-834
84.2	62.5	74.7	61.7	134.6	187.8		Déplacements et transport 750-776
83.8	60.8	74.5	61.9	124.7	147.4		Automobile (et camion) 750-751
80.9	52.9	70.5	64.0	97.5	117.6		Achat 760-776
39.5	24.6	20.9	23.3	42.8	53.6		Utilisation 780-834
25.9	18.8	19.9	19.3	34.5	97.1		Autres 840-877
27.1	21.9	27.2	21.2	30.3	65.3		Loisirs 880-886
6.8	4.0	4.8	3.1	5.7	7.2		Lecture 890-900
10.0	8.8	9.0	7.7	15.2	37.6		Education 910-920
22.1	20.5	16.9	18.0	29.8	29.7		Dépenses diverses 1-920
174.2	104.0	95.2	122.0	200.4	338.8		Total, dépenses de consommation courantes 930-932
35.2	29.6	29.8	38.3	79.8	471.1		Impôts personnels 940-945
21.1	18.2	20.4	23.1	49.4	92.6		Sécurité 950-954
27.7	32.2	17.9	11.7	25.7	52.6		Dons et contributions 1-954
170.4	101.6	94.4	123.4	220.0	726.4		Total, dépenses 76.0
78.0	80.0	80.0	81.0	79.0	76.0		Degré de liberté

TABLEAU 4. DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1974

DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
REGION	19,869,100	3	0	5
GENRE DE LOGEMENT	19,762,800	3	1	6
ANNEE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT	21,428,300	3	1	6
NOMBRE DE PIECES	34,291,600	5	1	11
NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER	15,988,200	2	0	5
NOMBRE DE SALLE DE BAINS	8,335,380	1	0	3
MODE D'OCCUPATION	16,370,300	2	1	5
PRINCIPAL COMBUSTIBLE	11,064,200	2	1	5
VALEUR DU LOGEMENT	159,227,000,000	24,016	0	300,000
CHANGEMENT DU CAPITAL	1,584,660,000	239	0	26,000
PRIX D'ACHAT DE LA MAISON	10,562,900,000	1,593	0	100,000
VERSEMENT COMPTANT	3,239,940,000	489	0	90,000
PRIX DE VENTE DE LA MAISON	5,412,210,000	816	0	600,000
SOLDE DU CAPITAL A REMBOURSER	32,639,700,000	4,923	0	64,907
AJOUTS, REN. ET POSE D'ACCESSOIRES	789,942,000	119	0	20,000
MEUBLES ET ACC. D'AMEUBLEMENT COMP. DANS LE LOYER	6,374,390	1	0	2
ELECTRICITE COMPRISE DANS LE LOYER	5,592,190	1	0	2
CHAUFFAGE COMPRIS DANS LE LOYER	4,517,200	1	0	2
EAU COMPRISE DANS LE LOYER	4,489,340	1	0	2
STATIONNEMENT COMPRIS DANS LE LOYER	5,511,190	1	0	2
CLIMATISATION COMPRISE DANS LE LOYER	6,810,570	1	0	2
PISCINE COMPRISE DANS LE LOYER	6,554,760	1	0	2
AUTRE - COMPRIS DANS LE LOYER	5,126,850	1	0	2
LOYER REDUIT EN 1974	6,624,070	1	0	2
CHANGEMENT DE LOGEMENT	11,976,700	2	1	2
CHEF-REVENU AVANT IMPOT	74,207,900,000	11,193	-5,520	175,788
CHEF-SALAIRES ET TRAITEMENTS	56,762,100,000	8,561	0	174,000
CHEF-REVENU D'EMPLOI AUTONOME	7,601,720,000	1,147	-25,000	99,999
CHEF-REVENU DE PLACEMENT	2,752,030,000	415	0	50,000
CHEF-REVENU DE TRANSFERTS GOUV.	5,119,210,000	772	0	19,240
CHEF-REVENU DIVERS	1,972,820,000	298	0	35,000
CHEF-REVENU APRES IMPOT	60,210,000,000	9,081	-5,520	90,000
CHEF-ETAT MATRIMONIAL	9,665,860	1	1	3
AGE DU CHEF	296,343,000	45	24	76
SEXE DU CHEF	7,878,710	1	1	2
NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF	16,175,700	2	1	5
PROFESSION DU CHEF	39,391,200	6	1	11

TABLEAU 4. DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1974

DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
CHEF-SEMAINES TRAVAILLEES A TEMPS PLEIN	255,620,000	39	0	52
CHEF-SEMAINES TRAVAILLEES A TEMPS PARTIEL	11,243,000	2	0	52
LANGUE MATERNELLE DU CHEF	11,182,700	2	1	3
ANNEE D'IMMIGRATION DU CHEF	13,068,300	2	1	7
PAYS DE NAISSANCE DU CHEF	10,157,900	2	1	5
CONJOINT DU CHEF-REVENU AVANT IMPOT	14,178,000,000	2,138	0	30,000
CONJOINT DU CHEF-SALAIRES ET TRAITEMENTS	12,308,400,000	1,856	0	30,000
CONJOINT DU CHEF-REVENU D'EMPLOI AUTONOME	425,021,000	64	0	13,000
CONJOINT DU CHEF-REVENU DE PLACEMENT	393,987,000	59	0	16,602
CONJOINT DU CHEF-REVENU DE TRANSFERTS GOUV.	913,546,000	138	0	5,160
CONJOINT DU CHEF-REVENU DIVERS	137,001,000	21	0	7,500
CONJOINT DU CHEF-REVENU APRES IMPOT	12,128,400,000	1,829	-5,950	23,000
AGE DU CONJOINT DU CHEF	192,238,000	29	0	76
SEXE DU CONJOINT DU CHEF	9,401,620	1	0	2
NIVEAU D'INSTRUCTION DU CONJOINT DU CHEF	10,483,200	2	0	5
PROFESSION DU CONJOINT DU CHEF	35,328,600	5	0	11
CONJOINT DU CHEF-SEMAINES TRAV. A TEMPS PLEIN	81,683,000	12	0	52
CONJOINT DU CHEF-SEMAINES TRAV. A TEMPS PARTIEL	18,699,400	3	0	52
COMPOSITION DE LA FAMILLE	18,847,000	3	1	8
NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'ASSURANCE-CHOMAGE	994,920	0	0	2
INDICATEUR D'ASSISTANCE SOCIALE	343,041	0	0	1
NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DECEMBRE 1974	19,891,932	3	1	15
NOMBRE DE MEMBRES A UN MOMENT DONNE EN 1974	20,052,938	3	1	15
MEMBRES ADULTES EN 1974	14,382,843	2	1	9
MEMBRES ENFANTS EN 1974	5,670,095	1	0	9
NOMBRE DE SEMAINES-PERSONNES MEMBRES: - TOTAL	1,027,820,277	155	52	780
- ENFANTS < 4	54,523,176	8	0	260
- ENFANTS 4 - 6	51,178,063	8	0	156
- ENFANTS 7 - 9	53,013,422	8	0	156
- ENFANTS 10 - 12	64,416,789	10	0	208
- ENFANTS 13 - 15	63,382,009	10	0	156
- ADULTES 16 - 17	40,706,428	6	0	104
- ADULTES 18 - 64	631,173,154	95	0	416
- ADULTES 65 +	69,427,236	10	0	208
NOMBRE DE MEMBRES A TEMPS PLEIN	6,099,170	1	0	3
NOMBRE DE MEMBRES A TEMPS PARTIEL	3,938,060	1	0	4
NOMBRE D'AUTOS/CAMIONS POSSEDES	6,044,250	1	0	3

TABEAU 4. DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1974

DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES DU FICHER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
MENAGE-REVENU AVANT IMPOT	96,204,600,000	14,510	0	175,788
MENAGE-SALAIRES ET TRAITEMENTS	76,037,800,000	11,469	0	174,000
MENAGE-REVENU D'EMPLOI AUTONOME	8,128,140,000	1,226	-25,000	99,999
MENAGE-REVENU DE PLACEMENT	3,276,460,000	494	0	50,000
MENAGE-REVENU DE TRANSFERTS GOUV.	6,551,920,000	988	0	19,240
MENAGE-REVENU DIVERS	2,210,340,000	333	0	35,000
MENAGE-REVENU APRES IMPOT	79,947,800,000	12,058	-860	98,716
AUTRES SOURCES DE REVENU	1,524,570,000	230	0	59,451
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	4,988,380,000	752	-25,265	58,502
CHANGEMENT DE REER	685,200,000	103	0	4,585
ALIMENTS	15,993,300,000	2,412	0	9,992
ALIMENTS ACHETES DANS UN MAGASIN	12,797,400,000	1,930	0	8,800
ALIMENTS ACHETES DANS UN RESTAURANT	3,092,620,000	466	0	7,430
LOGEMENT	14,377,000,000	2,168	0	16,370
RESIDENCE PRINCIPALE	13,677,500,000	2,063	0	16,370
LOGEMENT LOUE	5,152,540,000	777	0	6,948
LOYER	5,001,450,000	754	0	6,948
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	6,407,730,000	966	0	16,020
ENTRETIEN, REPARATIONS ET REMPL.	1,553,520,000	234	0	15,000
COUT DU CONTRAT ET DE MAIN-D'OEUVRE	973,507,000	147	0	9,999
MATERIAUX	580,010,000	87	0	6,400
IMPOTS FONCIERS	1,803,360,000	272	0	2,700
PRIMES D'ASSURANCE DE PROPRIETAIRES	293,903,000	44	0	1,200
INTERET HYPOTHECAIRE	2,515,400,000	379	0	5,552
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	2,117,230,000	319	0	3,020
EAU	246,494,000	37	0	624
HUILE A CHAUFFAGE ET AUTRES COMB. LIQ.	592,002,000	89	0	2,500
GAZ CANALISE	425,446,000	64	0	840
AUTRES COMBUSTIBLES	25,291,000	4	0	450
ELECTRICITE	833,012,000	126	0	2,080
AUTRE LOGEMENT	699,460,000	105	0	5,270
HEBERGEMENT DE VOYAGEURS	338,014,000	51	0	2,500
ENTRETIEN MENAGER	3,219,630,000	486	0	6,000
COMMUNICATIONS	1,098,960,000	166	0	1,948
TELEPHONE	995,122,000	150	0	1,440
FRAIS DE BASE	585,390,000	88	0	960
FRAIS D'INTERURBAIN	388,494,000	59	0	999

TABLEAU 4. DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1974

DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
FRAIS DE GARDE D'ENFANTS	353,456,000	53	0	3,000
DEPENSES AU TITRE DES ANIMAUX FAVORIS	270,992,000	41	0	3,896
PRODUITS DE NETTOYAGE MENAGER	522,165,000	79	0	482
ARTICLES EN PAPIER, PLASTIQUE, ALUMINIUM	558,784,000	84	0	668
ARTICLES ET ACC. D'AMEUBLEMENT	4,060,490,000	612	0	12,532
ACCESSOIRE D'AMEUBLEMENT	2,315,040,000	349	0	6,984
MEUBLES	1,521,800,000	230	0	6,000
ART. MEN. EN MAT. TEXTILE ET ACC. RELIES	520,293,000	78	0	3,094
ARTICLES MENAGERS	1,585,850,000	239	0	3,270
APPAREILS MENAGERS	958,419,000	145	0	2,650
SERV. RELIES AUX ACC. ET ART. D'AMEUBL.	159,608,000	24	0	4,080
HABILLEMENT	7,007,960,000	1,057	0	7,928
VETEMENTS POUR FEMMES (14 ANS ET PLUS)	3,063,280,000	462	0	5,732
VETEMENTS POUR FILLETES (4-13 ANS)	337,401,000	51	0	1,700
VETEMENTS POUR HOMMES (14 ANS ET PLUS)	2,388,870,000	360	0	4,635
VETEMENTS POUR GARCONS (4-13 ANS)	306,667,000	46	0	1,265
VETEMENTS POUR ENFANTS (DE MOINS DE 4 ANS)	97,185,000	15	0	766
DEPENSES D'HABILLEMENT-EPOUX	1,886,320,000	285	0	4,928
DEPENSES D'HABILLEMENT-EPOUSE	1,544,420,000	233	0	3,590
TISSUS POUR VETEMENTS, ART. ET SERV.	814,561,000	123	0	1,514
SERVICES VESTIMENTAIRES	562,694,000	85	0	1,203
NETTOYAGE	452,583,000	68	0	1,170
TRANSPORT	10,513,800,000	1,586	0	14,356
TRANSPORT PRIVE	8,994,430,000	1,357	0	14,348
ACHAT D'AUTOMOBILE ET DE CAMION	4,182,520,000	631	0	11,150
UTILISATION DE L'AUTOMOBILE ET DU CAMION	4,653,970,000	702	0	6,366
ESSENCE ET CARBURANT	2,015,360,000	304	0	3,344
REPARATIONS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN	692,571,000	104	0	3,390
PRIMES D'ASSURANCE PUBLIQUES ET PRIVEES	1,036,380,000	156	0	1,491
TRANSPORT PUBLIC	1,519,410,000	229	0	5,100
TRANSPORT ET DE BANLIEUE	675,758,000	102	0	1,950
TRANSPORT INTERURBAIN	843,650,000	127	0	5,000
AVION	699,262,000	105	0	5,000
SOINS DE SANTE	1,973,200,000	298	0	3,474
FRAIS DIRECTS PAYES PAR LA FAMILLE	1,290,950,000	195	0	3,210
PRODUITS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES	402,561,000	61	0	1,826
PRESCRIPTIONS	289,138,000	44	0	1,500

TABLEAU 4. DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1974

DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES DU FICHER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
ART. ET SERV. POUR LES SOINS DES YEUX	162,959,000	25	0	500
SOINS DENTAIRES	595,020,000	90	0	3,060
AUTRES FRAIS DIRECTS	130,414,000	20	0	1,700
PRIMES D'ASSURANCE-MEDICALE	682,245,000	103	0	1,820
REGIME PUB. D'ASS.-HOP.& ASS.-MEDIC.	514,578,000	78	0	600
REGIME PRIVE DE SOINS MEDICAUX	167,667,000	25	0	1,700
SOINS PERSONNELS	1,563,930,000	236	0	1,643
ART. ET FOURNITURES DE SOINS PERSONNELS	954,997,000	144	0	1,603
PRODUITS DE TOILETTE ET DE BEAUTE	537,807,000	81	0	1,553
SERVICES DE SOINS PERSONNELS	608,935,000	92	0	1,235
LOISIRS	4,329,510,000	653	0	18,260
MATERIEL ET SERVICE RELIES AUX LOISIRS	1,015,470,000	153	0	5,935
JOUETS, JEUX ET MAT. POUR PASSE-TEMPS	218,313,000	33	0	2,650
MATERIEL ET SERVICES PHOTOGRAPHIQUE	310,481,000	47	0	5,875
VEHICULES DE PLAISANCE ET MOTEURS HORS-BORD	836,621,000	126	0	18,005
ACHAT DE VEHICULES DE PLAISANCE	683,625,000	103	0	18,005
MATERIEL ET SERV. DE DETENTE A LA MAISON	1,253,360,000	189	0	3,851
SERVICES DE LOISIRS	1,224,050,000	185	0	7,312
SPECTACLES SUR SCENE	485,151,000	73	0	3,000
UTILIS. D'INST., SERVICES RECREATIFS	250,603,000	38	0	4,800
VOYAGES ORGANISES	405,343,000	61	0	6,000
MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES	539,361,000	81	0	1,366
EDUCATION	709,155,000	107	0	4,500
FRAIS DE SCOLARITE	457,669,000	69	0	4,300
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES	3,171,180,000	478	0	9,060
PRODUITS DU TABAC ET ART. DE FUMEURS	1,342,080,000	202	0	2,600
CIGARETTES	1,232,390,000	186	0	2,500
BOISSONS ALCOOLISEES	1,829,090,000	276	0	8,112
SERV. DANS DE ETABLISSEMENTS LICENCIES	541,688,000	82	0	8,000
ACHETEES AU MAGASIN	1,287,410,000	194	0	2,600
DEPENSES DIVERSES	1,938,210,000	292	0	7,509
INTERET SUR PRETS PERSONNELS	760,886,000	115	0	7,118
COTISATIONS SYNDICALES ET PROF.	315,535,000	48	0	1,500
IMPOTS PERSONNELS	16,256,800,000	2,452	-2,430	95,008
SECURITE	3,999,660,000	603	0	14,518
PRIMES D'ASSURANCE SUR LA VIE	1,017,340,000	153	0	9,000
CONTRIBUTIONS A L'ASSURANCE-CHOMAGE	761,554,000	115	0	620

TABEAU 4. DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1974

DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
COT. A UNE CAISSE DE RETRAITE OU DE PENS.	2,201,420,000	332	0	8,694
R.P.C.-R.R.Q.	828,117,000	125	0	1,218
AUTRES CAISSES DE RETRAITE GOUV.	511,783,000	77	0	8,036
AUTRES (SAUF REER)	861,524,000	130	0	5,764
DONS ET CONTRIBUTIONS	1,956,560,000	295	0	23,050
PERSONNES N'APPARTENANT PAS A L'U.D.	1,410,710,000	213	0	21,250
DONS ET CONTRIBUTIONS EN ARGENT	610,573,000	92	0	21,000
AUTRES DONS PAR EX. FLEURS, VETEMENTS	800,137,000	121	0	4,500
ORGANISMES PHILANTROPIQUES	545,845,000	82	0	4,815
INSTITUTIONS RELIGIEUSES	387,780,000	58	0	4,815
AUTRES ORGANISMES CHARITABLES	158,065,000	24	0	3,500
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	69,396,800,000	10,467	390	52,967
DEPENSES TOTALES	91,609,800,000	13,817	592	133,221
VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETES	880,231,000	133	0	5,525
VALEUR DES ALIMENTS NON ACHETES	134,043,000	20	0	3,410
VALEUR DES CADEAUX RECUS	746,188,000	113	0	5,525
VARIATION NETTE DE L'ACTIF	7,115,507,984	1,073	-25,265	58,502
ARGENT EN BANQUE, ETC.	1,268,130,146	191	-48,000	117,000
ARGENT DU A L'UNITE DE DEPENSE	487,863,011	74	-117,000	40,000
ACTIF FINANCIER: VALEUR DES ACHATS MOINS LES VENTES	1,856,700,154	250	-20,000	51,000
VARIATION NETTE DU PASSIF	-2,127,132,004	-321	-47,733	24,000

